



**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-163

Objet : Institution et perception de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour la totalité du territoire de la Communauté de communes.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	89	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	108	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	Duclos	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Absent
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 031-200072643-20220929-2022163-DE

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Absente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Absent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILLAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILLAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Absent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Absent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Absent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2022-163

**INSTITUTION ET PERCEPTION DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
POUR LA TOTALITÉ DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'article 1379-0 bis, VI.1.2° du code général des impôts,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges n° 2018-178 en date du 20 septembre 2018, instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le secteur des coteaux,

Vu la délibération de la Communauté de Communes n° 2018-179 en date du 20 septembre 2018 demandant la perception en lieu et place du SIVOM de la TEOM,

Vu la délibération n°2022-37 du SIVOM en date du 12/04/2022 renonçant à la perception et à l'instauration de la TEOM,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'instituer et percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour la totalité du territoire de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges,
- **CHARGE** Madame la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

POUR : 108

CONTRE : //

ABSTENTIONS : //

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 29 septembre 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-164

Objet : Instauration du zonage de perception de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (CGI article 1636 B sexies extrait).

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	91	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	111	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Absent
42	GOUX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Absent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Absent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCT	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2022-164**INSTITUTION DU ZONAGE DE PERCEPTION DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
(CGI, article 1636 B sexies extrait)**

Madame la Présidente expose au Conseil les dispositions des articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code Général des Impôts.

Ces dispositions autorisent les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à voter des taux de taxe différents en fonction de zones de perception définies :

- En vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu,
- En cas de présence d'une installation de transfert ou d'élimination de déchets.

Les zones, dont le périmètre doit être précisé dans la délibération, peuvent présenter un caractère infra-communal. Pour les groupements de communes, elles peuvent recouvrir une ou plusieurs communes sans respecter le périmètre communal ou correspondre à des territoires communaux.

Madame la Présidente rappelle que le Conseil vient d'instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par délibération n° 2022-163 lors de cette séance,

Qu'à compter du 01/01/2023, la collecte des ordures ménagères sera réalisée en régie sur tout le territoire communautaire, avec pour objectif de tendre à une uniformisation du service rendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de définir des zones de perception sur lesquelles des taux différents de TEOM seront votés, comme suit :

- **Zones en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu**
 - Zone n° 1 composée des communes des secteurs dits « coteaux » :

Agassac	Alan	Blajan
Ambax	Aulon	Boulogne sur Gesse
Anan	Aurignac	Cardeilhac
Boissède	Bachas	Castera-Vignolles
Castelgaillard	Benque	Charlas
Cazac	Boussan	Ciadoux
Coueilles	Bouzin	Escanecrabe
Fabas	Cassagnabère-Tournas	Gensac de Boulogne
Frontignan-Savès	Cazeneuve-Montaut	Larroque
Goudex	Eoux	Lespugue
L'Isle- En-Dodon	Esparron	Mondilhan
Labastide-Paumès	Latoue	Montgaillard sur Save
Lilhac	Montoulieu Saint Bernard	Montmaurin
Martisserre	Peyrissas	Nénigan
Mauvezin	Peyrouzet	Nizan sur Gesse
Mirambeau	Saint-André	Péguilhan
Molas	Saint-Elix Séglan	Saint-Ferréol
Montbernard	Samouillan	Saint Lary Boujean
Montesquieu-Guittaut	Terrebasse	Saint-Loup en Comminges
Puymaurin	Saint-Pé Delbosc	Riolas
Saman	Saint-Frajou	Sarrecave
Saint-Laurent sur Save	Sarremezan	Salherm

- Zone n°2 composée des communes des secteurs dits « Plaines » :

Aspret-Sarrat	Balesta
Estancarbon	Bordes de Rivière
Labarthe Inard	Boudrac
Labarthe-Rivière	Cazaril-Tambourès
Lalouret-Laffiteau	Clarac
Landorthe	Cuguron
Larcac	Franquevielle
Lespiteau	Le Cuing
Lieux	Lécussan
Lodes	Loudet
Pointis Inard	Montréjeau
Régades	Ponlat-Taillebourg
Rieucazé	Saint-Plancard
Saux et Pomarède	Sedeilhac
Saint-Gaudens	Les Tourelles
Saint-Ignan	Villeneuve-Lécussan
Saint-Marcet	Ausson
Savarthès	Villeneuve de Rivière
Valentine	
Miramont de Comminges	

- **CHARGER** Madame la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

POUR : 112
CONTRE : //
ABSTENTIONS : //

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 29 septembre 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 031-200072643-20220929-2022164-DE



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-165

Objet : Instauration du principe de lissage des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	92	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	113	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAIAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLÓS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIALT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLÓS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 031-200072643-20220929-2022165-DE

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOLIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Daniel SABATHE
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 031-200072643-20220929-2022165-DE

89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Absent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MAR CET	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Phillippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délégation n° 2022-165

**INSTAURATION DU PRINCIPE DE LISSAGE DES TAUX
DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Madame la Présidente expose au conseil communautaire les dispositions des articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code Général des Impôts. Ces dispositions autorisent, à titre dérogatoire, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ayant institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à voter des taux de taxe différents par commune ou parties de communes afin de faciliter l'harmonisation du mode de financement du service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers.

Elle précise que ce dispositif de lissage ne peut excéder une période de dix ans.

Les EPCI déterminent librement les modalités de mise en œuvre de l'harmonisation progressive des taux et c'est l'EPCI qui décide, chaque année, des taux individuels appliqués par commune pour décider d'un impact moindre commune par commune.

Elle rappelle que le Conseil communautaire a institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par délibération n°2022-xxx du 29 septembre 2022.

L'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) par un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) conduit à l'application d'un taux unique sur l'ensemble de son territoire. Il peut en résulter des augmentations de cotisations pour les redevables de certaines communes et des diminutions pour d'autres. Afin de maîtriser ces impacts, une méthode de lissage peut être instaurée.

Pour la 2^{ème} zone, 24 taux de TEOM s'appliquent en 2022 allant de 2.09 % à 14.61 %. Il faudrait donc créer 24 zones pour faire converger les taux de TEOM vers un taux unique de TEOM.

Les communes, sur le territoire desquelles des taux différents en vue d'une unification progressive seront votés, se répartissent comme suit :

INSEE	Commune
xxxxx	17 COMMUNES EX-CC NRV
31021	ASPRÈT-SARRAT
31175	ESTANCARBON
31246	LABARTHE-INARD
31247	LABARTHE-RIVIERE
31268	LALOURET-LAFFITEAU
31270	LANDORTHE
31274	LARCAN
31294	LESPITEAU
31300	LIEUX
31302	LODES
31344	MIRAMONT-DE-COMMINGES
31427	POINTIS-INARD
31449	REGADES
31452	RIEUCAZE
31483	SAINT-GAUDENS - Pavillon
31483	SAINT-GAUDENS - Centre
31483	SAINT-GAUDENS - Serres
31487	SAINT-IGNAN
31502	SAINT-MARCET
31536	SAUX-ET-POMAREDE
31537	SAVARTHES
31565	VALENTINE
31585	VILLENEUVE-DE-RIVIERE
TOTAL PERIMETRE "PLAINE"	

Le taux cible en valeur 2022 est de 9,27 % pour cette zone. Il pourra évoluer en fonction de l'évolution du coût de la compétence sur ce secteur. Le schéma d'unification des taux d'imposition de TEOM vers un taux unique sera alors recalculé en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'appliquer le mécanisme de lissage des taux dans les conditions prévues à l'article 1636 B undecies du Code général des impôts,
- **DÉCIDE** de définir les zones telles que listées dans le tableau ci-dessus,
- **DÉCIDE** d'adopter le principe du lissage, sur les zones définies ci-dessus sur une période de 4 ans soit jusqu'en 2026,
- **CHARGE** Madame la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

POUR : 112
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 1

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 29 septembre 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-166

Objet : Plafonnement de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (CG art 1522).

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	92	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	113	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLÓS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLÓS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 031-200072643-20220929-2022166-DE

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Daniel SABATHE
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent

89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Absent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2022-166

**PLAFONNEMENT DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
(CGI, art 1522)**

Madame la Présidente expose au conseil communautaire les dispositions de l'article 1522 du Code Général des Impôts.

« II. – Les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale ainsi que les syndicats mixtes peuvent décider, par une délibération prise dans les conditions prévues au 1 du II de l'article 1639 A bis, de **plafonner les valeurs locatives de chaque local à usage d'habitation** et de chacune de leurs dépendances dans la limite d'un montant qui ne peut être inférieur à deux fois le montant de la valeur locative moyenne communale des locaux d'habitation. La valeur locative moyenne est déterminée dans les conditions prévues au 4 du II et au IV de [l'article 1411](#). »

À l'heure actuelle, le SIVOM applique, sur le secteur de la plaine, ce plafonnement à 3 fois la valeur locative moyenne communale.

La communauté de communes n'applique pas ce plafonnement sur le secteur des côteaux.

Au sein d'une même collectivité, le coefficient fixé pour le plafonnement est identique sur l'ensemble de son périmètre. Il s'applique ensuite à chaque valeur locative moyenne communale. Il en résulte donc un plafonnement différencié par commune des locaux d'habitation.

La détermination d'un seuil de plafonnement permet de limiter les augmentations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et limite également le produit de la TEOM sur les maisons à forte valeur locative, qui peuvent être habitées par peu de personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'instituer un plafonnement des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation passibles de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que le prévoit l'article 1522 II du Code Général des Impôts,
- **FIXE** le seuil de plafonnement à appliquer à 3 fois la valeur locative moyenne communale,
- **CHARGE** Madame la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux

POUR : 113

CONTRE : //

ABSTENTIONS : //

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 29 septembre 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-167

Objet : Répartition de la Taxe d'aménagement entre la Communauté de communes et ses communes membres.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	92	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	113	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Daniel SABATHE
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent

89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCCLOS	Jean-Yves	Absent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUEILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU



Délibération n° 2022-167

RÉPARTITION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

La Loi de Finances de 2022 instaure **l'obligation de reversement** de tout ou partie de la Taxe d'Aménagement à l'EPCI compte tenu de la charge des équipements publics relevant sur le territoire de la commune d'une compétence communautaire, lorsque la Taxe d'Aménagement est perçue par la commune.

Lors du débat d'orientation budgétaire, a été évoquée la possibilité de récupérer :

- 100% de la Taxe d'Aménagement sur les zones d'activités,
- 50% de la Taxe d'Aménagement sur toutes les autres communes pour la compétence voirie.

La Taxe d'Aménagement doit servir à financer des équipements qui entrent dans les domaines suivants :

- Equilibre entre développement urbain et développement rural
- Préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des écosystèmes
- La protection, la conservation et la restauration du patrimoine
- La sécurité et la salubrité publiques,
- La lutte contre l'artificialisation des sols
- La promotion des énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique.

Ainsi, la Taxe d'Aménagement pourrait servir à financer tout équipement porté par la communauté de communes et qui entre dans ces domaines :

- Les zones d'activités
- La voirie
- Le chenil
- Les équipements touristiques
- Les centrales photovoltaïques
-

Des délibérations concordantes des communes concernées et de la communauté de communes doivent être prises, dans les meilleurs délais, pour une application à compter de 2022 ; avant le 01/10/2022 pour une application à compter de janvier 2023 et surement avant le mois de juillet de l'année n pour l'année n+1.

Les services de l'Etat, à la différence de l'AMF, considèrent qu'il n'est pas possible de procéder à un zonage dans le partage de la Taxe d'Aménagement sur une commune.

La loi ne prévoit pas non plus de méthode de calcul précise pour déterminer l'importance de l'ensemble des interventions de la communauté dans une opération d'aménagement. Il est nécessaire d'établir une répartition faisant consensus.

Contexte de la Taxe d'Aménagement sur le territoire

Sur 104 communes, 21 n'ont pas instauré la Taxe d'Aménagement.

Sur les autres communes, le taux varie de 1 à 5%.

Les ZAC sont exonérées de Taxe d'Aménagement.

Les autres lotissements économiques de la communauté sont soumis à Taxe d'Aménagement.

- Ausson : 2%- 1 lot commercialisé depuis 2019- reste 5 lots
- Ponlat Taillebourg : 2.5%- 1 lot commercialisé depuis 2019 – reste 7 lots répartis sur Ausson également
- Péguilhan : pas de TA- reste 1 lot uniquement photovoltaïque

- Montréjeau : 4%
- Boulogne : 2.5%- 1 lot commercialisé en 2018- reste 11 lots
- Isle en Dodon : 5% (ce taux a diminué- une TA de zone est instaurée) -2 PC par an
- Lécussan : 2.5%- reste 3 lots (zéro PC depuis 2017)
- Labarthe Inard- reste 0 lot

Certaines zones d'activité sont sous maîtrise d'ouvrage privé, mais la communauté de commune gère la voirie. (Landorthe, Villeneuve de Rivière, Clarac, ...).

Les hypothèses envisagées dans le ROB de répartition de la Taxe d'Aménagement posent donc les questions suivantes :

- Iniquité de l'effort de contribution au budget intercommunal entre les communes qui l'ont instauré et les autres,
- Iniquité de l'effort de contribution au budget intercommunal selon les variations de taux appliqués,
- Difficulté à recouvrer cette taxe (expérience passée),
- Iniquité entre les zones soumises aux procédures d'urbanisme ZAC ou lotissement et aux zones gérées par un opérateur privé ou un opérateur public,
- Enjeu financier très léger sur les seules zones économiques (1 à 2 permis par an),
- Au vu des interventions multiples de la communauté, un reversement uniquement sur les Zones d'activités ne répond pas aux ambitions futures des équipements portés par la communauté.

Il est donc proposé au conseil communautaire de rester sur un scénario statu quo, où aucun reversement ne sera réalisé en 2022 et 2023, et de constituer un groupe de travail avec la commission finances pour délibérer en 2023 sur une répartition pour une application à compter de 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE :

- **DE LAISSER** 100 % de la Taxe d'Aménagement aux communes,
- **DE CONFIER** à la commission finances le soin d'évaluer la charge des équipements publics de la communauté et de proposer des scénarios de répartition début d'année 2023,
- **DE CHARGER** Madame la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

POUR : 113

CONTRE : //

ABSTENTIONS : //

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 29 septembre 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.





**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-168

Objet : Apurement du compte 1069 par opération semi-budgétaire.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	93	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	114	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLÓS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLÓS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILAUD
78	MONTRÉJEU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Daniel SABATHE
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIÉS	Gilles	Absent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent

89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUEILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2022-168

APUREMENT DU COMPTE 1069 PAR OPÉRATION SEMI-BUDGÉTAIRE

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Vu la délibération n° 2022-65 du 14 avril 2022 portant approbation du budget primitif de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges et sa décision modificative n°1,

Vu la délibération n° 2022-78 du 14 avril 2022 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la nomenclature M57,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 20 septembre 2022,

Considérant que le compte 1069 « Reprise 1997 sur les excédents capitalisés – neutralisation des charges sur les produits » est un compte non budgétaire qui a pu être exceptionnellement mouvementé lors de la mise en place de l'instruction comptable M14 de façon à neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits à l'exercice,

Considérant que dans le cadre du passage des collectivités locales au Compte Financier Unique (CFU) et à la nomenclature M57, prévu pour la collectivité au 1^{er} janvier 2023, le compte 1069 présent dans la nomenclature M14 et non repris dans le plan de comptes M57, doit dorénavant être apuré pour l'ensemble des collectivités,

Considérant en pratique que le compte 1069 du budget principal de la Communauté de Communes présente actuellement un solde débiteur de 1 227.96 €,

Considérant que l'apurement se fait par l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisés » par le crédit au compte 1069 ; que cette opération est enregistrée dans les seules écritures du comptable public sur le fondement de cette délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE:

- **DE PROCÉDER** à l'apurement du compte 1069 sur l'exercice 2022, par le débit du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » d'un montant de 1 227.96 € par opération d'ordre semi-budgétaire sur l'exercice 2022.

POUR : 114

CONTRE : //

ABSTENTIONS : //

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 29 septembre 2022

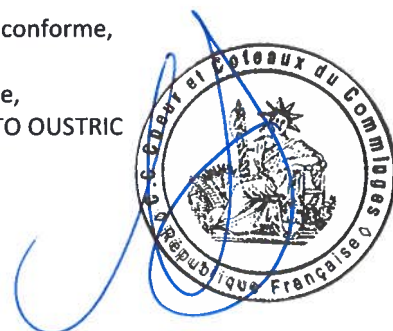
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.





**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-169

Objet : Budget Principal Communauté de Communes Cœur Coteaux Comminges – Décision modificative n°2

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	93	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	114	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOLIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Daniel SABATHE
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent

89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MAR CET	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUEILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délégation n° 2022-169

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR COTEAUX COMMINGES
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Vu le budget primitif voté en séance du 14 avril 2022,

Vu la décision modificative n° 1 votée en séance du 7 juillet 2022,

Vu la Commission Finances en date du 20 septembre 2022,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits en fonction de l'évolution des projets et de corriger certaines évaluations par rapport au BP,

Il est proposé la décision modificative N° 2 suivante :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	3 000,00 €
Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserves	1 227,96 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	40 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	-19 508,00 €
Opération 18-004 Téléphonie	-10 000,00 €
Opération 18-005 Réseaux de télécommunications	20 000,00 €
Opération 19-003 Matériel et réseaux informatiques	11 100,00 €
TOTAL	45 819,96 €
Recettes	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	3 000,00 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	42 819,96 €
TOTAL	45 819,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **VALIDER** la décision modificative n° 2 du budget principal de la communauté de communes, telle que détaillée ci-dessus,

- **DIRE** que le Budget est modifié en conséquence.

POUR : 114
CONTRE : //
ABSTENTIONS : //

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 29 septembre 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - C.C Coeur & Coteaux du Comminges (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20007264300014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE SAINT GAUDENS

M. 14

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : Budget principal 5C (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	53
D2 - Arrêté et signatures	54



- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques. Les communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

C.C Coeur & Coteaux du Comminges
Budget principal 5CBerger
Levrault

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	45 412
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
17 921 657,00	0	376,63	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1,81	0
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,15	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	5,65	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0,00	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	3 657,76 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	45 819,96	45 819,96
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		45 819,96	45 819,96
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		45 819,96	45 819,96

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	4 162 417,29	0,00	0,00	0,00	4 162 417,29
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 408 445,00	0,00	0,00	0,00	15 408 445,00
014	Atténuations de produits	11 221 918,00	0,00	0,00	0,00	11 221 918,00
65	Autres charges de gestion courante	4 159 131,00	0,00	0,00	0,00	4 159 131,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		34 951 911,29	0,00	0,00	0,00	34 951 911,29
66	Charges financières	407 324,19	0,00	0,00	0,00	407 324,19
67	Charges exceptionnelles	48 000,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		35 407 235,48	0,00	0,00	0,00	35 407 235,48
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 709 174,08		0,00	0,00	3 709 174,08
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 555 393,88		0,00	0,00	1 555 393,88
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 264 567,96		0,00	0,00	5 264 567,96
TOTAL		40 671 803,44	0,00	0,00	0,00	40 671 803,44

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	40 671 803,44
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 536 707,67	0,00	0,00	0,00	1 536 707,67
73	Impôts et taxes	26 498 709,69	0,00	0,00	0,00	26 498 709,69
74	Dotations et participations	8 144 106,18	0,00	0,00	0,00	8 144 106,18
75	Autres produits de gestion courante	300 001,18	0,00	0,00	0,00	300 001,18
Total des recettes de gestion courante		36 879 524,72	0,00	0,00	0,00	36 879 524,72
76	Produits financiers	116,00	0,00	0,00	0,00	116,00
77	Produits exceptionnels	274 902,00	0,00	0,00	0,00	274 902,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		37 154 542,72	0,00	0,00	0,00	37 154 542,72
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	432 281,60		0,00	0,00	432 281,60
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		432 281,60		0,00	0,00	432 281,60
TOTAL		37 586 824,32	0,00	0,00	0,00	37 586 824,32

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 084 979,12
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	40 671 803,44
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 832 286,36
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

C.C Coeur & Coteaux du Comminges - Budget principal 5C - DM - 2022

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 031-200072643-20220929-2022169-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	104 203,36	0,00	0,00	0,00	104 203,36
204	Subventions d'équipement versées	735 000,00	0,00	0,00	0,00	735 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 294 412,60	0,00	-19 508,00	-19 508,00	1 274 904,60
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	6 281 237,92	0,00	21 100,00	21 100,00	6 302 337,92
	Total des dépenses d'équipement	8 414 853,88	0,00	1 592,00	1 592,00	8 416 445,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	1 227,96	1 227,96	1 227,96
13	Subventions d'investissement	13 818,89	0,00	40 000,00	40 000,00	53 818,89
16	Emprunts et dettes assimilées	1 368 855,00	0,00	3 000,00	3 000,00	1 371 855,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	201 000,00	0,00	0,00	0,00	201 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 583 673,89	0,00	44 227,96	44 227,96	1 627 901,85
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	9 998 527,77	0,00	45 819,96	45 819,96	10 044 347,73
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	432 281,60		0,00	0,00	432 281,60
041	Opérations patrimoniales (4)	4 800,00		0,00	0,00	4 800,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	437 081,60		0,00	0,00	437 081,60
	TOTAL	10 435 609,37	0,00	45 819,96	45 819,96	10 481 429,33

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

1 909 135,12

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

12 390 564,45

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 395 320,97	0,00	0,00	0,00	3 395 320,97
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	950 000,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 345 320,97	0,00	0,00	0,00	4 345 320,97
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	400 000,00	0,00	42 819,96	42 819,96	442 819,96
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	2 272 855,56	0,00	0,00	0,00	2 272 855,56
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	Total des recettes financières	2 682 855,56	0,00	45 819,96	45 819,96	2 728 675,52
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	47 200,00	0,00	0,00	0,00	47 200,00
	Total des recettes réelles d'investissement	7 075 376,53	0,00	45 819,96	45 819,96	7 121 196,49
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	3 709 174,08		0,00	0,00	3 709 174,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 555 393,88		0,00	0,00	1 555 393,88

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	III	IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	4 800,00		0,00	0,00	4 800,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 269 367,96		0,00	0,00	5 269 367,96
TOTAL		12 344 744,49	0,00	45 819,96	45 819,96	12 390 564,45

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 390 564,45
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

4 832 286,36

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 227,96	0,00	1 227,96
13	Subventions d'investissement	40 000,00	0,00	40 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 000,00	0,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	21 100,00		21 100,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-19 508,00	0,00	-19 508,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		45 819,96	0,00	45 819,96

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	45 819,96
---	------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	42 819,96	0,00	42 819,96
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	3 000,00	0,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		45 819,96	0,00	45 819,96

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	45 819,96
---	------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	4 162 417,29	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	35 922,50	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	316 243,17	0,00	0,00
60621	Combustibles	6 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	215 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	44 500,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	25 200,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	40 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	132 800,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	12 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	14 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	30 000,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	25 000,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	29 972,12	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	97 855,46	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 200 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	10 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	62 235,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 802,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	20 880,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	89 657,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	30 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	6 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	50 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	260 000,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	66 283,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	66 656,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	180 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	30 772,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	50 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	10 600,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	4 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	25 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	65 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	15 240,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	20 000,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	12 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	30 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	3 200,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	1 200,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	40 000,00	0,00	0,00
6248	Divers	300,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	20 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	100 400,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	8 200,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	100 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	12 000,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	11 759,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	300 600,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	100 000,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	18 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	70 300,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	2 000,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 240,04	0,00	0,00
6358	Autres droits	700,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 900,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 408 445,00	0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	520 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	44 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	114 000,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	83 000,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	6 278 000,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	125 000,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	25 900,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	989 000,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	2 789 117,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)		
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	16 200,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	42 000,00	0,00	0,00
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	1 500,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	215 000,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	35 000,00	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	300,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 500 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 830 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	113 000,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	400 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	7 000,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	234 228,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	40 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	5 200,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	11 221 918,00	0,00	0,00
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	30 000,00	0,00	0,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	48 304,00	0,00	0,00
739118	Autres reversements de fiscalité	3 694 500,00	0,00	0,00
739211	Attributions de compensation	7 369 114,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	80 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 159 131,00	0,00	0,00
6518	Autres	126,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	182 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	1 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	8 150,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	29 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	1 500,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	8 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	2 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	957 900,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	1 149 555,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	552 400,00	0,00	0,00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	350 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	917 500,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		34 951 911,29	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	407 324,19	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	421 237,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-17 955,81	0,00	0,00
661131	Remb. Int. emprunt transf. Cnes du GFP	4 043,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	48 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	30 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	18 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		35 407 235,48	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	3 709 174,08	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 555 393,88	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 537 623,88	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	17 770,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 264 567,96	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 264 567,96	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		40 671 803,44	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+


D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022

ID : 031-200072643-20220929-2022169-BF



Détail du calcul des ICNE au compte

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-190 129,10
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-17 955,81

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	400 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	400 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 536 707,67	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	2 000,00	0,00	0,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	20 000,00	0,00	0,00
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	20 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	120 000,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	15 000,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	100 000,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	233 508,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	248 365,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	12 200,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	40 000,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	433 870,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	53 264,67	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	138 500,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	100 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	26 498 709,69	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	7 817 677,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	1 791 791,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	734 294,00	0,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	579 689,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	89 000,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	148 061,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	1 063 025,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	615 000,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	5 381 455,49	0,00	0,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	329 184,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	34 064,20	0,00	0,00
7382	Fraction de TVA	7 915 469,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	8 144 106,18	0,00	0,00
74124	Dotation d'intercommunalité	345 000,00	0,00	0,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	1 884 000,00	0,00	0,00
744	FCTVA	12 527,85	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	332 000,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	65 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	283 536,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	46 650,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	52 049,00	0,00	0,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	147 280,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	2 442 000,00	0,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	1 211 399,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	1 200 610,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	64 851,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	57 203,33	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	300 001,18	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	300 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1,18	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		36 879 524,72	0,00	0,00
(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	116,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	116,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	274 902,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	7 522,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	267 380,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		37 154 542,72	0,00	0,00
= a + b + c + d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	432 281,60	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	400 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	32 281,60	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		432 281,60	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		37 586 824,32	0,00	0,00
(= Total des opérations réelles et d'ordre)				



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	
			+
	RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
			+
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
			=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	104 203,36	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	90 993,94	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	13 209,42	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	735 000,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	360 000,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	200 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	175 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 294 412,60	-19 508,00	-19 508,00
2128	Autres agencements et aménagements	1 800,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	30 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	30 000,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	48 613,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	41 000,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	26 500,00	0,00	0,00
2141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	113 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	45 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	18 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	6 000,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	396,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	51 905,60	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	174 490,42	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	309 544,40	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	83 943,00	0,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	50 000,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	64 777,98	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	40 232,00	-19 508,00	-19 508,00
2184	Mobilier	75 561,75	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	83 648,45	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
17001	Opération d'équipement n° 17001 (5)	8 045,00	0,00	0,00
17004	Opération d'équipement n° 17004 (5)	4 000,00	0,00	0,00
17007	Opération d'équipement n° 17007 (5)	37 942,00	0,00	0,00
17008	Opération d'équipement n° 17008 (5)	102 948,00	0,00	0,00
17009	Opération d'équipement n° 17009 (5)	516 040,00	0,00	0,00
18001	Opération d'équipement n° 18001 (5)	763 514,01	0,00	0,00
18003	Opération d'équipement n° 18003 (5)	347 765,00	0,00	0,00
18004	Opération d'équipement n° 18004 (5)	27 665,84	-10 000,00	-10 000,00
18005	Opération d'équipement n° 18005 (5)	24 684,80	20 000,00	20 000,00
19001	Opération d'équipement n° 19001 (5)	0,00	0,00	0,00
19002	Opération d'équipement n° 19002 (5)	120 000,00	0,00	0,00
19003	Opération d'équipement n° 19003 (5)	209 791,70	11 100,00	11 100,00
19004	Opération d'équipement n° 19004 (5)	204 705,95	0,00	0,00
19005	Opération d'équipement n° 19005 (5)	26 421,00	0,00	0,00
19006	Opération d'équipement n° 19006 (5)	308 593,00	0,00	0,00
19007	Opération d'équipement n° 19007 (5)	17 000,00	0,00	0,00
19008	Opération d'équipement n° 19008 (5)	260 674,00	0,00	0,00
19011	Opération d'équipement n° 19011 (5)	565 051,71	0,00	0,00
20001	Opération d'équipement n° 20001 (5)	240 703,57	0,00	0,00
21001	Opération d'équipement n° 21001 (5)	214 061,54	0,00	0,00
21002	Opération d'équipement n° 21002 (5)	83 730,00	0,00	0,00
21005	Opération d'équipement n° 21005 (5)	115 348,80	0,00	0,00
21007	Opération d'équipement n° 21007 (5)	9 680,00	0,00	0,00
21009	Opération d'équipement n° 21009 (5)	120 000,00	0,00	0,00
22001	Opération d'équipement n° 22001 (5)	1 450 000,00	0,00	0,00
22002	Opération d'équipement n° 22002 (5)	300 184,00	0,00	0,00
22003	Opération d'équipement n° 22003 (5)	20 000,00	0,00	0,00
22004	Opération d'équipement n° 22004 (5)	80 000,00	0,00	0,00
22005	Opération d'équipement n° 22005 (5)	102 688,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	8 414 853,88	1 592,00	1 592,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 227,96	1 227,96
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 227,96	1 227,96
13	Subventions d'investissement	13 818,89	40 000,00	40 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	40 000,00	40 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)		
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	13 818,89	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 368 855,00	3 000,00	3 000,00
1641	Emprunts en euros	1 333 428,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	3 000,00	3 000,00
16873	Dettes - Départements	19 406,00	0,00	0,00
168741	Dettes - Communes membres du GFP	16 021,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	201 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	201 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 583 673,89	44 227,96	44 227,96
458103	ROND POINT ESTANCARBON D917 (6)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		9 998 527,77	45 819,96	45 819,96
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	432 281,60	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	32 281,60	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	23 606,42	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	2 352,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	3 658,67	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 728,12	0,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	936,39	0,00	0,00
458103	ROND POINT ESTANCARBON D917	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	400 000,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	400 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	4 800,00	0,00	0,00
204411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	4 800,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		437 081,60	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		10 435 609,37	45 819,96	45 819,96

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	45 819,96
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 395 320,97	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	55 882,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	65 882,10	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	732 733,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	227 878,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	1 546 401,30	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	100 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	262 139,57	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	404 405,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	950 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	950 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 345 320,97	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 672 855,56	42 819,96	42 819,96
10222	FCTVA	400 000,00	42 819,96	42 819,96
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 272 855,56	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 682 855,56	45 819,96	45 819,96
458202	Reprise budget hydraulique (5)	0,00	0,00	0,00
458203	ROND POINT ESTANCARBON D917 (5)	47 200,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		47 200,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		7 075 376,53	45 819,96	45 819,96
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 709 174,08	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 555 393,88	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	269 344,16	0,00	0,00
2804122	Subv.Régions : Bâtiments, installations	287,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	171,67	0,00	0,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	158,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	18 492,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	127 245,40	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	6 000,00	0,00	0,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	13 638,93	0,00	0,00
28041642	IC : Bâtiments, installations	6 667,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 088,33	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	47 199,41	0,00	0,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	12 600,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	79 959,89	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	18 200,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	5 307,77	0,00	0,00
281311	Hôtel de ville	101,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	137 178,38	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	10 603,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	7 632,64	0,00	0,00
28138	Autres constructions	7 737,69	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	7 899,43	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	958,15	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	429,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	17 482,87	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	999,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Votes nouvelles (3)	Votes de crédits (4)
281538	Autres réseaux	1 098,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	2 357,83	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	113 738,97	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	43 540,91	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	74 408,63	0,00	0,00
281738	Autres constructions (m. à dispo)	6 927,79	0,00	0,00
281751	Réseaux de voirie (m. à dispo)	402,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	32 127,51	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	76 252,98	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	115 062,83	0,00	0,00
28184	Mobilier	83 943,65	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	190 382,06	0,00	0,00
4912	Prov. dépréc. comptes redevables	17 770,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 264 567,96	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	4 800,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	4 800,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		5 269 367,96	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		12 344 744,49	45 819,96	45 819,96

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	45 819,96
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17001 (1)
LIBELLE : MAISON DE SERVICES AU PUBLIC - BOULONNAIS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 029 713,68	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 020 233,68	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 003 642,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	14 732,11	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 859,25	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	9 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17004 (1)
LIBELLE : MAISON DE LA GARONNE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		789 966,76	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 026,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	5 026,40	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	752 999,30	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	721 409,53	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	6 933,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	483,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	12 678,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	11 494,59	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	31 941,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	31 941,06	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17007 (1)
LIBELLE : TRAVAUX CRECHE IL ETAIT UNE FOIS****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		336 097,48	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 660,30	0,00	0,00	0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	9 660,30	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	326 437,18	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	326 437,18	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17008 (1)
LIBELLE : TRAVAUX CRECHE LA BELLE ETOILE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17009 (1)
LIBELLE : TRAVAUX ALSH ILOT Z'ENFANTS****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		64 294,67	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	35 825,22	0,00	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	35 825,22	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	28 469,45	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	28 469,45	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 18001 (1)
LIBELLE : ACQUISITION MATERIEL ROULANT****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		940 278,34	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	940 278,34	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	661 490,44	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 634,72	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	277 153,18	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 18003 (1)****LIBELLE : Piscine Aurignac****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		301 146,87	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	301 146,87	0,00	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	301 146,87	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 18004 (1)****LIBELLE : Telephonie****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		99 587,10	a 0,00	-10 000,00	b -10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	99 587,10	0,00	-10 000,00	-10 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	5 192,63	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	9 181,92	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	81 302,76	0,00	-11 000,00	-11 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 909,79	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	10 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 18005 (1)
LIBELLE : Réseaux de télécommunications****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		757 511,91	a 0,00	20 000,00	b 20 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	546 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	546 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	211 511,91	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	3 313,20	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	172 377,30	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	33 619,63	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	417,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 784,54	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-20 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19001 (1)
LIBELLE : EXTENSION SIEGE ANNEXES ECURIES****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		402 610,97	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	402 610,97	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	396 133,63	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	5 769,34	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	708,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19002 (1)
LIBELLE : POOL ROUTIER SECTEUR COTEAUX****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 636 275,22	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 406 107,71	0,00	0,00	0,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	1 406 107,71	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 230 167,51	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	2 230 167,51	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19003 (1)
LIBELLE : MATERIELS ET RESEAUX INFORMATIQUES****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		403 301,20	a 0,00	11 100,00	b 11 100,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	161 008,30	0,00	25 100,00	25 100,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	161 008,30	0,00	25 100,00	25 100,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	242 292,90	0,00	-14 000,00	-14 000,00	0,00
21533	Réseaux câblés	3 577,50	0,00	-14 000,00	-14 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	235 956,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	218,53	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 540,23	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-11 100,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19004 (1)
LIBELLE : PARC DES EXPOSITIONS AMENAGEMENT BUREAUX****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		69 171,61	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	69 171,61	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	69 171,61	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19005 (1)
LIBELLE : EVOLUTION PLU 2019****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		54 561,83	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	54 561,83	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	50 251,93	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	4 309,90	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19006 (1)****LIBELLE : PLUI INFRA****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		245 724,06	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	245 724,06	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	245 184,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19007 (1)**

LIBELLE : PLH

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		78 628,80	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	78 628,80	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	78 628,80	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19008 (1)
LIBELLE : REHABILITATION HOTEL LASSUS****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		43 773,22	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	43 773,22	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	43 773,22	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19011 (1)
LIBELLE : AIDES AUX ENTREPRISES****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		135 512,06	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	135 512,06	0,00	0,00	0,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	4 319,85	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	131 192,21	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20001 (1)
LIBELLE : RENOVATION ET AMENAGEMENT DU SIEGE****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		175 481,49	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	175 481,49	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	175 481,49	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21001 (1)****LIBELLE : Fonds de concours****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		145 938,46	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	145 938,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	145 938,46	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21002 (1)**

LIBELLE : Chenil

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		15 660,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	15 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21005 (1)****LIBELLE : Abattoirs****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		32 970,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	32 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	32 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21007 (1)
LIBELLE : Place digitale de marché****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		30 408,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	30 408,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	30 408,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21009 (1)****LIBELLE : Couveuse maraichère****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		207 184,69	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	207 184,69	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	38 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	58 136,62	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	1 499,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	109 089,07	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22001 (1)
LIBELLE : POOL ROUTIER SECTEUR COTEAUX 2022-2024****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22002 (1)
LIBELLE : DECHETTERIE BLAJAN****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22003 (1)
LIBELLE : AIRES ACCUEIL****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22004 (1)****LIBELLE : FABLAB****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN****OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22005 (1)
LIBELLE : TRAVAUX CRECHES****Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .



**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-170

Objet : Budget Bâtiments Productifs de Revenus – Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	93	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	114	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Daniel SABATHE
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent

89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUEILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2022-170

BUDGET BÂTIMENTS PRODUCTIFS DE REVENUS
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Vu le budget primitif voté en séance du 14 avril 2022,

Vu la Commission Finances en date du 20 septembre 2022,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits en fonction de l'évolution des projets et de corriger certaines évaluations par rapport au BP,

Il est proposé la décision modificative N° 1 suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses		Dépenses	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	11 520,00 €	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	16 480,00 €		
TOTAL	28 000,00 €	TOTAL	3 000,00 €
Recettes		Recettes	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	28 000,00 €	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €
TOTAL	28 000,00 €	TOTAL	3 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **VALIDE** la décision modificative n°1 du budget Bâtiments productifs de revenus, telle que détaillée ci-dessus,
- **DIT** que le Budget est modifié en conséquence.

POUR : 114

CONTRE : //

ABSTENTIONS : //

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 29 septembre 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIK



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007264300121	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI C.C Coeur & Coteaux du Comminges
--	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE SAINT GAUDENS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative 1 (3)

BUDGET : Budget Bâtiments Productifs de Revenus (3)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 18

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 19

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 20

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	28 000,00	28 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		28 000,00	28 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 000,00	3 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 000,00	3 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	31 000,00	31 000,00
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	59 000,00	0,00	16 480,00	16 480,00	75 480,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		59 000,00	0,00	16 480,00	16 480,00	75 480,00
66	Charges financières	13 346,96	0,00	0,00	0,00	13 346,96
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	11 520,00	11 520,00	11 520,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	1 728,00		0,00	0,00	1 728,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		74 074,96	0,00	28 000,00	28 000,00	102 074,96
023	Virement à la section d'investissement (6)	42 125,26		0,00	0,00	42 125,26
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	88 435,00		0,00	0,00	88 435,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		130 560,26		0,00	0,00	130 560,26
TOTAL		204 635,22	0,00	28 000,00	28 000,00	232 635,22

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	232 635,22
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 552,00	0,00	0,00	0,00	15 552,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	96 137,00	0,00	28 000,00	28 000,00	124 137,00
Total des recettes de gestion des services		111 689,00	0,00	28 000,00	28 000,00	139 689,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		112 689,00	0,00	28 000,00	28 000,00	140 689,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	33 607,00		0,00	0,00	33 607,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		33 607,00		0,00	0,00	33 607,00
TOTAL		146 296,00	0,00	28 000,00	28 000,00	174 296,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	58 339,22
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	232 635,22
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	96 953,26
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.



- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	53 743,26	0,00	0,00	0,00	53 743,26
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	53 743,26	0,00	0,00	0,00	53 743,26
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	65 200,00	0,00	3 000,00	3 000,00	68 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	65 200,00	0,00	3 000,00	3 000,00	68 200,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	118 943,26	0,00	3 000,00	3 000,00	121 943,26
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	33 607,00		0,00	0,00	33 607,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	33 607,00		0,00	0,00	33 607,00
	TOTAL	152 550,26	0,00	3 000,00	3 000,00	155 550,26

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

33 579,05

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

189 129,31

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	55 569,05	0,00	0,00	0,00	55 569,05
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	55 569,05	0,00	3 000,00	3 000,00	58 569,05
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	55 569,05	0,00	3 000,00	3 000,00	58 569,05
021	Virement de la section d'exploitation (4)	42 125,26		0,00	0,00	42 125,26
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	88 435,00		0,00	0,00	88 435,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	130 560,26		0,00	0,00	130 560,26
	TOTAL	186 129,31	0,00	3 000,00	3 000,00	189 129,31

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

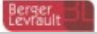
0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

189 129,31

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
 Reçu en préfecture le 04/10/2022
 Affiché le 04/10/2022



ID : 031-200072643-20220929-2022170-BF

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	96 953,26
---	------------------

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	16 480,00		16 480,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	11 520,00	0,00	11 520,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	28 000,00	0,00	28 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 000,00	0,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	3 000,00	0,00	3 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 000,00
---	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	28 000,00		28 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		28 000,00	0,00	28 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 000,00	0,00	3 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		3 000,00	0,00	3 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 000,00
---	-----------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	59 000,00	16 480,00	16 480,00
6063	Fournitures entretien et petit équipement	10 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	23 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	16 480,00	16 480,00
6226	Honoraires	1 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	25 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		59 000,00	16 480,00	16 480,00
66	Charges financières (b) (8)	13 346,96	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 700,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-553,04	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	200,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	11 520,00	11 520,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	11 520,00	11 520,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	1 728,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	1 728,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		74 074,96	28 000,00	28 000,00
023	Virement à la section d'investissement	42 125,26	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	88 435,00	0,00	0,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	1 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	87 435,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		130 560,26	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		130 560,26	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		204 635,22	28 000,00	28 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 000,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	6 325,03
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-6 878,07
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-553,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.



(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 552,00	0,00	0,00
7087	Remboursement de frais	15 552,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	96 137,00	28 000,00	28 000,00
752	Revenus des immeubles	96 132,00	28 000,00	28 000,00
7588	Autres	5,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		111 689,00	28 000,00	28 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 000,00	0,00	0,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	1 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		112 689,00	28 000,00	28 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	33 607,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	33 607,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		33 607,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		146 296,00	28 000,00	28 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	28 000,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	53 743,26	0,00	0,00
2131	Bâtiments	39 913,26	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	13 830,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		53 743,26	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	65 200,00	3 000,00	3 000,00
1641	Emprunts en euros	65 200,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		65 200,00	3 000,00	3 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		118 943,26	3 000,00	3 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	33 607,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	33 607,00	0,00	0,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	27 784,00	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	5 823,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		33 607,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		152 550,26	3 000,00	3 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 000,00
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	55 569,05	0,00	0,00
1068	Autres réserves	55 569,05	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		55 569,05	3 000,00	3 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		55 569,05	3 000,00	3 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	42 125,26	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	88 435,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments	1 000,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	83 178,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	3 774,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	483,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		130 560,26	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		130 560,26	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		186 129,31	3 000,00	3 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 000,00
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 98 807,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		65 200,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	65 200,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		33 607,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	33 607,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	98 807,00	0,00	33 579,05	132 386,05

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 129 560,26	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		129 560,26	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28131	Bâtiments	83 178,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	3 774,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	483,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	42 125,26	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	129 560,26	0,00	0,00	55 569,05	185 129,31

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 132 386,05
Ressources propres disponibles	VIII 185 129,31
Solde	IX = VIII – IV (5) 52 743,26

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ARRETE ET SIGNATURES****D**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-171

Objet : Budget Principal Régie Intercommunale des Abattoirs – Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	93	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	114	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Daniel SABATHE
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent

89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUEILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2022-171

**BUDGET PRINCIPAL RÉGIE INTERCOMMUNALE DES ABATTOIRS
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Vu le budget primitif voté en séance du 14 avril 2022,

Vu la Commission Finances en date du 20 septembre 2022,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits en fonction de l'évolution des projets et de corriger certaines évaluations par rapport au BP,

Il est proposé la décision modificative N° 1 suivante :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	10 374,00 €
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	6 711,00 €
TOTAL	17 085,00 €
Recettes	
Chapitre 013 - Atténuations de charges	10 085,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	7 000,00 €
TOTAL	17 085,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** la décision modificative n° 1 du budget principal de la régie intercommunale des abattoirs, telle que détaillée ci-dessus,
- **DIT** que le Budget est modifié en conséquence.

POUR : 114

CONTRE : //

ABSTENTIONS : //

ADOPTÉ

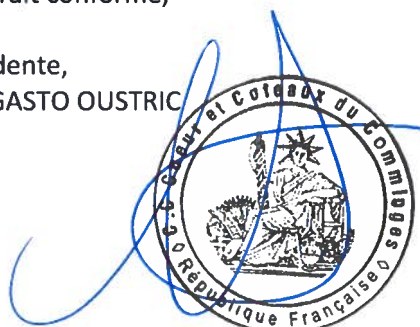
Fait et délibéré le 29 septembre 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007264300147	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI C.C Coeur & Coteaux du Comminges
--	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE SAINT GAUDENS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative 1 (3)

BUDGET : REGIE INTERCOMMUNALE DES ABATTOIRS (3)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 18

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 19

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 20

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	17 085,00	17 085,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		17 085,00	17 085,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	17 085,00	17 085,00
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 224 726,00	0,00	10 374,00	10 374,00	1 235 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 188 400,00	0,00	0,00	0,00	2 188 400,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
Total des dépenses de gestion des services		3 663 126,00	0,00	10 374,00	10 374,00	3 673 500,00
66	Charges financières	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	6 711,00	6 711,00	8 711,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 677 126,00	0,00	17 085,00	17 085,00	3 694 211,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	38 000,00		0,00	0,00	38 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	377 588,00		0,00	0,00	377 588,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		415 588,00		0,00	0,00	415 588,00
TOTAL		4 092 714,00	0,00	17 085,00	17 085,00	4 109 799,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 109 799,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	33 000,00	0,00	10 085,00	10 085,00	43 085,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 736 714,00	0,00	0,00	0,00	3 736 714,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
Total des recettes de gestion des services		4 019 714,00	0,00	10 085,00	10 085,00	4 029 799,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 019 714,00	0,00	17 085,00	17 085,00	4 036 799,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	73 000,00		0,00	0,00	73 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		73 000,00		0,00	0,00	73 000,00
TOTAL		4 092 714,00	0,00	17 085,00	17 085,00	4 109 799,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 109 799,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	342 588,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.



- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 300 000,00	0,00	0,00	0,00	2 300 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 300 000,00	0,00	0,00	0,00	2 300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	38 000,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	38 000,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 338 000,00	0,00	0,00	0,00	2 338 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	73 000,00		0,00	0,00	73 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	73 000,00		0,00	0,00	73 000,00
	TOTAL	2 411 000,00	0,00	0,00	0,00	2 411 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 411 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	774 000,00	0,00	0,00	0,00	774 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 221 412,00	0,00	0,00	0,00	1 221 412,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 995 412,00	0,00	0,00	0,00	1 995 412,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 995 412,00	0,00	0,00	0,00	1 995 412,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	38 000,00		0,00	0,00	38 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	377 588,00		0,00	0,00	377 588,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	415 588,00		0,00	0,00	415 588,00
	TOTAL	2 411 000,00	0,00	0,00	0,00	2 411 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 411 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

342 588,00

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	10 374,00		10 374,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	6 711,00	0,00	6 711,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	17 085,00	0,00	17 085,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 085,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	10 085,00		10 085,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 000,00	0,00	7 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		17 085,00	0,00	17 085,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 085,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 224 726,00	10 374,00	10 374,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	409 000,00	10 374,00	10 374,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 031,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 069,00	0,00	0,00
6066	Carburants	1 246,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	170 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	38 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	3 600,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	115 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 300,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	20 000,00	0,00	0,00
6168	Autres	9 600,00	0,00	0,00
618	Divers	256 380,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	800,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	5 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 300,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	1 100,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	3 300,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 500,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	1 300,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	16 000,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	700,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	160 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 188 400,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	10 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	327 000,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	22 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 250 000,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	62 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	373 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	57 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	44 000,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	7 800,00	0,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	29 500,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 700,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 400,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	250 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	250 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		3 663 126,00	10 374,00	10 374,00
66	Charges financières (b) (8)	12 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 000,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	4 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	6 711,00	6 711,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	3 000,00	3 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2 000,00	3 711,00	3 711,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		3 677 126,00	17 085,00	17 085,00
023	Virement à la section d'investissement	38 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	377 588,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	366 000,00	0,00	0,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	11 588,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		415 588,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		415 588,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 092 714,00	17 085,00	17 085,00

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	
			RESTES A REALISER N-1 (13) 0,00
			+
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13) 0,00
			=
			TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 17 085,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	33 000,00	10 085,00	10 085,00
64198	Autres remboursements	33 000,00	6 285,00	6 285,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	3 800,00	3 800,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 736 714,00	0,00	0,00
703	Ventes de produits résiduels	195 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	3 150 714,00	0,00	0,00
7087	Remboursement de frais	160 000,00	0,00	0,00
7088	Autres produits activités annexes	231 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	250 000,00	0,00	0,00
7588	Autres	250 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		4 019 714,00	10 085,00	10 085,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	7 000,00	7 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	7 000,00	7 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		4 019 714,00	17 085,00	17 085,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	73 000,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	53 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		73 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 092 714,00	17 085,00	17 085,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	17 085,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 300 000,00	0,00	0,00
21731	Bâtiments (mise à dispo)	2 060 000,00	0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	10 000,00	0,00	0,00
21754	Matériel industriel	10 000,00	0,00	0,00
21757	Aménagement matériels industriels	220 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 300 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	38 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	38 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		38 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 338 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	73 000,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>53 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	9 100,00	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	16 000,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	9 600,00	0,00	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	3 800,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	14 500,00	0,00	0,00
	Charges transférées	20 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	20 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		73 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 411 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	774 000,00	0,00	0,00
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	774 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 221 412,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 221 412,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 995 412,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 995 412,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	38 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	377 588,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	11 588,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	280 800,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	43 000,00	0,00	0,00
28157	Aménagements des matériels industriels	33 300,00	0,00	0,00
281784	Mobilier (mise à disposition)	1 900,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	1 700,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 400,00	0,00	0,00
28188	Autres	900,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		415 588,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		415 588,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 411 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 91 000,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		38 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	38 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		53 000,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	53 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	91 000,00	0,00	0,00	91 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 415 588,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		415 588,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28131	Bâtiments	11 588,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	280 800,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	43 000,00	0,00	0,00
28157	Aménagements des matériels industriels	33 300,00	0,00	0,00
281784	Mobilier (mise à disposition)	1 900,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	1 700,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 400,00	0,00	0,00
28188	Autres	900,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	38 000,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	415 588,00	0,00	0,00	0,00	415 588,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 91 000,00
Ressources propres disponibles	VIII 415 588,00
Solde	IX = VIII – IV (5) 324 588,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ARRETE ET SIGNATURES****D**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .



**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-172

Objet : Délibération approuvant la clé de répartition du financement de la prestation de suivi animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur le volet ingénierie.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	93	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	114	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 031-200072643-20220929-2022172-DE

29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Phillippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Phillippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Daniel SABATHE
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MAR CET	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOULLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Délibération n° 2022-172

DÉLIBÉRATION APPROUVANT LA CLÉ DE RÉPARTITION DU FINANCEMENT DE LA PRESTATION DE SUIVI ANIMATION DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) SUR LE VOLET INGÉNIERIE

Monsieur le Vice-Président Alain FRECHOU donne lecture du rapport suivant :

Vu la délibération n°2021-39 du conseil municipal de Saint-Gaudens du 1^{er} avril 2021 et la délibération n°2021-107 du conseil communautaire du 12 avril 2021 autorisant la signature de la convention ORT,

Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée par l'Etat, l'ANAH représentée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, en date du 6 mai 2021, notamment son article 4 qui prévoit les engagements des partenaires financeurs à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour assurer la mise en œuvre du programme,

Vu la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) « Cœurs de villes en Comminges », approuvée par le conseil municipal de Saint-Gaudens le 13 décembre 2021 et par le conseil communautaire le 16 décembre 2021,

Vu le règlement relatif à l'accompagnement financier de la rénovation des façades de la place Jean Jaurès et de ses abords, approuvé par le conseil municipal de Saint-Gaudens le 17 février 2022,

La mise en œuvre de l'OPAH-RU « Cœurs de villes en Comminges », constitue la première action prévue dans la convention ORT de la commune de Saint-Gaudens. Elle s'inscrit pleinement dans l'action n°2.2 « Accompagner les OPAH-RU de Saint-Gaudens et Montréjeau » de l'orientation « Améliorer la qualité de l'offre » du Programme Local de l'Habitat adopté par le conseil communautaire le 7 juillet 2022.

L'OPAH-RU est un outil permettant aux propriétaires de bénéficier des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ainsi que des aides spécifiques mises en place par la ville de Saint-Gaudens et par la Communauté de Communes Cœur Coteaux Comminges. Ces deux aides sont cumulables afin d'inciter les propriétaires d'immeubles situés dans le centre-ville de Saint-Gaudens à rénover leur logement ou leur immeuble. L'OPAH-RU permet une diversification de l'offre de logements et l'accueil de tout type de personne (familles, personnes à mobilité réduite, personnes âgées...) souhaitant s'installer en centre-ville et être proche de toutes commodités.

Pour pouvoir mobiliser ces aides, un prestataire recruté dans le cadre d'un marché public sera chargé de réaliser les missions de suivi-animation de l'OPAH-RU à savoir, l'accompagnement des propriétaires dans le montage de leur dossier de demande de subvention. Les propriétaires seront accompagnés du montage des dossiers jusqu'au versement des subventions. Dans les missions du prestataire, il est également prévu la communication et l'animation autour de ce programme.

Si nécessaire, ce prestataire pourra être amené à réaliser au maximum 5 études de faisabilité pour la mise en place de procédures coercitives de type Résorption de l'Habitat Indigne (RHI), Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable (THIR) ou Opération de Restauration Immobilière (ORI). La RHI permet de rénover les immeubles irrémédiables ou dangereux et définitivement interdits à l'habitation tandis que les dispositifs THIR et ORI visent la réhabilitation lourde d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles acquis par expropriation ou à l'amiable. Cela concerne notamment les immeubles sous arrêté d'insalubrité remédiable, de péril ordinaire ou de prescription de mise en sécurité.

Ce marché public sera conclu pour une durée initiale de 2 ans puis de 1 an reconductible 3 fois par période de 12 mois sans excéder les 5 ans (durée totale de l'OPAH-RU).

Pour la prestation de suivi-animation de l'OPAH-RU, il est proposé le plan de financement suivant :

Structure	Pourcentage
ANAH	50% du montant HT du prix annuel (plafond de 250 000 € par an)
CD31 sur ses fonds propres	30 % (plafond de 15 000 € par an)
Communauté de Communes	50% du reste à charge TTC
Ville de Saint-Gaudens	50% du reste à charge TTC

Pour rappel, les aides publiques ne pouvant dépasser 80% de la dépense TTC, la participation résiduelle de la communauté de communes ne pourra être inférieure à 20% du montant TTC de la prestation.
L'appel de fonds de la Communauté de Communes Cœur Coteaux Comminges auprès de la commune de Saint-Gaudens, suivra la périodicité de facturation du prestataire de suivi-animation de l'OPAH-RU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** le plan de charge prévisionnel concernant la répartition du financement de la prestation ingénierie de suivi-animation de l'OPAH-RU,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à conduire une prestation de suivi-animation de l'OPAH-RU « Cœurs de villes en Comminges »,
- **INSCRIT** la dépense correspondante au chapitre 011 du Budget primitif 2022 de la Communauté de Communes,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter pour cette étude des subventions auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs et techniques permettant la mise en œuvre de ce projet.

POUR : 114
CONTRE : //
ABSTENTIONS : //

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 29 septembre 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-173

Objet : Approbation et attribution de Fonds de concours aux communes – Exercice 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	93	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	114	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Daniel SABATHE
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent

89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUEILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2022-173

**APPROBATION ET ATTRIBUTION
 DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES – EXERCICE 2022**

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Vu la délibération 2018-70 en date du 12 avril 2018 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours communautaires,

Vu la délibération 2021-10-1 en date du 18 mars 2021 portant modification au règlement d'attribution des fonds de concours communautaires,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire prévoyant l'affectation d'une enveloppe pour les fonds de concours au titre de l'exercice 2022,

Vu la commission Finances du 20 septembre 2022,

Considérant les demandes de fonds de concours 2022 déposées par les communes membres avant la date butoir du 30 juin, il est proposé au Conseil communautaire les projets et fonds de concours complémentaires suivants :

Commune	Opérations	Montant prévisionnel de l'opération (€HT)	Fonds de concours communautaire		
			Travaux et acquisitions	Équipements Matériels & Scolaires	Fonds de concours total
55 LARROQUE	Acquisition d'un désherbeur gaz	2 600,00 €	- €	500,00 €	500,00 €
55 AUSSON	Acquisition d'un désherbeur vapeur	24 000,00 €	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
	TOTAL des fonds de concours complémentaires proposés	26 600,00 €		3 500,00 €	3 500,00 €
	TOTAL DES FONDS DE CONCOURS ATTRIBUÉ par Délibération 2022-121 du 07 juillet 2022	6 264 713,74 €	715 235,11 €	18 677,76 €	733 912,87 €
	TOTAL des fonds de concours 2022	6 291 313,74 €	715 235,11 €	22 177,76 €	737 412,87 €

Madame la Présidente rappelle que les fonds de concours attribués sont établis sur des prévisionnels. L'aide octroyée sera versée au prorata du montant réellement réalisé et justifié, dans la limite du fonds de concours validé en Conseil communautaire, y compris en cas de dépassement du montant prévisionnel des dépenses. Le fonds de concours ne devant pas excéder 50% du coût résiduel à la charge de la commune.

Madame la Présidente rappelle que le paiement peut :

- Faire l'objet d'un acompte de 30 % maximum du montant du fonds de concours attribué en justifiant du démarrage des travaux par production d'un ordre de service ou de marché,
- Être sollicité en un versement unique ou d'une demande de solde à l'achèvement de l'opération sur production :
 - de l'état récapitulatif des dépenses de l'opération certifié par le Trésorier mentionnant les comptes d'imputations de chacune des dépenses,
 - des justificatifs de la publicité faite du soutien de la Communauté de Communes,
 - des arrêtés d'attribution, ou refus, de toute aide publique sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **D'ACCEPTER** l'attribution des fonds de concours complémentaires présentés dans le tableau ci-dessus, pour un total de 3 500,00 €,

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document afférent à la présente décision, notamment la convention particulière qui précisera pour chaque opération les modalités de versements conformément au règlement d'attribution des fonds de concours,

- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 204.

POUR : 114
CONTRE : //
ABSTENTIONS : //

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 29 septembre 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-174

Objet : Tarifs séjours Enfance – Vacances automne 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	93	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	114	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 031-200072643-20220929-2022174-DE

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILLAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILLAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Daniel SABATHE
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent

89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUEILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2022-174

**TARIFS SÉJOURS ENFANCE
VACANCES AUTOMNE 2022**

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Dans le cadre des séjours accessoires qui auront lieu pendant les vacances d'automne 2022, il convient de fixer les tarifs qui seront appliqués.

Afin de permettre l'accès à ce type de séjour au plus grand nombre, les tarifs présentés tiennent compte d'un quotient familial basé sur les revenus des familles.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les grilles de tarifs suivantes :

TARIFS 2022 du séjour par enfant

Du 24 au 29 Octobre 2022 :

« Séjour culturel » à PARIS

9-12 ans – 18 places

Tarifs				
Tranche	Quotient Familial	Tarif initial	Montant réduction CAF *	Tarif après réduction
A	Inf. ou égal à 400	450€	5*18€ = 90€	360€
B	Entre 401 et 600€	450€	5*12€ = 60€	390€
C	Entre 601 et 800€	450€	5*10€ = 50€	400€
D	Entre 801 et 1300€	450€		
E	Supérieur à 1300€	470€		
Enfants domiciliés hors territoire de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges		500€		

* sur présentation du document de la CAF « Aide Aux Temps Libres »

Le paiement s'effectuera avant le début du séjour.

En cas d'absence de l'enfant pour raisons médicales ou pour toute raison familiale justifiée durant le séjour, un remboursement pourra être demandé par écrit des parents et effectué sur la base d'un montant ramené à la journée. Toute journée entamée est due.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **D'APPROUVER** les tarifs ci-dessus,
- **D'APPROUVER** les conditions de remboursements,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à la présente.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 031-200072643-20220929-2022174-DE

Berger
Levrault

POUR : 114

CONTRE : //

ABSTENTIONS : //

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 29 septembre 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-175

Objet : Vente local à usage commercial ZA Ribero à l'Isle-en-Dodon à Pierre Sarniguet.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	94	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	115	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Présente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Daniel SABATHE
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent

89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUEILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Phillippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2022-175

**VENTE LOCAL À USAGE COMMERCIAL ZA RIBERO À L'ISLE EN DODON
À PIERRE SARNIGUET**

Madame la Vice-Présidente Céline LAURENTIES-BARRERE présente le rapport suivant :

Dans le cadre de son bail à ferme avec promesse de vente, M. Pierre SARNIGUET a fait valoir son intention d'acquérir le local loué, soit le local n°6 du bâtiment situé sur la ZA RIBERO à L'ISLE EN DODON. Au titre de la promesse de vente, le local occupé peut être acheté pour un montant prévu initialement dans le contrat.

L'activité exercée par l'acquéreur est une activité de miellerie, avec extraction et récolte du miel sur place.

Le local, d'une superficie utile de 1048 m², est situé dans un bâtiment d'une superficie utile totale de 3 150 m² partagé en 6 lots distincts loués à usage commercial ou artisanal. Chaque lot, identifié et délimité par un géomètre-expert, comprend un intérieur et un extérieur. Dans le cadre de l'établissement d'un règlement de copropriété, le géomètre-expert a identifié le local n°3 indiqué dans le bail, comme appartenant au lot n°6 du bâtiment.

Le bâtiment est situé sur les parcelles cadastrées ZO 120 et ZO 123.

Les services du Domaine ont émis un avis sur la valeur vénale d'un montant de 205 000€ Hors Taxe.

Toutefois, le bien ne peut être vendu au locataire qu'au prix indiqué contractuellement dans le bail, soit 108 000€ TVA sur la marge comprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **D'APPROUVER** la cession à M. Pierre SARNIGUET du lot n°6 de la ZA RIBERO à L'Isle en Dodon,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à signer, avec M. Pierre SARNIGUET ou toute personne morale pouvant se substituer, tout document nécessaire à cette cession, tout avant contrat et l'acte authentique de vente portant sur le bien immobilier sus désigné,
- **DE DIRE** que cette cession se fera au prix de 108 000 €, TVA sur la marge comprise,
- **DE DIRE** que la présente décision doit s'appliquer dans un délai de 18 mois. Si aucun contrat n'est signé passée cette période, la présente décision prend fin et la communauté de communes est libre de tout engagement sur lesdites parcelles.

POUR : 115

CONTRE : //

ABSTENTIONS : //

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 29 septembre 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.





CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-176

Objet : Vente local à usage commercial ZA Ribero à l'Isle-en-Dodon à la société Florent Garden.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	94	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	115	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLÓS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLÓS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Présente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Daniel SABATHE
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent

89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MAR CET	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUEILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2022-176**VENTE LOCAL À USAGE COMMERCIAL ZA RIBERO À L'ISLE EN DODON
À LA SOCIÉTÉ FLORENT GARDEN**

Madame la Vice-Présidente Céline LAURENTIES-BARRERE présente le rapport suivant :

Par une délibération en date du 21 octobre 2021, le conseil communautaire a approuvé la vente du local n°4 à usage commercial sur la ZA RIBERO à L'ISLE EN DODON à l'EURL FLORENT GARDEN.

Du fait de l'arrivée à échéance de ladite délibération ainsi que d'une erreur matérielle constatée dans la formulation du prix, il est proposé au conseil communautaire de renouveler son approbation sur cette vente.

Cette société exerce une activité d'aménagement paysager et occupe actuellement ce local dans le cadre d'un bail commercial. Le bail intègre une clause de promesse unilatérale de vente. À ce titre, le locataire peut déclarer son intention d'acheter, et ce, au prix prévu initialement dans le contrat.

Ce local, d'une superficie utile de 287 m², est situé dans un bâtiment d'une superficie utile totale de 3 150 m² partagé en 6 lots distincts loués à usage commercial ou artisanal. Chaque lot, identifié et délimité par un géomètre-expert, comprend un intérieur et un extérieur. Dans le cadre de l'établissement d'un règlement de copropriété, le géomètre-expert a identifié le local n°7 indiqué dans le bail comme appartenant au lot n°4 du bâtiment.

Le bâtiment est situé sur les parcelles cadastrées ZO 120 et ZO 123.

Les services du Domaine ont émis un avis sur la valeur vénale d'un montant de 73 000€ Hors Taxe.

Toutefois, le bien ne peut être vendu au locataire qu'au prix indiqué contractuellement dans le bail, soit 35 100€ TVA sur la marge comprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **D'APPROUVER** la cession à la société FLORENT GARDEN du lot n°4 de la ZA RIBERO à L'Isle en Dodon,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à signer, avec la société FLORENT GARDEN ou toute personne morale pouvant se substituer, tout document nécessaire à cette cession, tout avant contrat et l'acte authentique de vente portant sur le bien immobilier sus désigné,
- **DE DIRE** que cette cession se fera au prix de 35 100 € TVA sur la marge comprise,
- **DE DIRE** que la présente décision doit s'appliquer dans un délai de 12 mois. Si aucun contrat n'est signé passée cette période, la présente décision prend fin et la communauté de communes est libre de tout engagement sur lesdites parcelles.

POUR : 115

CONTRE : //

ABSTENTIONS : //

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 29 septembre 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-177

Objet : Vente terrain ZA Ribero à l'EIRL Thibault Loisl

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	94	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	115	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Présente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILLAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILLAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Daniel SABATHE
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent

89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Alain BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2022-177

VENTE TERRAIN ZA RIBERO À L'EIRL THIBAUT LOISIL

Madame la Vice-Présidente Céline LAURENTIES-BARRERE présente le rapport suivant :

Par une délibération en date du 7 juillet 2022, le conseil communautaire a approuvé la vente d'un terrain à l'EIRL Thibault Loisil sur la zone économique RIBERO à L'Isle en Dodon, en vue de l'implantation d'un bâtiment pour son activité, en développement de charpente, couverture et construction bois.

Une imprécision demeurant quant à la référence de la parcelle et au montant de la vente, il est proposé au conseil communautaire de redélibérer au vu des caractéristiques de vente précisées telles qu'indiquées en suivant.

La vente porte ainsi sur la parcelle ZO 141. Ce secteur de la zone d'activité a fait l'objet d'un redécoupage afin notamment de réaliser un accès sur 3 parcelles. Le bornage réalisé fait valoir ainsi une surface de 3575 m².

Il est précisé qu'environ près de 800 m² ne seront pas constructibles du fait notamment de la distance importante à respecter avec la route départementale. Il est donc proposé de céder la parcelle au prix de 22 240 € HT (avis des domaines du 18 mai 2022 fixant le prix à 28 000€ HT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **DE FIXER** le prix de cession de la parcelle à 22 240€ HT,
- **D'AUTORISER** la cession à l'EIRL Thibault LOISIL de la parcelle ZO 141, d'une superficie de 3575 m² sur la zone économique de RIBERO,
- **DE DONNER** tout pouvoir à Madame la Présidente ou son représentant pour signer l'acte de vente ou tout avant-contrat, portant sur le bien sus désigné, avec la société immobilière constituée,
- **DE DIRE** que la présente décision doit s'appliquer dans un délai de 18 mois. Si aucun acte n'est signé passé cette période, la présente décision prend fin et la communauté de communes est libre de tout engagement sur le dit lot.

POUR : 115
CONTRE : //
ABSTENTIONS : //

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 29 septembre 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-178

Objet : Dégâts d'orage – Demande de subvention Conseil Départemental.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	94	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	115	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLÓS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLÓS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Présente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Daniel SABATHE
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent

89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MAR CET	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2022-178

DÉGÂTS D'ORAGE
DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Madame la Vice-Présidente Marie-Hélène FONTANEAU présente le rapport suivant :

Les fortes précipitations et la grêle du 23 juin 2022 ont occasionné :

➤ **Sur la commune de Saint-Ferreol**, d'importants dommages sur la voie communale de Soulan de Broquère.
Devis pour la réparation des dégâts pour un montant de 6 000,00 € HT.

➤ **Sur la commune de Péguilhan/Lunax**, des dommages sur diverses voies.
Devis pour la réfection pour un montant global de 4 180,00 € HT.

Ainsi, dans le cadre d'un programme exceptionnel dégâts d'orages, il est sollicité l'intervention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour une aide financière, au même taux que celle attribuée pour le Pool Routier. En appliquant le taux de subvention propre à chaque commune, les aides attendues figurent sur le tableau suivant :

Nom de la commune	Montant des travaux H. T.	Subvention CD31	
		Taux %	Montant
Commune de Péguilhan/Lunax	4 180,00 €	70 %	2 926,00 €
Commune de Saint-Ferreol	6 000,00 €	80 %	4 800,00 €
MONTANT TOTAL H.T. PROGRAMME DEGATS ORAGE 2022	10 180,00 €		7 726,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **D'ETABLIR** un dossier de demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Départemental, pour les travaux de réparation des dégâts occasionnés par les intempéries du 23 juin 2022 sur les communes de PEGUILHAN/LUNAX et SAINT-FERREOL. Montant des travaux : 10 180,00 € HT / Subvention attendue : 7 726,00 € HT ;
- **DE SOLLICITER** le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour une aide financière sur ces travaux au même taux de subvention que celui accordé au titre du Pool Routier ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR : 115

CONTRE : //

ABSTENTIONS : //

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 29 septembre 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIAC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-179

Objet : Créations de postes.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	94	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	115	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Présente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Daniel SABATHE
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent

89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUEILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2022-179

CREATIONS DE POSTES

Madame la Vice-Présidente Céline LAURENTIES-BARRERE présente le rapport suivant :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs,

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

CONSIDERANT les modifications des plannings à la rentrée de septembre et la nécessité de mettre à jour certains emplois et quotités,

✓ **EMPLOIS PERMANENTS**

ENFANCE :

➤ **Changement de quotité horaire**

- Adjoint d'animation à 29h : 1 poste
- Adjoint d'animation à 26h : 1 poste
- Adjoint d'animation à 27.5h : 1 poste
- Adjoint d'animation à 31h : 1 poste
- Adjoint d'animation à 15.5h : 1 poste
- Adjoint d'animation à 35h : 1 poste
- Adjoint technique à 35h : 2 postes

CULTURE

➤ **Emplois permanents**

- Adjoint administratif à temps non complet 28h : 1 poste

SERVICES ADMINISTRATIFS

➤ **Ressources humaines**

Adjoint administratif : 1 poste à temps complet (35/35) pour occuper le poste de gestionnaire de paie

Pour une meilleure lisibilité du tableau des emplois, l'ensemble des postes d'origine seront supprimés, sous réserve de l'avis favorable du CT, lors d'un prochain conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **DE CRÉER** les postes cités ci-dessus,
- **DE VALIDER** la création des postes ouverts tels que détaillés ci-dessus,
- **DE PRÉCISER** que les crédits correspondants sont ouverts au chapitre 012,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR : 115

CONTRE : //

ABSTENTIONS : //

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 29 septembre 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Magali GASTO OUSTRIC





CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-180

Objet : Office de Tourisme Intercommunal Cœur et Coteaux du Comminges – Désignation d'un membre du Conseil d'Administration suite à vacance d'un poste de membre.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	94	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	115	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Présente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Daniel SABATHE
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOULLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU



Délibération n° 2022-180

**OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CŒUR ET COTEAUX DU COMMINGES
DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL ADMINISTRATION
SUITE À VACANCE D'UN POSTE DE MEMBRE**

Monsieur le Vice-Président Philippe BRILLAUD donne lecture du rapport suivant :

Vu la délibération N°2020-113 du 28 juillet 2020, désignant les 6 membres de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges siégeant au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme intercommunal Cœur et Coteaux du Comminges.

Considérant, la démission d'un membre désigné de son mandat de conseiller municipal et de fait de conseiller communautaire, il s'avère nécessaire de désigner son remplaçant,

Il est rappelé que le plan d'actions proposé par l'Office de Tourisme intercommunal fait l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens entre la communauté de communes et l'Office de Tourisme intercommunal Cœur et Coteaux du Comminges.

Il s'articule autour de 9 axes stratégiques qui découlent des missions qui lui sont demandées :

- Axe 1 : Améliorer en permanence l'accueil des visiteurs pour obtenir leur satisfaction
- Axe 2 : Positionner l'activité de l'Office de tourisme en support de développement économique
- Axe 3 : Travailler la promotion et la communication.
- Axe 4 : Développer et commercialiser l'offre produite par l'OT ou conventionnée
- Axe 5 : Accompagner les prestataires notamment par le numérique
- Axe 6 : Penser et faire par la qualité
- Axe 7 : Organiser les ressources humaines
- Axe 8 : Observer et analyser
- Axe 9 : Se soucier de notre impact sur l'environnement

Le nombre des membres siégeant au Conseil d'Administration de l'office de tourisme intercommunal est fixé à 20 répartis comme suit :

- 6 conseillers communautaires (dont 1 conseiller représentant la Ville de Saint-Gaudens accueillant le siège de l'OTI)
- 10 représentants les professions et activités intéressées par le tourisme,
- 4 membres associés

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- DE DESIGNER Monsieur Francis BEAUSOR comme membre remplaçant de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges pour siéger au conseil d'administration de l'office de tourisme intercommunal Cœur et Coteaux du Comminges afin de compléter la liste des 6 membres.

POUR : 115
CONTRE : //
ABSTENTIONS : //

ADOPTÉ

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 031-200072643-20220929-2022180-DE



Fait et délibéré le 29 septembre 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-181

Objet : Saisine du Département en vue de l'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée de cinq itinéraires de randonnée.

Montesquieu-Guittaut « Sentier de Montesquieu-Guittaut », Montgaillard-sur-Save « La Métairie du Pont », Cassagnabère-Tournas « Sentier de Mauboussin », Valentine « Sentier du Bout du Puy », Les Tourreilles « Pile funéraire de Clergue ».

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	94	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	115	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente

27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Présente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Daniel SABATHE
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent

85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLÓS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MAR CET	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBO SC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Délibération n° 2022-181**SAISINE DU DÉPARTEMENT EN VUE DE L'INSCRIPTION AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET RANDONNÉE DE CINQ ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE
MONTESQUIEU-GUITTAUT "SENTIER DE MONTESQUIEU-GUITTAUT", MONTGAILLARD SUR SAVE "LA MÉTAIRIE DU PONT", CASSAGNABÈRE-TOURNAS "SENTIER DE MAUBOUSSIN", VALENTINE "SENTIER DU BOUT DU PUY", LES TOURREILLES "PILE FUNÉRAIRE DE CLERGUE"**

Madame la Vice-Présidente Claire VOUGNY rappelle que l'article L361-1 du code de l'environnement donne compétence au Département pour établir le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de randonnées (PDIPR).

Par délibération du 26 juin 1986, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a décidé de l'élaboration dudit plan. La Communauté de Communes Cœur Coteaux Comminges est compétente en matière de réalisation, d'ouverture et d'entretien des sentiers de randonnées sur son territoire, par une délibération en date du 20 septembre 2018 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes s'est engagée dans la réalisation et la promotion de cinq nouveaux sentiers de randonnée non motorisée, conformément aux cartes ci-jointes :

- Montesquieu-Guittaut "Sentier de Montesquieu-Guittaut",
- Montgaillard sur Save "La Métairie du pont",
- Cassagnabère-Tournas "Sentier de Mauboussin",
- Valentine "Sentier du bout du Puy",
- Les Tourreilles "Pile funéraire de Clergue"

Il est proposé que ces itinéraires soient inscrits au PDIPR.

L'inscription au PDIPR n'est ni de droit, ni obligatoire, elle est toutefois un préalable à une labellisation auprès des Fédérations Nationales référentes telles que la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, la Fédération Française d'Équitation et la Fédération Française de Cyclisme. Gage de qualité, notamment au niveau de l'emprise foncière de l'itinéraire mais aussi de sécurité des randonneurs, l'inscription de l'itinéraire au PDIPR est enfin un préalable à la demande de subvention relative à l'aménagement, la gestion et la signalétique d'un itinéraire, auprès du Conseil départemental.

Responsable de l'élaboration du PDIPR, le Département de la Haute-Garonne est le seul compétent pour décider l'inscription au PDIPR d'un itinéraire.

Dans le cadre de la procédure d'inscription au PDIPR, il s'agit de solliciter dans un premier temps l'analyse technique du Conseil départemental et de ses partenaires associés, sur les qualités intrinsèques de cet itinéraire.

La demande d'inscription au PDIPR interviendra dans un second temps, après avis technique favorable du Département, et fera l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil communautaire.

Vu l'article L361-1 du Code de l'environnement,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 26 juin 1986,

Vu la délibération en date du 20 septembre 2018 approuvant les statuts de l'intercommunalité,

Considérant l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **DE LA CRÉATION** des itinéraires de randonnée non motorisée par la Communauté de Communes Cœur Coteaux Comminges, dénommés :
 - o Montesquieu-Guittaut "Sentier de Montesquieu-Guittaut" (communes traversées : Montesquieu-Guittaut, Montbernard et Saint-Laurent sur Save),
 - o Montgaillard sur Save "La Métairie du pont" (communes traversées : Montgaillard sur Save, Ciadoux et Saman),
 - o Cassagnabère-Tournas "Sentier de Mauboussin" (commune traversée : Cassagnabère-Tournas),
 - o Valentine "Sentier du bout du Puy" (commune traversée : Valentine),
 - o Les Tourreilles "Pile funéraire de Clergue" (commune traversée : Les Tourreilles),conformément aux cartes ci-jointes ;

- **DE DONNER son accord de principe** à la procédure d'inscription des sentiers Montesquieu-Guittaut "Sentier de Montesquieu-Guittaut", Montgaillard sur Save "La Métairie du pont", Cassagnabère-Tournas "Sentier de Mauboussin", Valentine "Sentier du bout du Puy", Les Tourreilles "Pile funéraire de Clergue" au PDIPR pour la communauté de communes et demande au Conseil départemental une analyse de leurs qualités intrinsèques ;
- **DE DEMANDER** ultérieurement aux communes de donner un avis sur les itinéraires de randonnée traversant leurs territoires et autoriser le passage des randonneurs sur les propriétés communales et chemins ruraux ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les conventions de passage et à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.
- **EST INFORME** que la présente délibération sera communiquée à Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

POUR : 115
CONTRE : //
ABSTENTIONS : //

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 29 septembre 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Magali GASTO OUSTALIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PDIPR
Cassagnabères-Tournas "sentier de
Mauboussin"

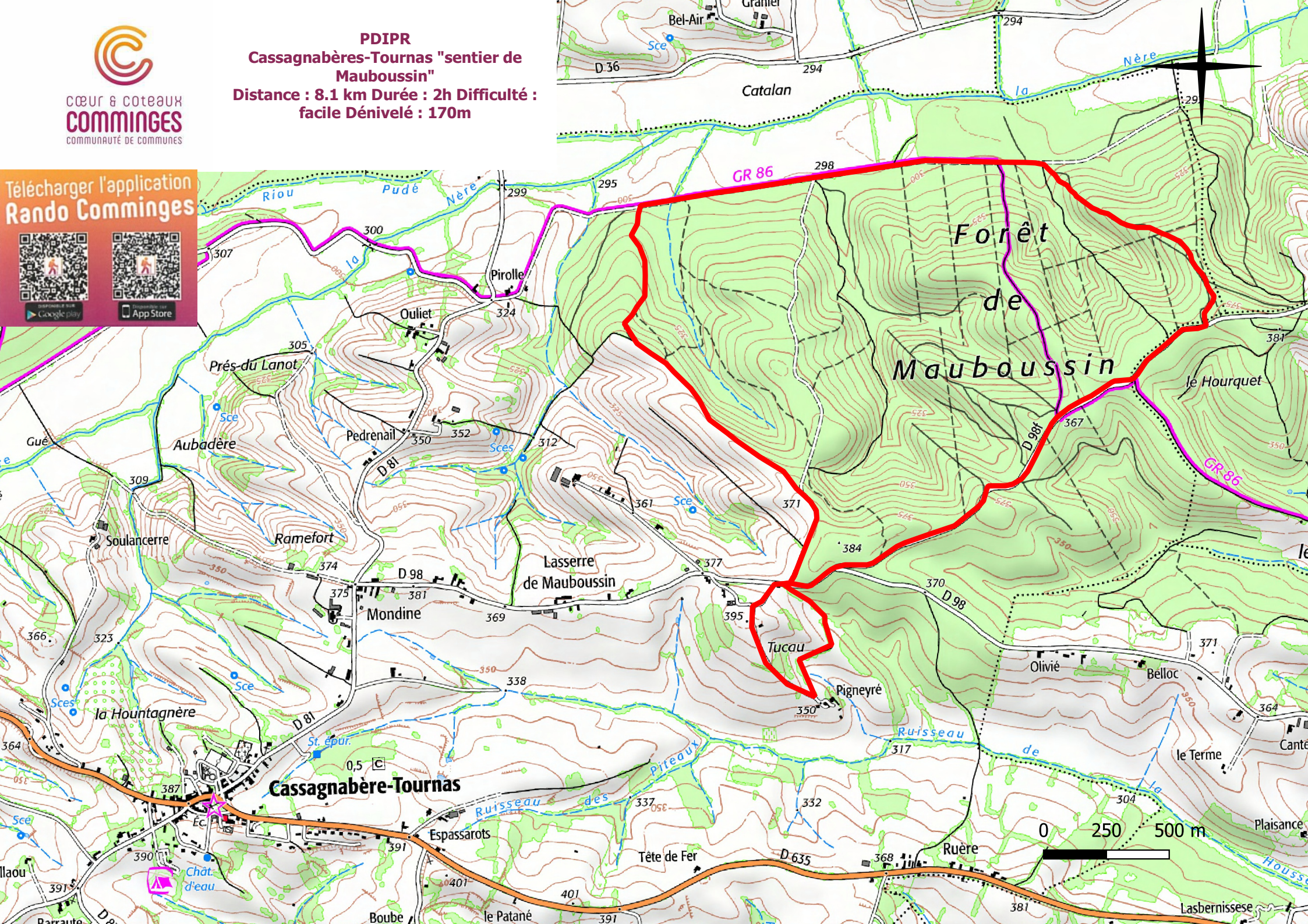
Distance : 8.1 km Durée : 2h Difficulté :
facile Dénivelé : 170m

Télécharger l'application
Rando Comminges



Google play

App Store

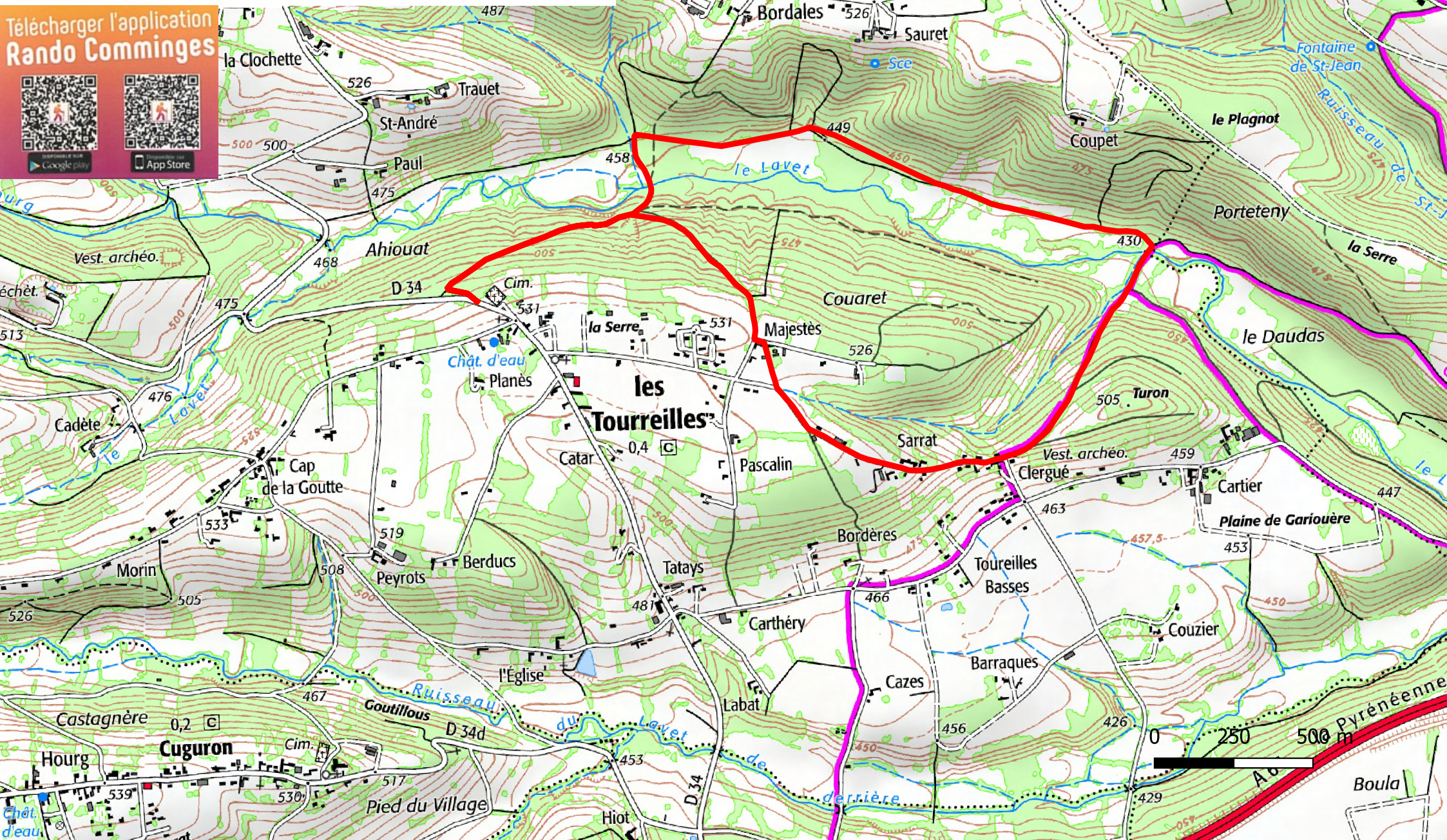




CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PDIPR
Les Tourelles "Pile funéraire de Clergue"
Distance : 5.9 km Durée : 1h30 Difficulté :
Intermédiaire Dénivelé : 163m

Télécharger l'application
Rando Comminges

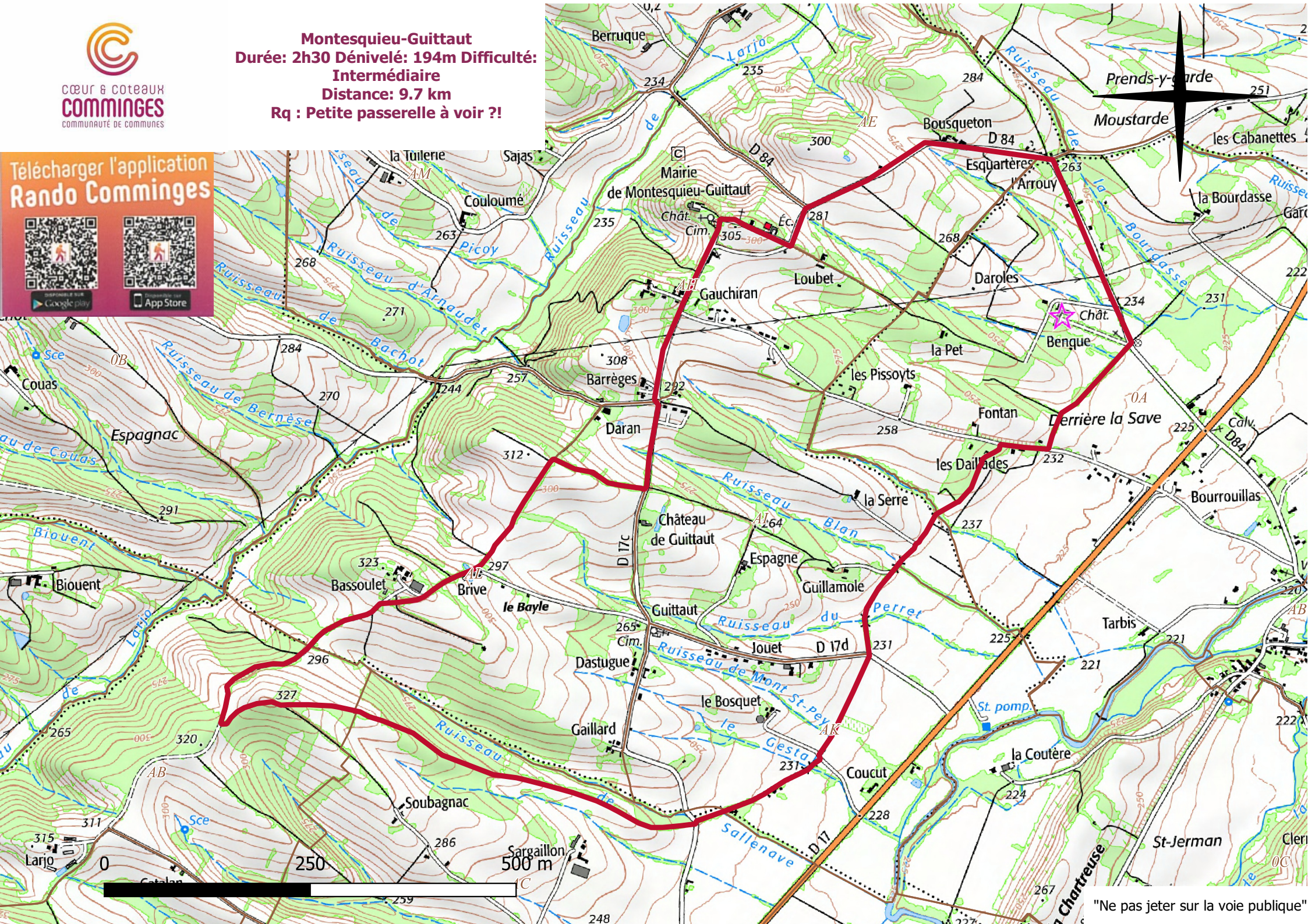




CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Montesquieu-Guittaut
Durée: 2h30 Dénivelé: 194m Difficulté:
Intermédiaire
Distance: 9.7 km
Rq : Petite passerelle à voir !

Télécharger l'application
Rando Comminges



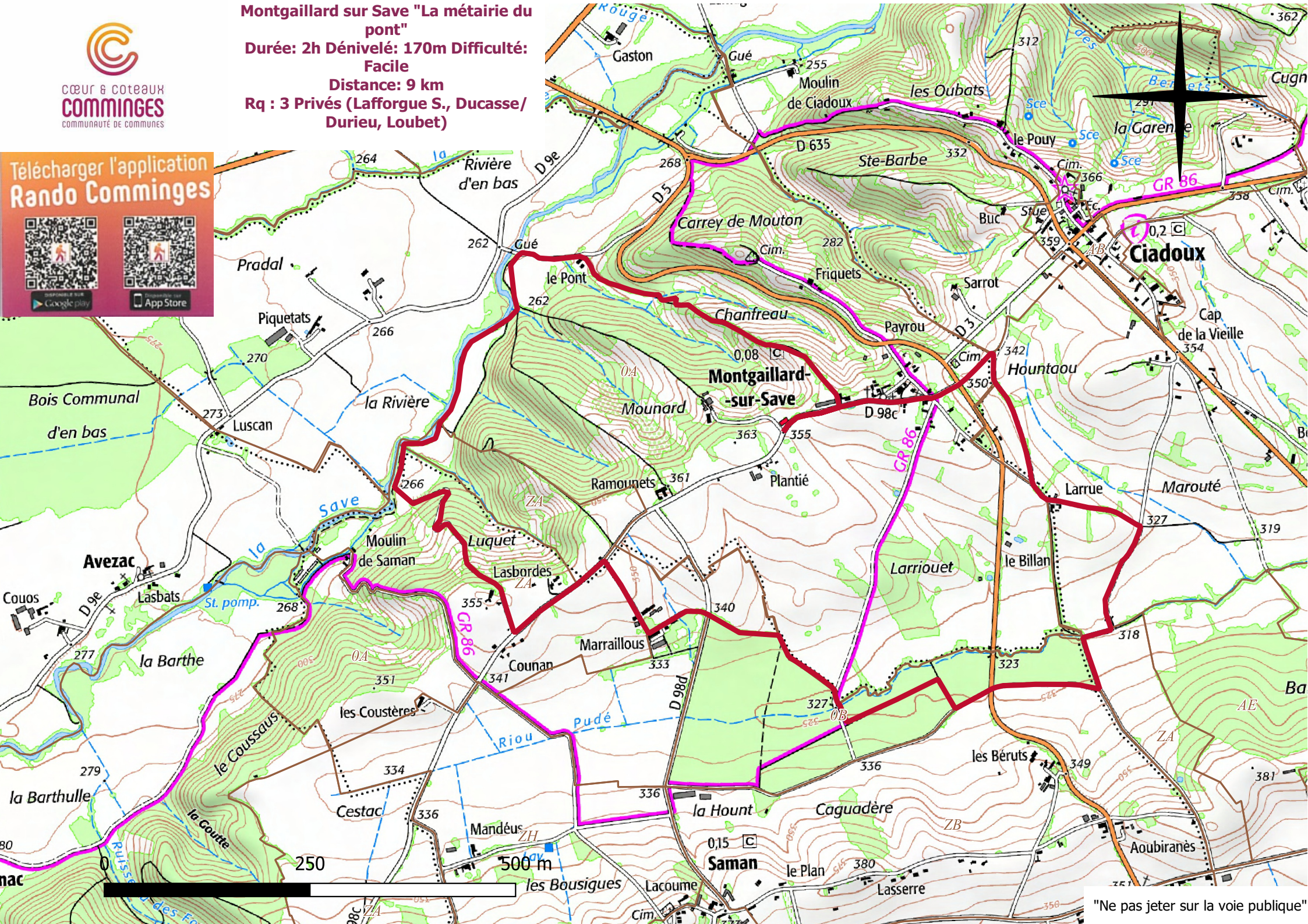
"Ne pas jeter sur la voie publique"



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Montgaillard sur Save "La métairie du pont"
Durée: 2h Dénivelé: 170m Difficulté:
Facile
Distance: 9 km
Rq : 3 Privés (Lafforgue S., Ducasse/
Durieu, Loubet)

Télécharger l'application
Rando Comminges



"Ne pas jeter sur la voie publique"



CŒUR & CÔTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

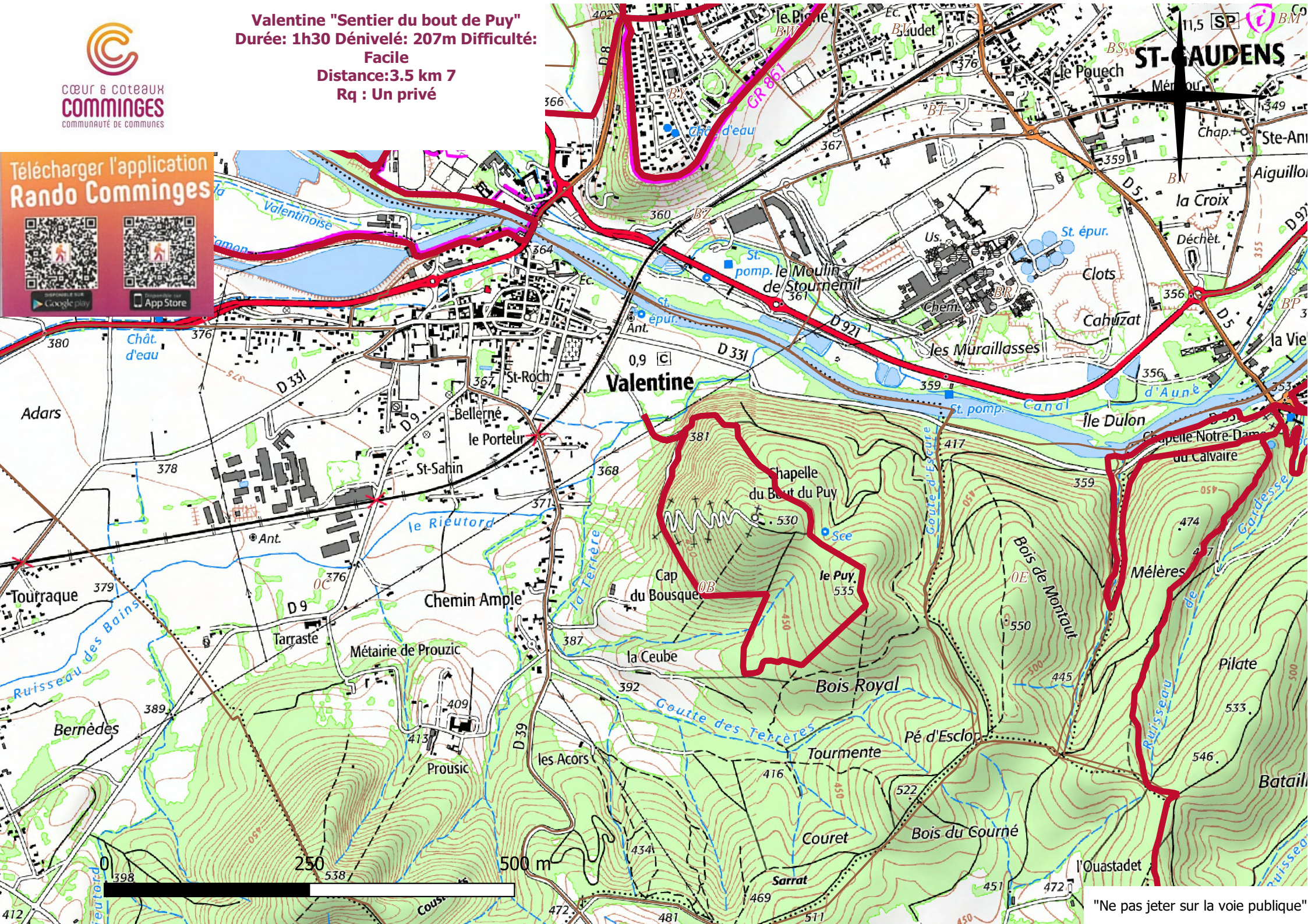
Valentine "Sentier du bout de Puy"
Durée: 1h30 Dénivelé: 207m Difficulté:
Facile
Distance: 3.5 km Rq : Un privé

Télécharger l'application
Rando Comminges



Google play

App Store



"Ne pas jeter sur la voie publique"



**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-182

Objet : SPL Arac Occitanie – Approbation du rapport des administrateurs 2021

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	94	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	115	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Phillippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLÓS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLÓS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 031-200072643-20220929-2022182-DE

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Présente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOLIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Daniel SABATHE
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent

89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MAR CET	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOULLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2022-182

**SPL ARAC OCCITANIE
APPROBATION RAPPORT ADMINISTRATEURS 2021**

Madame la Vice-Présidente Céline LAURENTIES-BARRERE présente le rapport suivant :

La communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges est actionnaire de la société SPL AGENCE RÉGIONALE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION OCCITANIE (SPL ARAC OCCITANIE) et assure la représentation de la collectivité au sein des assemblées de la SPL composée des actionnaires ne disposant pas d'une part de capital suffisante pour leur assurer une représentation directe au sein du Conseil d'administration.

À ce titre, il convient d'approuver le rapport des administrateurs retraçant le fonctionnement de la SPL au cours de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **D'APPROUVER** le rapport des administrateurs 2021 de la SPL ARAC OCCITANIE joint en annexe.

POUR : 115
CONTRE : //
ABSTENTIONS : //

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 29 septembre 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIE



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022

ID : 031-200072643-20220929-2022182-DE



RAPPORT DES ADMINISTRATEURS 2021



SPL ARAC Occitanie
SPL Agence Régionale de l'Aménagement
et de la Construction Occitanie

Siège social Toulouse
55 avenue Louis Bréguet
31400 Toulouse

Tél : 05 62 727 100

Site de Montpellier

117 rue des États Généraux | CS 19536
34961 Montpellier cedex 2 | Tél : 04 99 524 524
contact@arac-occitanie.fr

www.arac-occitanie.fr

SAPL au capital de 230 000 € | RCS Toulouse
SIREN 533 969 457 | SIRET 533 969 457 00043
Code APE 7112B
TVA Intracommunautaire FR 40 533 969 457



A. VIE DE LA SOCIETE ET PRESENTATION DES COMPTES

1. Vie sociale de la Société

1 – 1 Composition de l'Actionariat

Répartition du capital social au 31 décembre 2021

dpt	Collectivités actionnaires	Nombre d'actions	nbre actions prêtées	prêt en faveur de	Valeur (€)	%
	Région Occitanie	17 468			1 746 800	95,45%
9						
	Communauté de Communes Couserans Pyrénées	23			2 300	0,13%
	Communauté de Communes Pays foix Varilhes	20			2 000	0,11%
	Commune de Pamiers	4		Prêt d'action	400	0,02%
	Conseil Départemental de l'Ariège	13	10	Communauté de Communes Haute Ariège	1 300	0,07%
	Communauté de Communes de la Haute Ariège	10		Prêt d'action	1 000	0,05%
12						
	Decazeville Communauté	18	5	Communauté de Communes du Saint Affricain	1 800	0,10%
	Communauté de Communes du Saint Affricain	5		Prêt d'action	500	0,03%
	Ouest Aveyron Communauté	20			2 000	0,11%
	Syndicat Mixte du Combalou	20			2 000	0,11%
	Commune de Villafranche de Rouergue	10			1 000	0,05%
30						
	Commune de Sommières	6			600	0,03%
31						
	Commune de Portet-sur-Garonne	22	1	Commune de Gagnague	2 200	0,12%
	Commune de Gagnague	1		Prêt d'action	100	0,01%
	Commune de Muret	13			1 300	0,07%
	Commune de Pinsaguel	13			1 300	0,07%
	Commune de Revel	19	4	Commune de Pamiers	1 900	0,10%
	Commune de Martres-Tolosane	23			2 300	0,13%
	Commune de Saint-Lys	23			2 300	0,13%
	Commune de Saint-Gaudens	23			2 300	0,13%
	Communauté de Communes Cœur et Coteaux de Comminges	23			2 300	0,13%
	Communauté d'Agglomération du Sud-Est Toulousain - SICOVAL	23			2 300	0,13%
	Communauté de Communes du Volvestre	20			2 000	0,11%
	Le Muretain Agglo	23			2 300	0,13%
	Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois	22	1	Commune de Balaruc	2 200	0,12%
	Commune de Bagnères de Luchon	23			2 300	0,13%
	Commune de Plaisance du Touch	6			600	0,03%
	Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises	23			2 300	0,13%
	Commune de Roques-sur-Garonne	7			700	0,04%
	Commune de Saint Orens de Gameville	10			1 000	0,05%
	Commune de Saubens	10			1 000	0,05%
	Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne	10			1 000	0,05%
32						
	Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine	23			2 300	0,13%
	Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise	23			2 300	0,13%
	Commune de Nogaro	22			2 200	0,12%
	Commune de Fleurance	10			1 000	0,05%
	Communauté de Communes du Bas Armagnac	1			100	0,01%
34						
	Montpellier Méditerranée Métropole	1			100	0,01%
	Commune de Frontignan Lapeyrade	10			1 000	0,05%
	Communauté de Communes du Pays de Lunel	20			2 000	0,11%
	Commune de Balaruc	1		Prêt d'action	100	0,01%
46						
	Commune de Figeac	23			2 300	0,13%
	Cauvaldor	23			2 300	0,13%
	Grand Figeac	23			2 300	0,13%
	Commune de Martel	5			500	0,03%
	Commune de Cahors	8			800	0,04%
	Grand Cahors	8			800	0,04%
48						
	Communauté de Commune Cœur de Lozère	20			2 000	0,11%
	Commune de Mende	10			1 000	0,05%
65						
	Commune de Lannemezan	23			2 300	0,13%
	Commune de Bagnères	6			600	0,03%
	Commune de Seméac	10			1 000	0,05%
	Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses	23			2 300	0,13%
	Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	12	1	Syndicat mixte Pic du Midi	1 200	0,07%
	Syndicat Mixte Pyrénia	10			1 000	0,05%
	Syndicat Mixte du Pic du Midi	1		Prêt d'action	100	0,01%
81						
	Commune de Saint Sulpice la Pointe	10			1 000	0,05%
	Commune de Lavaur	10			1 000	0,05%
	Commune de Graulhet	10			1 000	0,05%
	TOTAL	18 300	22		1 830 000	100,00%

1 – 2 Réunion des instances

Séances des Assemblées spéciales

L'Assemblée Spéciale s'est réunie 3 fois au cours de l'exercice 2021 :

16^{ème} séance du 15 Janvier 2021

- I –VIE SOCIALE
- II - ACTIVITE
- III – GIE EPL REGIONALES OCCITANIE
- IV - ATERRISSAGE 2020 ET BUDGET PREVISIONNEL 2021
- V - CONVENTIONS REGLEMENTEES
- VI. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
- VII - POUVOIR FORMALITES
- VIII - QUESTIONS DIVERSES

17^{ème} séance du 11 Mai 2021

- I - VIE SOCIALE
- II – ACTIVITE OPERATIONNELLE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION
- III – ARRETE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2020 (9^{ème} exercice)
- IV - CONVENTIONS REGLEMENTEES
- V – GIE EPL REGIONALES OCCITANIE
- VI. - PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
- VII - POUVOIR FORMALITES
- VIII - QUESTIONS DIVERSES

18^{ème} séance du 1^{er} Octobre 2021

- I - VIE SOCIALE :
- II – ACTIVITE OPERATIONNELLE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION
- III – BUDGET 2021 REVISE
- IV – AUGMENTATION DE CAPITAL - APPEL A LA LIBERATION DE FONDS COMPLEMENTAIRES
- V - POUVOIR - FORMALITES
- VI - QUESTIONS DIVERSES

Séances des Conseils Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2021 :

Séance du 15 Janvier 2021

- I –VIE SOCIALE
- II - ACTIVITE
- III – GIE EPL REGIONALES OCCITANIE
- IV - ATERRISSAGE 2020 ET BUDGET PREVISIONNEL 2021
- V - CONVENTIONS REGLEMENTEES
- VI. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
- VII - POUVOIR FORMALITES
- VIII - QUESTIONS DIVERSES

Séance du 11 Mai 2021

- I - VIE SOCIALE
- II – ACTIVITE OPERATIONNELLE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION
- III – ARRETE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2020 (9ème exercice)
- IV - CONVENTIONS REGLEMENTEES
- V – GIE EPL REGIONALES OCCITANIE
- VI. - PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
- VII - POUVOIR FORMALITES
- VIII - QUESTIONS DIVERSES

Séance du 1^{er} Octobre 2021

- I - VIE SOCIALE :
- II – ACTIVITE OPERATIONNELLE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION
- III – BUDGET 2021 REVISE
- IV – AUGMENTATION DE CAPITAL - APPEL A LA LIBERATION DE FONDS COMPLEMENTAIRES
- V - POUVOIR - FORMALITES
- VI - QUESTIONS DIVERSES

Séances des Assemblées générales

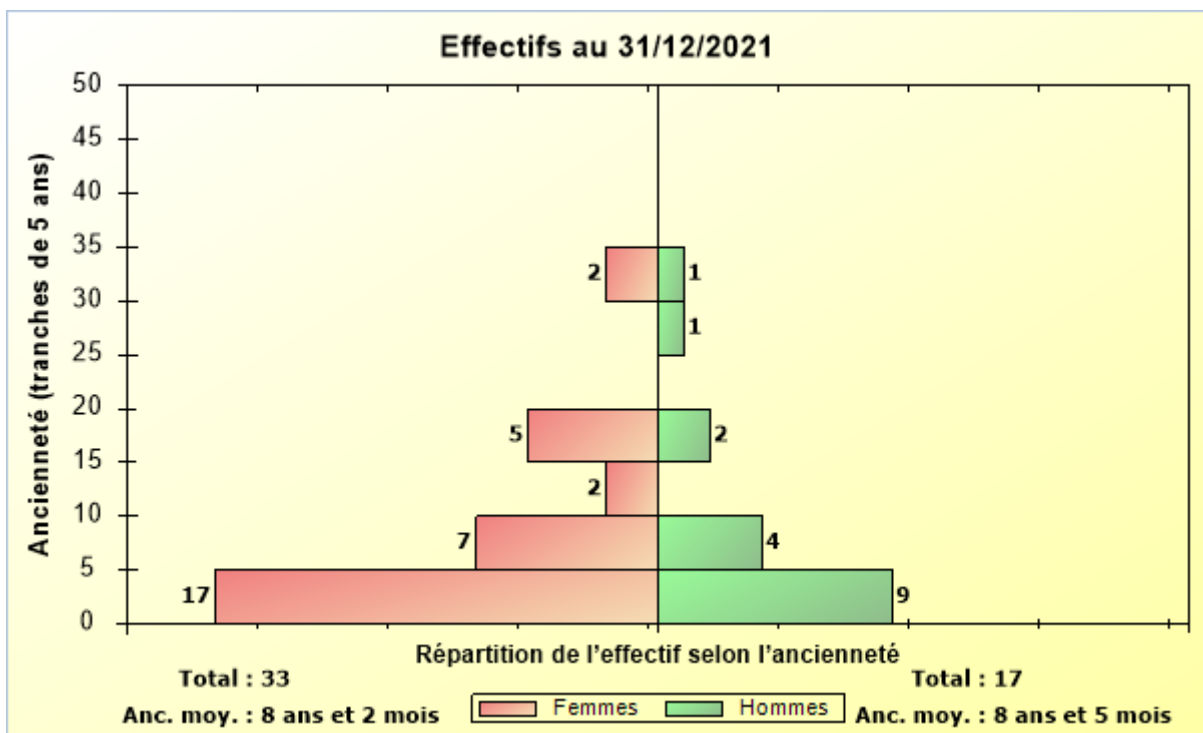
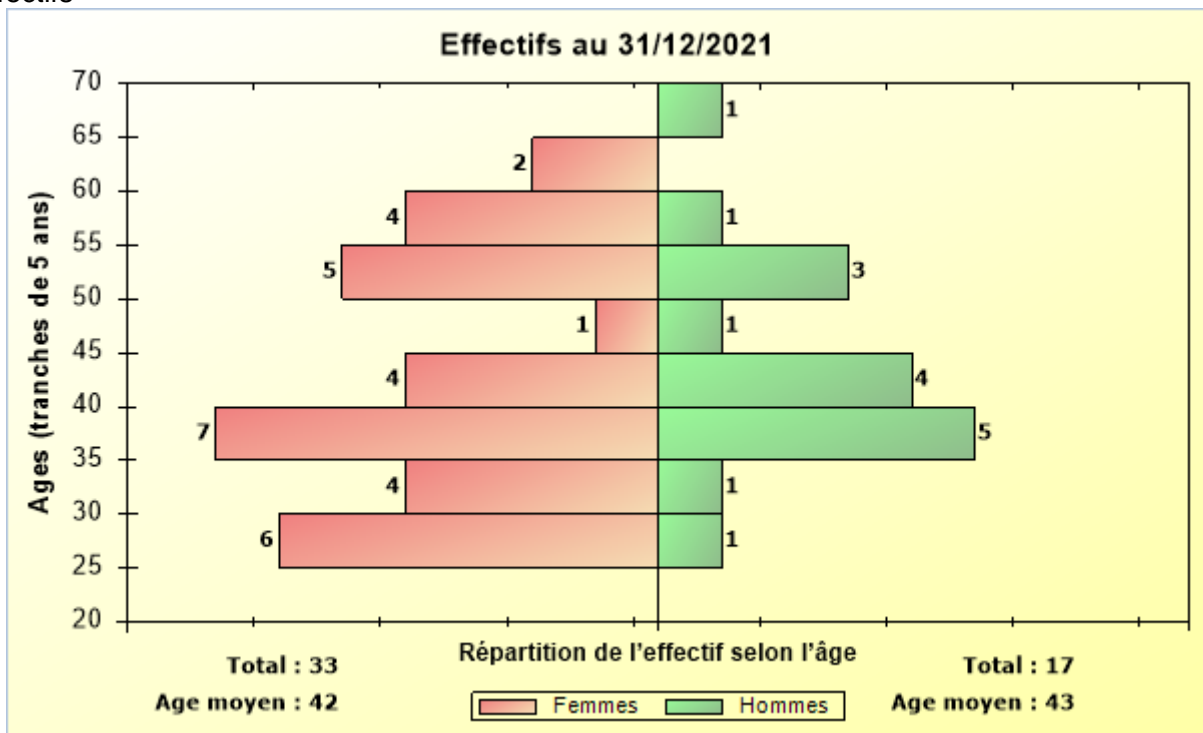
L'Assemblée Générale s'est réunie une fois au cours de l'exercice 2021 :

AGO du 3 Juin 2021

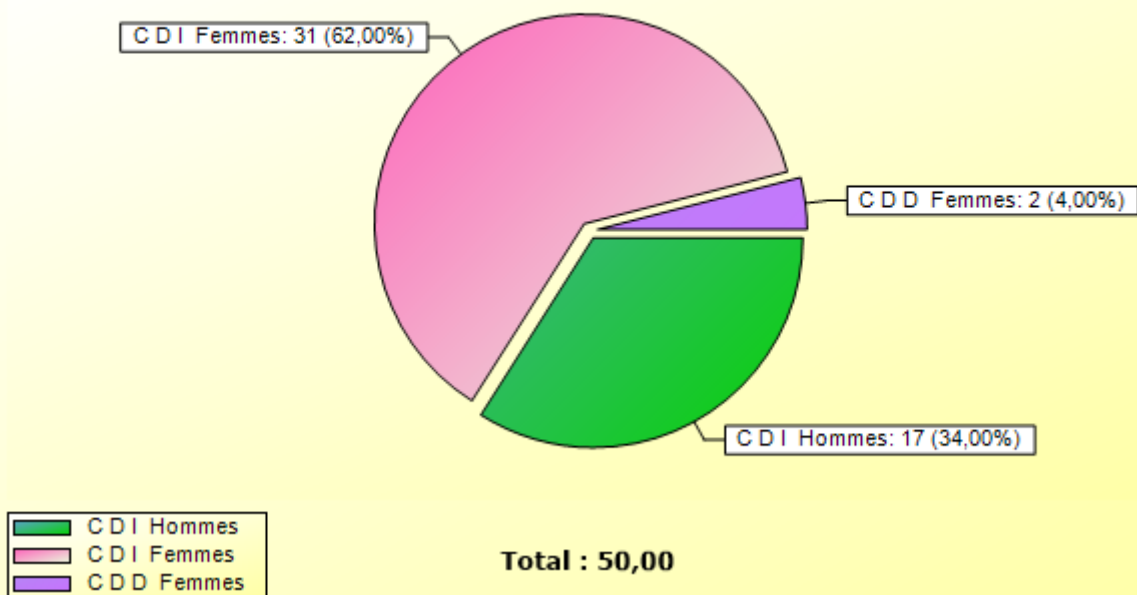
1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 après lecture du Rapport du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux comptes ;
2. Affectation du résultat ;
3. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
4. Ratification du transfert du siège social ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Prise d'acte du changement des représentants des collectivités actionnaires au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale et composition du Conseil d'Administration ;
7. Pouvoir en vue d'accomplir les formalités ;
8. Questions diverses

1 - 3 : Bilan social

Effectifs



Répartition de l'effectif au 31/12/2021

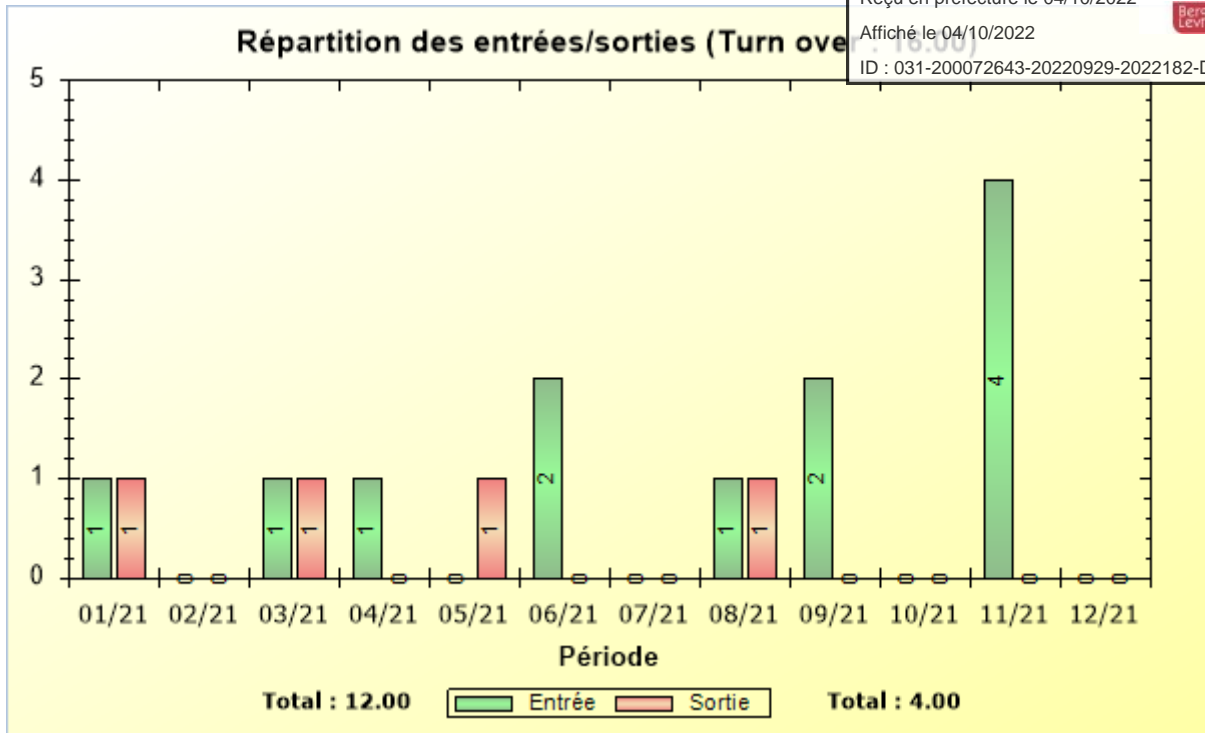


Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/2021

Catégorie	F	H	Total	CDI F	CDI H	Total	CDD F	CDD H	Total
Total	33	17	50	31	17	48	2		2

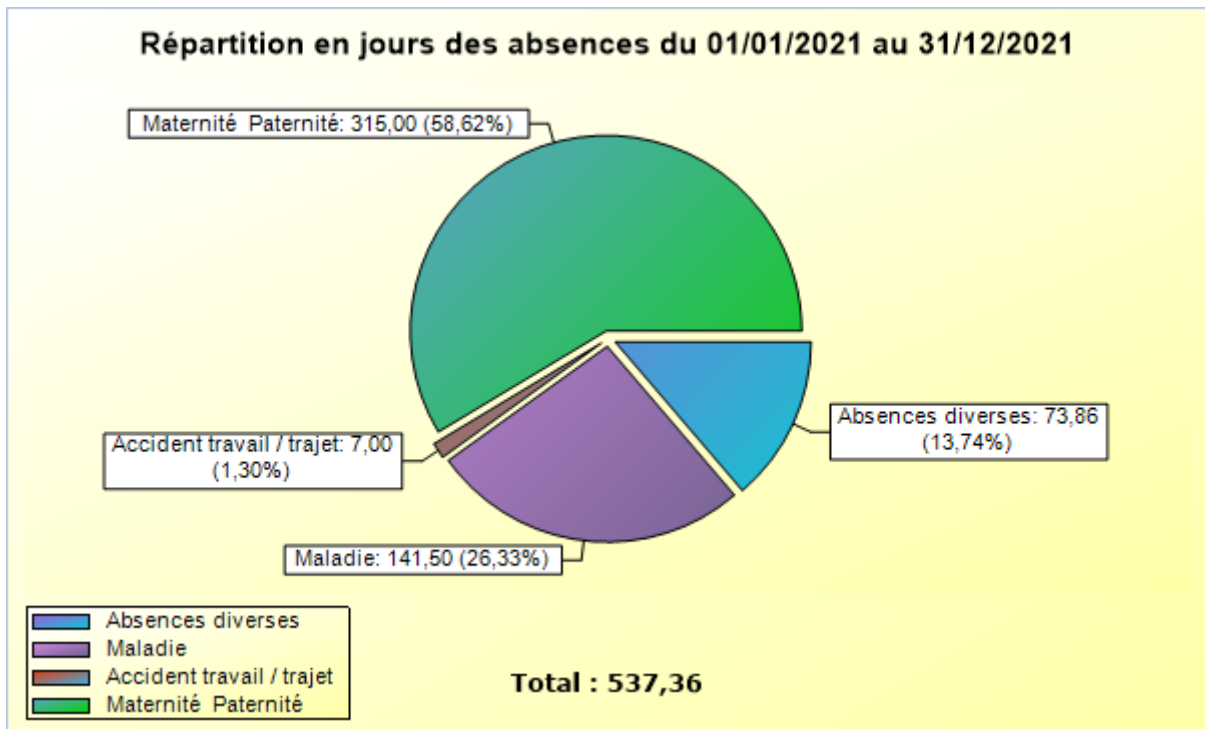
Répartition de l'effectif au 31/12/2021 et évolution depuis N-1

Catégorie	Sexe	Total	CDI T.C.	CDI T.P.	CDD T.C.	CDD T.P.
	H	17	17			
	F	33	30	1	2	
Total période N		50	47	1	2	
	H	16	16			
	F	27	26	1		
Total période N-1		43	42	1		
	H	1	1			
	F	6	4		2	
Écart N-1 / N		7	5		2	



Absences

Nombre de journées d'absences au 31/12/2021			
Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	10 310,00	537,36	5,21



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 031-200072643-20220929-2022182-DE

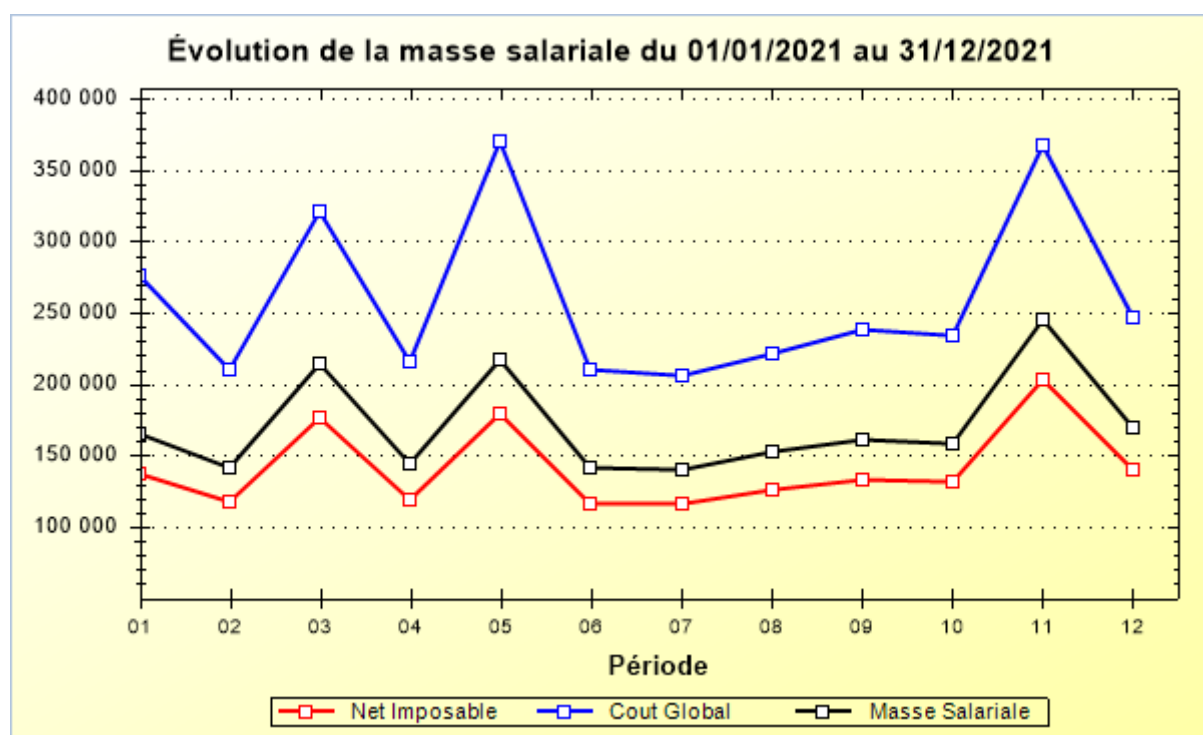
Nombre de journées d'absences pour MALADIE au 31/12/2021

Catégorie	Jours travaillés théoriques	Jours d'absences	Taux d'absentéisme (%)
Total	10 310,00	141,50	1,37

Répartition des absences pour MALADIE selon leur durée au 31/12/2021

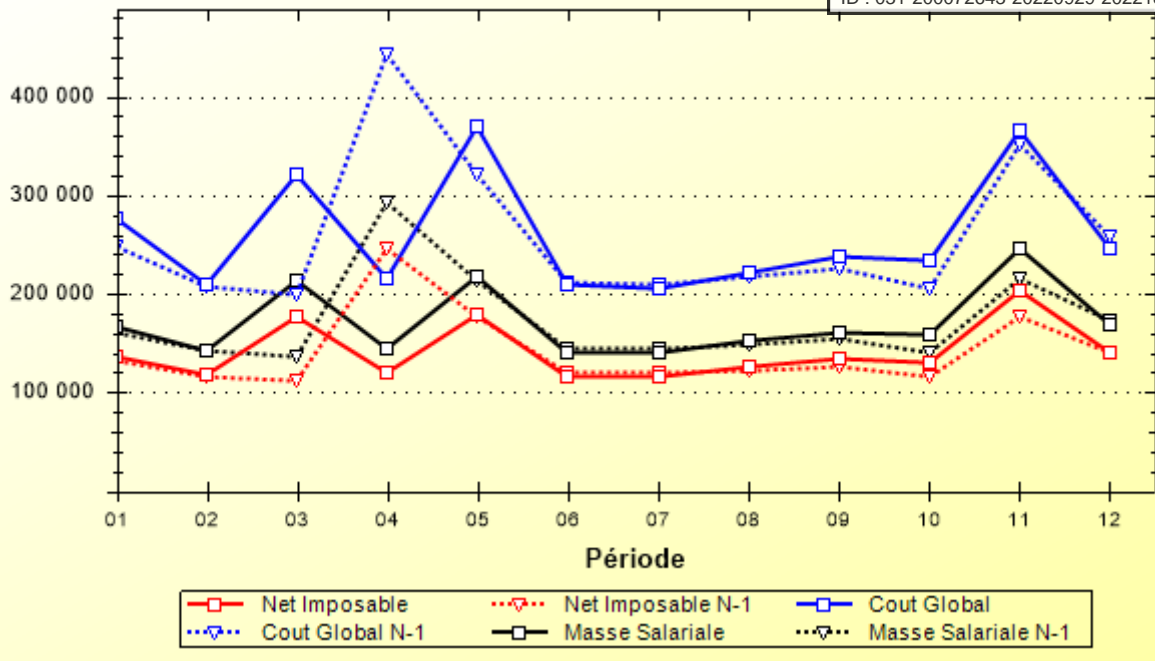
Catégorie	Moins de 3 jours	Entre 3 et 7 jours	Entre 8 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
Total	12	10	5		

Rémunérations

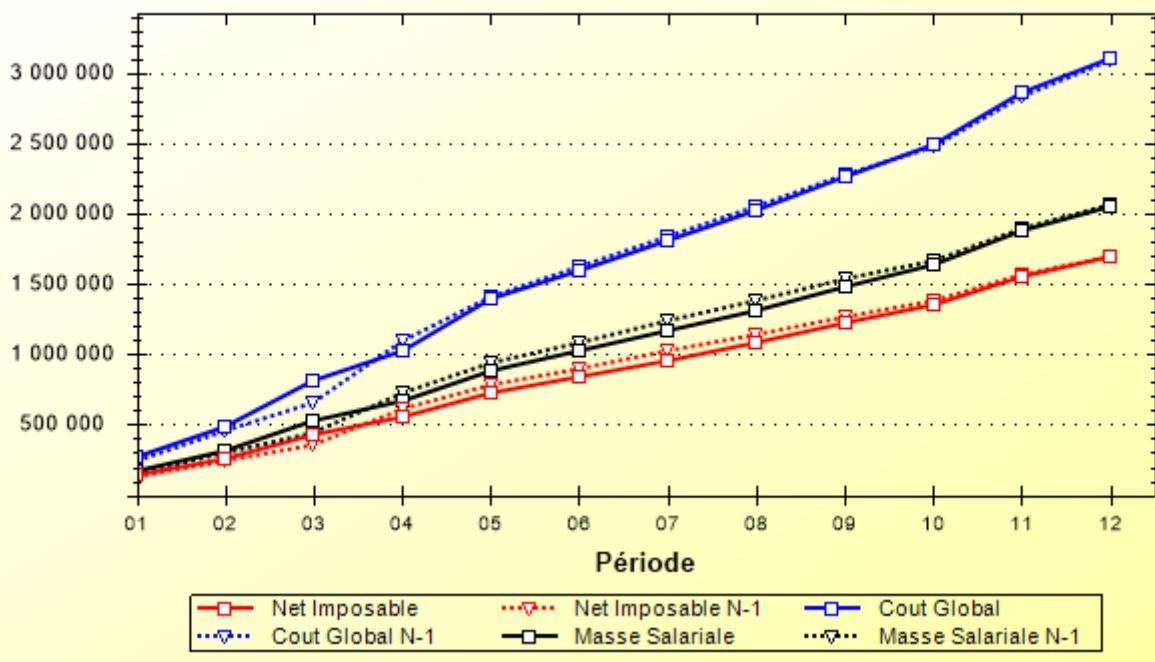




Évolution de la masse salariale (avec N-1) du 01/01/2021 au 31/12/2021



Masse salariale cumulée (avec N-1) du 01/01/2021 au 31/12/2021



Rémunération mensuelle théorique temps plein 35h (forfaits jours inclus)

Catégorie	Heures théoriques	Total salaires rétablis	Rémunération moyenne	Min	Max	Médian
Hommes	25 176.92	873 856.14	5 264.25	333.33	10 395.55	6 099.58
Femmes	48 466.33	1 243 107.90	3 890.17	787.32	8 290.30	3 543.71
Total Général	73 643.25	2 116 964.04	4 359.94	333.33	10 395.55	4 471.76

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 031-200072643-20220929-2022182-DE

Salaire de base mensuel théorique temps plein 35h (forfaits jours inclus)

Catégorie	Heures contrat	Total salaires de base	Salaire moyen	Min	Max	Médian
Hommes	25 176.92	736 520.02	4 436.92	333.33	9 327.02	4 960.94
Femmes	48 473.33	1 078 386.76	3 374.20	1 145.23	7 131.72	3 075.32
Total Général	73 650.25	1 814 906.78	3 737.48	333.33	9 327.02	3 369.36

Coût de revient d'une heure de travail (forfaits jours inclus)

Catégorie	Heures effectuées	Coût global	Coût horaire
Hommes	24 857.24	1 322 616.32	53.21
Femmes	46 122.45	1 793 601.57	38.89
Total Général	70 979.69	3 116 217.89	43.90

Rémunération mensuelle théorique temps plein 35h (forfaits jours inclus) pour le mois de décembre 2021

Catégorie	Heures théoriques	Total salaires rétablis	Rémunération moyenne	Min	Max	Médian
Hommes	2 244.65	71 285.56	4 816.74	333.33	9 583.83	5 166.50
Femmes	4 562.28	105 143.60	3 495.43	2 307.69	7 340.71	2 919.72
Total Général	6 806.93	176 429.16	3 931.15	333.33	9 583.83	3 827.62

2. Présentation des comptes annuels 2021

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La Loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application 83-1020 du 29 novembre 1983, s'appliquent de droit aux Sociétés d'Economie Mixte régies par la Loi du 7 juillet 1983.

Les états financiers, ci-joint, ont été établis conformément à l'avis du Comité National de la comptabilité du 18 mars 1999 pour les opérations de concession d'aménagement, ainsi que les avis antérieurs du 12 juillet 1984 et du 8 décembre 1993 pour les autres opérations.

L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la Fédération des EPL (guides comptables professionnels des SEML activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) a été également respecté.

Évènements postérieurs à la clôture

➤ **Covid-19**

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. A la date d'arrêt des comptes des états financiers au 31/12/2021, en tenant compte des mesures sanitaires mises en œuvre et annoncées par les autorités, la Direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause d'une part la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation et, d'autre part, la valeur de ses actifs. Les conséquences de la crise sanitaire sur la société ne sont cependant pas déterminables à date.

➤ **Autres informations relatives aux risques climatiques**

Conformément à la recommandation 2021-06 relative à l'arrêté des comptes 2021 de l'AMF, la Direction de la société précise que les états financiers arrêtés au 31/12/2021 ne sont pas impactés par des décisions stratégiques et engagements pris relatifs aux risques climatiques. Aucun risque climatique susceptible d'impacter significativement la valeur comptable de ses actifs n'a été identifié sur cet exercice.

➤ **Situation Guerre Ukraine/Russie**

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats ont des incidences sur l'activité de nombreux groupes internationaux et auront une incidence sur l'économie mondiale. La société n'a pas d'exposition directe en Ukraine et en Russie.

Néanmoins, ces évènements pourraient avoir un impact sur la chaîne d'approvisionnement de certains produits nécessaires à son activité et/ou dans l'allongement de certains chantiers. A la date des présentes, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et la société n'est pas en mesure d'évaluer les impacts à moyen et long terme de cet évènement sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

➤ **Création d'un groupement d'employeurs**

Courant 2022, la société devrait adhérer à un Groupement d'employeurs, conduisant au transfert d'une partie de son personnel. Les membres de ce GE devraient être la SEM ARAC et la SPL ARAC.

Evènements significatifs de l'exercice

➤ **Capital social**

L'Assemblée Générale Mixte du 4 Juin 2020 avait décidé une augmentation de capital d'un montant maximum de 1 840 000 € par la création et l'émission de 18 400 actions nouvelles de 100 euros chacune. La souscription définitive s'est élevée au final à 1 600 000 € soit 16 000 actions d'une valeur nominale de 100 €.

Au 31/12/2020, la moitié de cette somme a été versée sur le compte de la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées.

En date du 1/11/2021, un versement complémentaire a été appelé d'un montant de 400.000 euros et versé.

Au 31/12/2021, le capital souscrit non encore appelé s'élève à 400.000 euros.

➤ **Préfinancement d'opérations de mandats pour la Région**

Une ligne de crédit a été ouverte auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées en 2021 pour assurer le préfinancement des opérations de mandats pour le compte de la Région dans le cadre de la convention générale de mandats signée entre la SPL ARAC (9/12/2020) et la Région Occitanie (12/01/2021).

Cette ligne de crédit a été utilisée à compter du 09/06/2021.

Au 31/12/2021, cette ligne de crédit affiche un solde créditeur s'élevant à 30.050.000 euros.

➤ **Crise sanitaire liée à la Covid-19**

L'épidémie de COVID-19 (« Corona Virus Disease 2019 ») a démarré en décembre 2019, initialement en Chine avant de se propager dans le monde entier. Le 23 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été promulgué par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020. Cette crise sanitaire s'est poursuivie en 2021, elle n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise.

Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Il est précisé par ailleurs que la société n'a bénéficié, au cours de l'exercice, d'aucune aide :

- la société n'a pas souscrit de PGE en 2020 et 2021 ;
- pas de décalage d'échéances d'emprunts ;
- pas d'exonération de cotisations sociales ou d'aide aux paiements ;
- pas de fonds de solidarité.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur conformément aux états financiers joints en annexe. Ils ont fait l'objet d'un contrôle par le commissaire aux comptes au cours du mois d'avril 2022.

Le résultat enregistré au 31 décembre 2021 présente un bénéfice de + 79 K€.

Le chiffre d'affaires global de la Société, toutes activités confondues, s'élève à 8 496 K€ en 2021 et intègre 7 790 K€ de chiffre d'affaires liées aux activités de la société, 157 K€ de recettes liées aux concessions et 548 K€ au titre des refacturations entre membres de l'UES.

Afin de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la Société et de son évolution, nous vous présentons, ci-après, les chiffres les plus significatifs au travers des bilans et compte de résultat sous leur forme comptable ainsi que sous leur forme budgétaire simplifiée.

Analyse du résultat de la société

La version « gestion » du compte de résultat vous est présentée ci-dessous. Les retraitements effectués par rapport à la version « Etats financiers » présentés en annexe sont les suivants :

✓ Refacturations vers les autres membres

Dans la version « Etats financiers », les refacturations de la SPL ARAC vers les autres membres de l'UES (refacturation de personnel pour 394 K€ et charges de fonctionnement pour 154 K€) sont intégrées dans le Chiffre d'affaires (pour un total de 548 K€).

Dans la version ci-dessous, les refacturations vers les autres membres sont présentées en moins des dépenses de fonctionnement (-154 K€) et en moins des charges de personnel (-394 K€).

✓ Concessions :

Dans la version « Etats financiers », les rémunérations sur concessions sont intégrées dans la ligne « Reprises sur provisions et transferts de charges ». Dans la version présentée ci-dessous, elles figurent dans le chiffre d'affaires (ligne « Aménagement » pour 108 K€)

Dans la version « Etats financiers », le compte de résultat intègre les données ci-dessous concernant les concessions :

- production stockée pour un montant de +1 361 K€ correspond à la variation de stock
- achats et charges externes de l'exercice dans le poste « 605 » pour -1 518 K€
- production vendue de biens pour +157 K€

Il n'y a donc pas d'impact sur le résultat de la société. C'est pourquoi, ces chiffres ne sont pas repris dans la version ci-dessous.

Libellés	Résultat 2020	Atterrissage		
		(nov 2021)	10/03/22	atterrissage
Total Construction Région	6 908	7 436	7 445	8
Construction hors Région	249	236	273	36
Aménagement (concessions)	12	111	108	-3
Chiffre d'affaires à développer		70	70	0
Total Chiffre d'affaires	7 170	7 853	7 895	42
Total autres produits	80	35	74	39
Produits d'exploitation	7 250	7 888	7 969	81
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	684	748	959	212
<i>Dont sous-traitance</i>	22	125	321	196
REFACTURATION CHARGES FONCTIONNEMENT GIE	988	979	969	-10
REFACTURATION CHARGES DE FONCTIONNEMENT ENTRE MEMBRES (hors GIE)	379	661	583	-77
REFACT CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 367	1 639	1 552	-87
IMPOTS TAXES VERSTS ASSIMILES	180	176	155	-21
SALAIRES et CHARGES	2 894	3 155	3 223	68
REFACTURATION CHARGES PERSONNEL GIE	576	609	601	-8
TOTAL REFACTURATION CHARGES DE PERSONNEL ENTRE MEMBRES (hors GIE)	1 140	1 457	1 373	-84
REFACT CHARGES DE PERSONNEL	1 716	2 066	1 974	-92
AUTRES CHARGES	0		1	1
DOTATIONS aux AMORT.	10	11	12	1
DOTATIONS aux PROVISIONS			5	5
Charges d'exploitation	6 851	7 795	7 882	87
Résultat d'exploitation	399	93	87	-6
DIVIDENDES				0
PRODUITS FINANCIERS	5		2	2
CHARGES FINANCIERES	375			0
Résultat financier	-371	0	2	2
Résultat courant avant IS	28	93	89	-4
PRODUITS EXCEPTIONNELS				0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		34	4	-30
Résultat exceptionnel	0	-34	-4	30
Résultat avant IS	28	60	85	26
IS / CICE			7	7
Résultat net	28	60	79	19

Le dixième exercice clos le 31 décembre 2021 laisse apparaître un résultat net comptable de + 79 K€ contre un résultat de + 60 K€ prévu lors de l'atterrissage prévisionnel présenté au Conseil d'Administration du 24 janvier 2022.

L'écart de + 19 K€ par rapport au résultat présenté en janvier s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- ✓ Un chiffre d'affaires légèrement meilleur que prévu +42 K€
- ✓ Des autres produits supérieurs de 39 K€ notamment du fait d'un remboursement d'assurance venant couvrir des indemnités de retraite versées
- ✓ Des charges de sous-traitance supérieures aux prévisions de +196 K€ s'expliquant par la rétrocession de la rémunération sur des opérations transférées de la SEM ARAC à la SPL ARAC courant 2021.
- ✓ Des écarts de refacturations entre sociétés ayant un impact favorable sur le résultat de la SPL ARAC de 179 K€

Le chiffre d'affaires s'élève en 2021 à 7 895 K€ soit une progression de + 725 K€ par rapport à 2020. Il intègre :

- ✓ Des rémunérations sur études et mandats pour le compte de la Région pour 7 445 K€ en hausse de + 537 K€ par rapport à 2020
- ✓ Des rémunérations sur opérations pour le compte d'autres clients pour 273 K€ en hausse de 24 K€ par rapport à 2020
- ✓ La rémunération au titre de la concession pour un montant total de 108 K€ en progression de 96 K€

Les autres produits correspondent essentiellement à des avantages des remboursements d'assurance au titre de départs de salariés pour 31 K€.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 7 882 K€ contre 6 851 K€ en 2020, soit une progression de + 1 031 K€ s'expliquant par :

- ✓ Les achats et charges externes s'élèvent à 959 K€ contre 684 K€ en 2020 du fait de la hausse de la sous-traitance : rétrocession rémunération à SEM ARAC pour 174 K€ et recours à de la sous-traitance sur certaines opérations (dont PEM, Port la Nouvelle). A noter également un complément de 29 K€ versé à l'assurance pour l'externalisation des indemnités de fin de contrat.
- ✓ Les refacturations de charges de fonctionnement entre membres s'élèvent au total à 1 552 K€ :
 - dont 969 K€ en provenance du GIE. La SPL porte 46% des charges de fonctionnement du GIE.
 - et 583 K€ au titre de la mise à disposition de personnel entre la SEM ARAC et la SPL
- ✓ Les charges de personnel propres (charges comprises) passent de 2 894 K€ en 2020 à 3 223 K€ en 2021, soit une hausse 329 K€ (+11%). Dans le même temps, l'ETP moyen passe de 40 en 2020 à 44.29 (+10.7%). Elles intègrent également des indemnité de départ de certains salariés (sommes couvertes par l'assurance).
- ✓ Les refacturations de charges de personnel entre membres s'élèvent au total à 1 974 K€ dont 601 K€ en provenance du GIE. La SPL porte 35 % des charges de personnel du GIE. La progression de ce poste entre 2020 et 2021 s'explique par la refacturation du personnel de la SEM ARAC mis à disposition à la SPL ARAC pour le suivi des opérations du secteur Est.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi bénéficiaire de + 87 K€.

Le résultat financier s'élève à +2 K€ et le résultat exceptionnel s'élève à – 4 K€

Après un IS de 7 K€, le résultat net s'élève à + 79 K€.

[Analyse du bilan](#)

(en K€)

Total 31/12/2021

Total 31/12/2020

Variation

	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020	Variation
ACTIF			
Capital souscrit non appelé	400	800	-400
Actif immobilisé	41	20	21
Actif circulant			
Stocks et en cours	2 827	1 464	1 364
Av. & acomptes versés s/ commande	7 590	12 441	-4 851
Créances	60 470	40 108	20 363
Trésorerie	5 198	3 795	1 404
Charges constatées d'avances	358	426	-69
TOTAL ACTIF	76 884	59 053	17 831
PASSIF			
Capitaux propres	3 338	3 260	79
Provisions pour risques et charges	102	97	5
Emprunts et dettes financières	31 632	12 144	19 488
Avances et acomptes reçus s/commande	350	74	276
Dettes d'exploitation	40 330	42 231	-1 901
Produits constatés d'avances	1 132	1 248	-116
TOTAL PASSIF	76 884	59 053	17 831

Le total du bilan s'élève en 2021 à 76 884 K€, soit une hausse de 17 831 K€ par rapport à 2020.

➤ **A l'actif les principales évolutions sont les suivantes :**

- La part souscrite mais non encore appelée du capital : 400 K€
- Les stocks sont en hausse de 1 364 K€, ils correspondent essentiellement aux dépenses réalisées dans le cadre de la concession Pamiers.
- Les avances et acomptes versés sont en baisse de 4 851 K€ et s'établissent à 7 590 K€. Ce poste correspond à des avances forfaitaires sur marchés sur les opérations de mandat.
- Les créances s'élèvent à 60 470 k€ en 2021 contre 40 108 K€ en 2020 soit une progression de + 20 363 K€ :
 - Les créances clients affichent 4 976 K€ en 2021 contre 3 166 K€ en 2020.
 - Les créances « Mandants » s'élèvent à 51 099 K€ contre 32 924 K€ en 2020. Il s'agit de l'ensemble des engagements comptables pris par le mandataire pour ordre et compte du mandant qui sont produits dans la comptabilité du mandataire. L'actif (51 099 K€) représente les opérations globalement débitrices, tandis que le passif (17 092 K€) représente les opérations créditrices.



- Les autres créances correspondent notamment à :
 - Des fournisseurs débiteurs pour 39 K€
 - Des demandes de remboursement émises sur les mandats et non encaissées à la fin de l'exercice pour 2 970 K€
 - Des créances fiscales et sociales d'un montant de 890 K€.
- La trésorerie s'élève au 31/12/2021 à 5 198 K€ soit une hausse de 1 404 K€ par rapport à 2020 :
 - Société : 2 182 K€ de disponibilités
 - Opérations : 3 016 K€ de disponibilités
- Les charges constatées d'avance d'un montant de 358 K€ correspondent essentiellement à l'appel de fonds du GIE au titre du 1^{er} trimestre 2022
- **Au passif, les principales variations sont les suivantes :**
- La variation des capitaux propres qui passent de 3 260 K€ en 2020 à 3 338 K€ en 2021 s'explique par le résultat de l'exercice de 79 K€.
- Les provisions pour risques et charges correspondent à la provision au titre de la médaille du travail pour 16 K€ ainsi qu'à la provision pour risque de 86 K€ constituée en 2019 suite à une tentative de fraude au paiement dont a été victime la SPL. Le montant de la provision correspond à la perte probable et a été maintenue en 2021.
- Les dettes auprès des établissements de crédit d'un montant de 31 632 K€ correspondent à la ligne de crédit ouverte pour les opérations Région (30 051 K€) ainsi que pour la concession de Pamiers (1 581 K€)
- Les dettes d'exploitation s'élèvent à 40 330 K€ en baisse de 1 901 K€ par rapport à 2020 :
 - Les dettes fournisseurs société et opérations s'élèvent à 18 697 K€
 - Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 1 570 K€
 - Les dettes « Mandants » s'élèvent à 17 092 K€ (cf. « mandants actifs »)
 - Les dettes d'exploitation intègrent également d'autres dettes pour 2 970 K€ : il s'agit principalement des rémunérations sur mandat à payer pour 2 613 K€
- Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 132 K€ au 31/12/2021. Ils correspondent essentiellement à la participation perçue d'avance au titre de la concession Pamiers (neutralisation du résultat de la concession) pour 1 111 K€.

Informations sur les délais de paiement

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 031-200072643-20220929-2022182-DE

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement en cours de l'exercice

	Article D. 441 II.- 1° : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II.- 2° : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	<i>0 jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	6874	X				3459	22	X				476
Montant cumulé des factures concernées TTC	125 432 704	49 575 171	792 747	1 835 515	1 979 745	54 183 178	323 540	2 738 996	3 457 574	2 902 280	496 623	9 595 472
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	69,83 %	27,60 %	0,44 %	1,02 %	1,10 %	30,17 %	X					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année	X						3,26 %	27,61 %	34,86 %	29,26 %	5,01 %	96,74 %

Proposition d'affectation du résultat

Compte tenu du résultat bénéficiaire de la société de 78 840.32€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration propose de l'affecter en réserve légale pour 3 942€ et en report à nouveau pour 74 898.32€.

Informations financières diverses

Concernant les dépenses de recherche et de développement, la Société n'a effectué aucune dépense au titre de l'exercice 2021.

Le montant des dividendes versés au cours des 3 derniers exercices aux actionnaires s'établi comme suit:

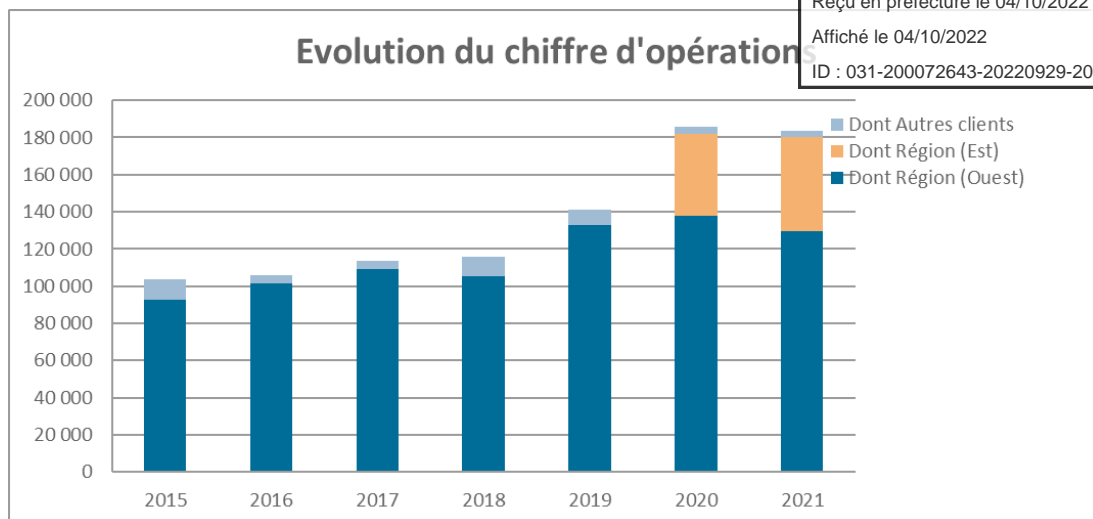
	2020	2019	2018
Montant des dividendes distribués	-	-	-

Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	230 000,00	230 000,00	230 000,00	1 830 000,00	1 830 000,00
Nombre d'actions ordinaires	2 300,00	2 300,00	2 300,00	18 300,00	18 300,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	4 575 216,88	4 975 772,98	5 905 838,58	7 759 332,39	8 495 593,75
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	285 897,36	114 416,96	317 653,83	38 159,34	102 285,02
Impôts sur les bénéfices	27 081,00	11 162,00	77 217,00		6 621,00
Participation des salariés	61 288,00				
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	197 053,36	103 254,96	150 587,25	28 472,32	78 840,32
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	85,88	44,89	104,54	2,09	5,23
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	85,68	44,89	65,47	1,56	4,31
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	31	33	38	40	43
Montant de la masse salariale	1 190 695,85	1 512 313,84	1 826 619,31	1 993 802,26	2 220 461,50
Montant des sommes versées en avantages sociaux	592 418,51	729 516,71	836 042,03	900 147,33	1 002 651,63

Analyse chiffrée de l'activité

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CO mandats	103 739	106 102	113 404	115 833	140 994	185 736	183 618
Dont Région (Ouest)	92 639	101 210	109 199	105 508	133 024	137 854	129 389
Dont Région (Est)						44 007	50 955
Dont Autres clients	11 100	4 892	4 205	10 325	7 970	3 875	3 274



Perspectives et développement pour l'année 2022

Les prévisions initiales établies pour le budget de fonctionnement 2022 telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'Administration du 24 janvier 2022 font apparaître un résultat bénéficiaire de +84 K€.

Budget 2022 :

Libellés	SPL ARAC			
	Résultat 2020	Atterrissage 2021 (nov 2021)	Budget initial 2022 (nov 2021)	Budget 2022 / Atterrissage 2021
Total Construction Région	6 908	7 186	7 580	394
Construction hors Région	249	236	440	204
Aménagement (concessions)	12	111	209	98
CPI Région / développement		250		-250
Chiffre d'affaires à développer		70		-70
Total Chiffre d'affaires	7 170	7 853	8 229	375
Total autres produits	80	35	35	0
Produits d'exploitation	7 250	7 888	8 264	375
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	684	748	709	-39
<i>Dont sous-traitance</i>	22	125	98	-27
REFACTURATION CHARGES FONCTIONNEMENT GIE	988	979	860	-119
REFACTURATION CHARGES DE FONCTIONNEMENT ENTRE MEMBRES (hors GIE)	379	661	748	87
REFACT CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 367	1 639	1 608	-32
IMPOTS TAXES VERSTS ASSIMILES	180	176	190	15
SALAIRES et CHARGES	2 894	3 155	3 527	372
REFACTURATION CHARGES PERSONNEL GIE	576	609	513	-96
TOTAL REFACTURATION CHARGES DE PERSONNEL ENTRE MEMBRES (hors GIE)	1 140	1 457	1 622	164
REFACT CHARGES DE PERSONNEL	1 716	2 066	2 135	68
AUTRES CHARGES	0			0
DOTATIONS aux AMORT.	10	11	11	0
DOTATIONS aux PROVISIONS			0	0
Charges d'exploitation	6 851	7 795	8 180	384
Résultat d'exploitation	399	93	84	-9
DIVIDENDES				0
PRODUITS FINANCIERS	5			0
CHARGES FINANCIERES	375			0
Résultat financier	-371	0	0	0
Résultat courant avant IS	28	93	84	-9
PRODUITS EXCEPTIONNELS				0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		34	0	-34
Résultat exceptionnel	0	-34	0	34
Résultat avant IS	28	60	84	25
IS / CICE				0
Résultat net	28	60	84	25

Le chiffre d'affaires lié aux activités de la SPL pourrait atteindre 8 par rapport à l'atterrissage prévisionnel 2021, avec :

- Rémunération au titre des mandats Région pour 7 580 K€ intégrant 713 K€ au titre de nouveaux investissements
- Rémunération au titre des mandats pour le compte d'autres actionnaires pour 440 K€ en hausse de 236 K€ (notamment Missions pour le syndicat mixte Pyrénia, Portet-sur-Garonne et Ville de Frontignan)
- Concessions pour 209 K€ en hausse de 98 K€ (Pamiers et nouvelle concession La Mongie)

Les charges devraient atteindre un total de 8 180 K€ en hausse de 384 K€ par rapport au résultat probable de 2021, avec :

- Une diminution des achats et charges externes dont principalement les charges de sous-traitance
- Une diminution des refacturations de charges en provenance du GIE : baisse des charges de loyer et baisse des charges de personnel du fait du transfert de certains collaborateurs du GIE vers l'ARAC
- Une augmentation des charges de personnel (+372 K€) : il s'agit ici essentiellement des recrutements effectués courant 2021 notamment au niveau opérationnel avec un effet en année pleine sur 2022.

En conséquence, le résultat d'exploitation devrait présenter un bénéfice de 84 K€.

B. ACTIVITE OPERATIONNELLE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2021



OPERATIONS CONFIEES A LA SPL ARAC EN 2021

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 031-200072643-20220929-2022182-DE

N° Opération	NOM DU CLIENT	CONTENU DE LA MISSION CONFIEE	Type contrat
50249	REGION OCCITANIE	LYCEE FRANCOIS MITTERRAND A MOISSAC : Restructuration - Extension du lycée	MANDAT
50252	REGION OCCITANIE	Construction d'un dépôt et d'un centre d'exploitation pour autocars à SAINT SULPICE LA POINTE (81)	MANDAT
50253	REGION OCCITANIE	CREPS A TOULOUSE : Création pistes d'athlétisme et zone de saut, reconstruction anneau, aménagement salle de musculation et vestiaires	MANDAT
50254	REGION OCCITANIE	LEGTA LA VINADIE A FIGEAC : Rénovation de l'exploitation agricole et reconstruction de la porcherie	MANDAT
50255	REGION OCCITANIE	CPI - MAISON REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT : Accompagnement de la Région à la définition de l'écosystème d'acteurs de la Maison Régionale de l'Environnement et sa Pré-Programmation	CPI
50256	REGION OCCITANIE	LYCEE GALLIENI A TOULOUSE : Création d'un internat d'excellence	MANDAT
50257	REGION OCCITANIE	LYCEE ADRIANA A TARBES : Création d'une animalerie	MANDAT
50258	REGION OCCITANIE	LYCEE FRANCOISE A TOURNEFEUILLE : Extension du lycée	MANDAT
50259	REGION OCCITANIE	LYCEE R. SAVIGNAC A VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE : Réhabilitation internats et espaces d'accueil	MANDAT
50260	REGION OCCITANIE	Etudes préalables à la réalisation de la cité des Rugbys	MANDAT ETUDE
50261	REGION OCCITANIE	Construction d'un Lycée neuf à AUTERIVE (31)	MANDAT
50262	REGION OCCITANIE	LYCEE JEAN BAYLET A VALENCE D'AGEN : Rénovation façades et menuiseries extérieures Bat 10	MANDAT
50263	REGION OCCITANIE	LYCEE GALLIENI A TOULOUSE : Aménagement extérieurs	MANDAT
50264	REGION OCCITANIE	LYCEE BELLEVUE A TOULOUSE : Rénovation partie neuve du bâtiment 19 et divers	MANDAT
50266	REGION OCCITANIE	Création d'un technocampus hydrogène vert dans l'aire urbaine de Toulouse	MANDAT
50267	REGION OCCITANIE	Construction de locaux pour l'ERM de Montauban	MANDAT
50268	REGION OCCITANIE	Construction de locaux pour l'ERM d'Albi	MANDAT
50269	REGION OCCITANIE	Suivi du développement du port de Port-La-Nouvelle	CPI
50270	REGION OCCITANIE	Halle des Transports à Toulouse	MANDAT
50271	REGION OCCITANIE	Lycée PIERRE-PAUL RIQUET à CASTELNAUDARY : Reconstruction du bâtiment CFPPA et aménagement d'ouvrages hydrauliques	MANDAT
50272	REGION OCCITANIE	Lycée Germaine Tillion à CASTELNAUDARY : Travaux de l'externat et du bâtiment administration	MANDAT
50273	REGION OCCITANIE	Lycée Norbert CASTERET à SAINT-GAUDENS : Rénovation énergétique du lycée (menuiseries et façades) et divers	MANDAT
50274	REGION OCCITANIE	LEGTA "LA ROQUE" JACQUES CHIRAC à Rodez : Traitement des voiries et sécurisation du site	MANDAT
50275	REGION OCCITANIE	LEGTA FONLABOUR à ALBI : Rénovation de menuiseries	MANDAT
55066	COMMUNE DE LANNEMEZAN	HALLE AUX VEAUX : Mandat pour le désamiantage et la démolition d'un bâtiment	MANDAT
55069	MARTRES TOLOSANES	Restructuration d'un îlot en centre-ville de Martres-Tolosane en vue de l'implantation d'un restaurant, de chambres d'hôtes, d'un local commercial et artisanal et d'un logement	MANDAT

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 031-200072643-20220929-2022182-DE

55070	LA CC CAUVALDOR	Accompagnement de la Communauté Communes Causses et Vallée de la Dordogne à la réalisation d'un schéma directeur des ZAE communautaires	CPI
55071	COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR ET COTEAUX DU COMMINGES	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études de programmation du refuge pour animaux de Saint Gaudens	AMO
55072	Commune de Saint Lys	Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Saint Lys	AMO
55073	Commune de Bagnères-de-Bigorre	Traité de concession d'aménagement portant sur la restructuration de la station de la Mongie	Concession
55074	Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe	Restructuration du bâtiment Polyespace	Mandat
55075	SYNDICAT MIXTE PYRENIA	Réalisation de la ZAC PYRENIA - Aménagement de la phase 2,1	MANDAT
55076	Commune de Fleurance	CPI - Etude d'opportunité relative à la réhabilitation de la friche Geryscoop à Fleurance	CPI
55078	Commune de SEMEAC	Réaménagement du Stade Jules Soulé	CPI
55079	Commune de Lavour	Restructuration et extension d'un cinéma à Lavour	CPI
62060	REGION OCCITANIE	Mandat d'études de faisabilité pour la valorisation du SITE FRANCOIS ARAGO A RIVESALTES	MANDAT
6902228	REGION OCCITANIE	Mandat d'études préalables pour le PEM LAUDUN L'ARDOISE (30)	AMO
6902229	REGION OCCITANIE	Mandat d'études préalables pour le PEM de PORT VENDRES (66)	AMO
6902230	REGION OCCITANIE	Mandat d'études préalables pour le PEM GRAGNAGUES (31)	AMO
6902231	REGION OCCITANIE	Mandat d'études préalables pour le PEM MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE (31)	AMO
6902232	REGION OCCITANIE	Mandat d'études préalables pour la faisabilité du PEM LE SOLER (66)	AMO
6902233	REGION OCCITANIE	Mandat d'études préalables pour la faisabilité du PEM BANYULS-SUR-MER (66)	AMO
6902234	REGION OCCITANIE	Mandat d'études préalables pour la faisabilité du PEM MALAGAS (34)	AMO
6902235	REGION OCCITANIE	Mandat d'études préalables pour la faisabilité du PEM VILLENEUVE-LES-AVIGNON (30)	AMO
6902236	REGION OCCITANIE	Mandat d'études préalables pour la faisabilité du PEM BESSEGES (30)	AMO
6902237	REGION OCCITANIE	Mandat d'études préalables pour la faisabilité du PEM SEVERAC-LE-CHÂTEAU (12)	AMO
6902238	REGION OCCITANIE	Mandat d'études préalables pour la faisabilité du PEM RIVESALTES (66)	AMO
6902239	REGION OCCITANIE	Mandat d'études préalables pour la faisabilité du PEM ROQUEMAURE (30)	AMO
61037104	REGION OCCITANIE	Mandat d'études préalables pour l'accessibilité des SITES ROSA LUXEMB A CANET EN ROUSS & MAILLOL A PERPIGNAN (66)	MANDAT
61037209	REGION OCCITANIE	Sécurisation du site du LYCEE JULES RAIMU à NIMES	MANDAT
61037210	REGION OCCITANIE	Sécurisation du site du LYCEE JEAN VILAR à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON	MANDAT
61037211	REGION OCCITANIE	Sécurisation du site du LYCEE VOLTAIRE à NIMES	MANDAT
61037212	REGION OCCITANIE	Sécurisation du site du LYCEE POMPIDOU CASTELNAU-LE-LEZ	MANDAT

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 031-200072643-20220929-2022182-DE

61037213	REGION OCCITANIE	Sécurisation du site du LYCEE ROUSSEAU à MONTPELLIER	MANDAT
61037214	REGION OCCITANIE	Sécurisation du site du LYCEE RABELAIS à SAINT-CHELY-D'APCHER	MANDAT
61037215	REGION OCCITANIE	Sécurisation du site du LYCEE FEUILLADE à LUNEL	MANDAT
61037216	REGION OCCITANIE	Sécurisation du site du LYCEE CHARLEMAGNE à CARCASSONNE	MANDAT
61037217	REGION OCCITANIE	Sécurisation du site du LYCEE ALBERT CAMUS A NIMES	MANDAT
61037218	REGION OCCITANIE	Sécurisation du site du LYCEE MARIE CURIE A ST JEAN DU GARD	MANDAT
61037219	REGION OCCITANIE	Sécurisation du site du LYCEE P.LANGEVIN A BEAUCAIRE	MANDAT
61037220	REGION OCCITANIE	Sécurisation du site du LYCEE F.MISTRAL A NIMES	MANDAT
61037221	REGION OCCITANIE	Sécurisation du site du LYCEE CH.DE GAULLE A SETE	MANDAT
61037222	REGION OCCITANIE	Sécurisation du site du LYCEE C.BOURQUIN A ARGELES SUR MER	MANDAT
61037223	REGION OCCITANIE	Sécurisation du site du LYCEE VIGO A MILLAU	MANDAT
69057	REGION OCCITANIE	Mandat d'études préalables pour la faisabilité d'implantation de l'IFSI à MENDE	AMO
69065	REGION OCCITANIE	Mission de recherche et de qualification des terrains nécessaires à la mise en œuvre de mesures de compensations environnementales liées à la construction du Lycée de Cournonterral	AMO
61049	REGION OCCITANIE	LYCEE C.CROS à CARCASSONNE : Réhabilitation de la demi-pension	MANDAT
61051	REGION OCCITANIE	LYCEE JOFFRE à MONTPELLIER : Mise en conformité des salles de sciences	MANDAT
61054	REGION OCCITANIE	LYCEE HENRI IV à BEZIERS : Restructuration de la restauration	MANDAT
61056	REGION OCCITANIE	LYC.CHAMPOLLION à FIGEAC : Maison des Lycéens	MANDAT
69064	REGION OCCITANIE	Mise en œuvre de mesures de compensations environnementales, d'accompagnement et de suivi pour le projet de création du musée Mémorial du Camp Joffre à Rivesaltes	AMO
61061	REGION OCCITANIE	LYCEE CLAUDE SIMON à RIVESALTE : restructuration du bâtiment B (ancien internat)	MANDAT
61062	REGION OCCITANIE	LYCEE LA CAZOTTE à SAINT AFFRIQUE : Extension de la bergerie	MANDAT
61063	REGION OCCITANIE	LYCEE RENOUVIER à PRADES : Restructuration internat excellence	MANDAT
61066	REGION OCCITANIE	LYCEE DEODAT DE SEVERAC à CERET : Restructuration de la restauration scolaire	MANDAT
61058	REGION OCCITANIE	LYC.ALFRED SAUVY A VILLELONGUE DELS MONTS : Aménagement plateau ASSP	MANDAT
61071	REGION OCCITANIE	LYCEE ALBERT EINSTEIN à BAGNOLS-SUR-CEZE: Restructuration de l'établissement	MANDAT
61072	REGION OCCITANIE	LYCEE JB DUMAS à ARLES : Restructuration et extension	MANDAT
63073	Syndicat Mixte du COMBALOU	Mandat d'études préalables pour l'aménagement touristique du Village de Roquefort Sur Souzou dans le cadre du projet "Roquefort demain"	MANDAT
63059	COMMUNE DE FRONTIGNAN	Etude de faisabilité en vue de la requalification de la friche EXXON Mobil à Frontignan en prévision de la mutation urbaine et économique du site	MANDAT

1. GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

En date du 24 mars 2016, le Conseil d'Administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et a désigné :

- **En date du 11 mars 2020, Monsieur Aurélien JOUBERT**, Directeur Général de la SPL ARAC Occitanie à compter du 23 novembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2022.
- **En date du 1er octobre 2021, La Région Occitanie représentée en la personne de Madame Aurélie MAILLOLS**, Présidente du Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie pour la durée de son mandat d'administrateur.

2. MANDATS DES DIRIGEANTS, DES ADMINISTRATEURS, DES CENSEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.1. Direction Générale

Le tableau ci-dessous récapitule le mandat de la Direction Générale.

Direction Générale				
QUALITE	NOM	DATE NOMINATI	DATE DEBUT MANDAT	DATE FIN MANDAT
Directeur Général	Monsieur Aurélien JOUBERT	CA 11/03/20 20	23/11/2020	31/12/2022

Les limitations de pouvoirs de la Direction Générale sont les suivantes :

Conformément à l'article 22-3 des statuts, « *Le règlement intérieur de la société précise les cas dans lesquels le Directeur général ne pourra conclure, résilier ou modifier une convention liant la Société et un de ses actionnaires sans avoir au préalable*

- *soit recueilli l'avis du ou des représentants au Conseil d'administration ou à l'Assemblée spéciale du ou des actionnaires intéressés à la convention ;*
- *soit l'approbation du Conseil d'administration. ».*

Conformément à l'article 4.2 du règlement intérieur, « *le Directeur Général devra :*

- *obtenir une autorisation préalable du Conseil d'Administration pour :*
 - o *engager tout acte listé au point 3.3 du présent règlement ;*
 - o *conclure, résilier, modifier substantiellement toute convention de prestations intégrées conclue par la SPL ARAC Occitanie avec un ou plusieurs de ses actionnaires ayant fait l'objet d'un droit d'opposition des actionnaires dans les conditions précisées à l'article 4.3 ci-après;*
 - o *conclure, résilier, modifier substantiellement toute convention de prestations intégrées conclue par la SPL ARAC Occitanie avec un ou plusieurs de ses actionnaires constituant une « Opération à risques » pour la Société au sens des dispositions du règlement intérieur du Comité d'Engagement ;*
 - o *engager tout acte ayant fait l'objet d'une restriction aux pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'Administration.*

Le logigramme des modalités de conclusion des conventions passées par la SPL avec ses collectivités actionnaires est annexé aux présentes (Annexe 6)

- *recueillir par écrit (courrier, courriel, ...) l'avis du ou des représentants au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale de la ou des Collectivités Territoriales Actionnaires intéressées à la conclusion, la modification ou la résiliation d'une convention passée avec la SPL et ne présentant pas de risque au sens du règlement intérieur du Comité d'Engagement ;*
- *informer le Conseil d'Administration de toute convention conclue par la SPL avec l'une de ses Collectivités Territoriales Actionnaires ».*

Conformément au Conseil d'Administration en date du 11 mars 2020 :

- « *Il [le Directeur Général] ne pourra, sans l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :*
 - o *Consentir toutes hypothèques et gages immobiliers (antichrèse), tous nantissements sur les biens de la société,*
 - o *Consentir tous cautionnements sur les biens de la Société,*

- o *Céder le patrimoine propre de la Société, ni acquérir des immeubles en propre, exception faite des biens ou droits immobiliers qui seraient détenus par la Société d'aménagement ou de délégations de services public ;*
- *Il [le Directeur Général] ne pourra le cas échéant, signer, modifier ou résilier certaines conventions liant la Société à un de ses actionnaires sans avoir au préalable :*
 - o *Soit recueilli l'avis du ou des représentants au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale du ou des actionnaires intéressés à la convention,*
 - o *Soit obtenu l'autorisation du Conseil d'Administration,*
- et ce, conformément aux dispositions qui seraient mises en place par le Règlement Intérieur de la société ;*
- *Il [le Directeur Général] devra se conformer, pour l'attribution de tous les contrats conclus par la Société, aux règles mises en place par le Conseil d'administration en application des dispositions du code de la commande publique ;*
- *Il [le Directeur Général] ne pourra intervenir pour la préparation et la signature des marchés ou accords-cadres confiant des prestations aux sociétés SCET-GE, SCET ou à la Caisse des Dépôts, ce pouvoir devant être attribué à une personne expressément habilitée par le Conseil d'Administration et étant précisé que les bons de commande passés en exécution des marchés à bons de commande préexistants ne pourront être signés par le Directeur Général qu'après accord (contre-signature) de ladite personne. »*

2.2. Administrateurs, censeurs et commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des administrateurs, censeurs et commissaires aux comptes.

Administrateurs		
QUALITE ADMINISTRATEURS	NOM (COLLECTIVITE ET/OU PERSONNE PHYSIQUE)	DUREE MANDAT
REPRESENTANTS DE LA REGION OCCITANIE	Madame Aurélie MAILLOLS	Durée du mandat électif
	Madame Nathalie MADER	
	Monsieur Philippe BAUBAY	
	Monsieur Thierry COTELLE	
	Madame Stéphanie SENSE	
	Monsieur Jean Luc GIBELIN	
	Monsieur Yann HELARY	
	Monsieur Julien LEONARDELLI	
	Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN	
REPRESENTANTS COMMUNS DE L'ASSEMBLEE SPECIALE	Syndicat Mixte PYRENIA représenté par Fabrice SAYOUS	
	Commune de Portet-sur-Garonne représenté par Gérard MONTARIOL	
	GRAND FIGEAC représenté par Vincent LABARTHE	

Censeurs	
Conseil Départemental de l'Ariège	Mme Christine TEQUI
Communauté de Communes Couserans Pyrénées	Mme Maryse PERIGAUD
Communauté de Communes de la Haute Ariège	M. Dominique FOURCADE
Communauté d'Agglomération Pays Foix Varilhes	M. Thomas FROMENTIN
Commune de Pamiers	M. Alain ROCHET
Decazeville Communauté	M. François MARTY
Communauté de Communes du Saint Affricain	M. Bernard SIRGUE
Ouest Aveyron Communauté	M. Jean-Sébastien ORCIBAL
Communauté de Communes du Saint Affricain	M. Clément CARLES
Commune de Villefranche de Rouergue	M. Jean Claude CARRIE
Commune de Sommières	M. Serge COGEMO
Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois	M. Bertrand GELI
Le Muretain Agglo	M. David Olivier CARLIER
Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises	M. Alain LARQUE
CC Cœur et Coteaux de Comminges - 5C	MME Céline LAURENTIES-BARRERE
Communauté d'Agglomération du Sud-Est Toulousain - SICOVAL	AS ET CA : M. Bruno MOGICATO AG : M. Bruno CAUBET
Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne	Mme Camille POUPONNEAU
Communauté de Communes du Volvestre	M. Jean Louis GAY
Commune de Martres Tolosane	M. Gilbert TARRAUBE
Commune de Revel	M. François LUCENA
Commune de Muret	M. André MANDEMENT
Commune de Pinsaguel	M. Benoit FORGUE
Commune de Saint-Lys	M. Christophe SOLOMIAC
Commune de Saint-Gaudens	M. Manuel ISASI
Commune de Bagnères de Luchon	M. Claude LACOMBE
Commune de Plaisance du Touch	M. Gérard DELPECH
Commune de Roques sur Garonne	M. Sylvain MABIRE
Commune de Saint-Orens de Gameville	M. Jean-Pierre GODFROY
Commune de Saubens	M. David PEYRIERES
Commune de Gragnague	M. Daniel CALAS
Communauté de Communes Gascogne Toulousaine	M. Gaétan LONGO
Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise	M. Ronny GUARDIA-MAZZOLENI

Communauté de Communes du Bas Armagnac	M. Christian PEYRET
Commune de NOGARO	M. Christian PEYRET
Commune de Fleurance	M. Gérard AURET
Montpellier Méditerranée Métropole	Mme Coralie MANTION
Communauté de Communes du Pays de Lunel	M. Hervé DIEULEFES
Commune Balaruc les Bains	M. Angel FERNANDEZ
Commune de Frontignan Lapeyrade	Frédéric ALOY
CAUVALDOR	M. André ROUSSILHES
Grand Cahors	M. Jean-Luc MARX
Ville de Figeac	M. Bernard LANDES
Ville de Cahors	Johann VACANDARE
Commune de Martel	M. Raphael DAUBET
Commune de Mende	Mme Élisabeth MINET-TRENEULE
Communauté de Communes Cœur de Lozère	M. Laurent SUAU
Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	Mme Pascale Péraldi
Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan	Monsieur Pascal LACHAUD
Commune de Lannemezan	Mme Carine Vidal
Commune de Séméac	M. Erick BARROUQUERE-THEIL
Commune de Bagnères de Bigorre	M. Claude CAZABAT
SYNDICAT MIXTE DU PIC DU MIDI	M. Jacques BRUNE
Commune de Saint-Sulpice la Pointe	M. Raphael BERNARDIN
Commune de Lavaur	M. Jean-Marie VIDAL
Commune de Graulhet-	M. Nicolas HERRET

Commissaire aux Comptes

QUALITE	NOM	DATE NOMINATION	DUREE MANDAT	DATE FIN MANDAT
Titulaire	KPMG SUD OUEST	AG 29/06/2018	6 exercices	AG approuvant les comptes 2023
Suppléant	KPMG SUD EST	AG 29/06/2018	6 exercices	AG approuvant les comptes 2023

2.3. Autres mandats et fonctions exercés par des mandataires sociaux dans toute société

Représentants permanents de personnes morales, membres du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4-1° du Code de commerce, nous vous communiquons, ci-après, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'exercice 2021.

❖ **Mme Aurélie MAILLOLS, Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SPL ARAC Occitanie, Présidente du Conseil d'Administration**

- Administratrice SELO 48 (SEM Equipement pour le Développement de la Lozère), représentant des collectivités actionnaires
- Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SEM ARAC Occitanie, Présidente du Conseil d'Administration

Fonction : Conseillère Régionale Région Occitanie

❖ **Mme Nathalie MADER, Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SPL ARAC Occitanie**

- Présidente de l'Ecole Régionale de la Deuxième Chance (ER2C)
- Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale du CARIF-OREF Occitanie ainsi que Membre du bureau

Fonction : Conseillère Régionale Région Occitanie

❖ **Mme Stéphanie SENSE, Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SPL ARAC Occitanie**

- Représentante permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'ER2C
- Administratrice SPL Grand Toulouse Europolia (représentante permanente Région Occitanie)

Fonction : Conseillère Régionale Région Occitanie

❖ **M. Philippe BAUBAY, Représentant permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SPL ARAC Occitanie**

- Administrateur SEM AREC (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SPL AREC (représentant permanent Région Occitanie)
- Membre titulaire représentant la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale du Comité Régional de Tourisme et de Loisirs de la Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée (CRTLO).

Fonction : Conseiller Régional Région Occitanie

❖ **M. Thierry COTELLE, Représentant permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SPL ARAC Occitanie**

- Administrateur SEM AREC (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SPL AREC (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SEM CCEL (Centres Culturels Educatifs et de Loisirs, Cité de l'Espace à Toulouse) (représentant permanent Région Occitanie)
- Administrateur SPL Aménagement Grand Toulouse Europolia (représentant permanent Région Occitanie) et suppléant de Mme Carole DELGA à la Commission Achats.
- Administrateur de la SPL Enova Evènements (représentant permanent Région Occitanie)

Fonction : Conseiller Régional

- ❖ **M. Yann HELARY, Représentant permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SPL ARAC Occitanie**
 - Maire de Sarrancolin

Fonction : Conseiller Régional

- ❖ **M. Jean Philippe KEROSLIAN, Représentant permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SPL ARAC Occitanie**
 - Maire d'Onet le Château.

Fonction : Conseiller Régional

- ❖ **M. Julien LEONARDELLI, Représentant permanente de la Région Occitanie au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SPL ARAC Occitanie**
 - Conseiller Municipal à la Ville de Fronton.

Fonction : Conseiller Régional

- ❖ **M. Jean-Luc GIBELIN, Représentant permanent de la Région Occitanie au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie**
 - Administrateur SEM AD'OCC (représentant permanent Région Occitanie)
 - Administrateur SEM BRL (représentant permanent Région Occitanie)
 - Administrateur de la SPL Aéroportuaire Régionale (représentant permanent Région Occitanie)
 - Administrateur SEMOP Port La Nouvelle (représentant permanent Région Occitanie)
 - Administrateur SAEML PSCCT (représentant permanent Région Occitanie)
 - Administrateur SCIC Mobilib (Citiz)
 - Administrateur SPL Aménagement Grand Toulouse Europolia
 - Administrateur SEM ARAC

Fonction : Vice-Président Région Occitanie

- ❖ **M. Gérard MONTARIOL, Représentant la Commune de Portet sur Garonne au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie**
 - Adjoint au maire délégué aux finances à la Commune Portet-Sur-Garonne.
 - Conseiller Communautaire délégué aux appels d'offres du Muretain Agglo
 - Administrateur délégué aux finances au SIVU de la musique de Portet/Pinsaguel/Roquettes

- ❖ **M. Vincent LABARTHE, Représentant le Grand FIGEAC au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie**
 - - Vice-Président de la Région Occitanie ;
 - - Président du Grand-Figeac ;
 - - Président du PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne.

- ❖ **M. Fabrice SAYOUS, Représentant le Syndicat Mixte Pyrénia au Conseil d'Administration de la SPL ARAC Occitanie**
 - Maire de Juillan.
 - Vice-Président de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées



Direction Générale de la SEM ARAC Occitanie

❖ **M. Aurélien JOUBERT, Directeur Général de la SPL ARAC Occitanie**

- Directeur Général de la SEM ARAC Occitanie ;
- Représentant légal de la SEM ARAC Occitanie, elle-même Présidente de la SAS Patrimoniale Occitanie ;
- Représentant légal de la SEM ARAC Occitanie, elle-même Associée-Gérante de la SCI IOT Valley (radiée le 04/02/2021) ;
- Représentant légal de la SEM ARAC Occitanie, elle-même Présidente de la SAS Végéplast Immo ;
- Représentant légal de la SEM ARAC Occitanie, elle-même Présidente de la SAS Société Immobilière des Fumades (SIF) ;
- Représentant légal de la SEM ARAC Occitanie, elle-même Présidente de la SAS Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local (FOCCAL) ;
- Représentant légal de la SEM ARAC Occitanie, elle-même Présidente de la SAS Opérateur Régional Eviter Réduire Compenser Occitanie (OPERCO) ;
- Représentant légal de la SEM ARAC Occitanie, elle-même Présidente de la SAS Foncière des Pyrénées ;
- Représentant légal de la SEM ARAC Occitanie, elle-même Présidente de la SAS Société Immobilière de Luchon (SIL) ;
- Représentant légal de la SEM ARAC Occitanie, elle-même Présidente de la SAS Foncière Agricole d'Occitanie ;
- Président du Directoire (personne physique) de la SAS ARIS Occitanie ;
- Représentant légal de la SEM ARAC Occitanie, elle-même Gérante de la SCCV Le Domitia ;
- Représentant légal de la SEM ARAC Occitanie, elle-même Gérante non-Associée de la SCI Foncière de Développement d'Hébergement Touristique.

3. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4-2 du Code de commerce, nous vous communiquons, ci-après, la liste des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie en 2021

- **Convention de mise à disposition de personnel de la SEM ARAC Occitanie au bénéfice de la SPL ARAC signée le 20 juin 2019 :**

Une convention de mise à disposition de personnel a été conclue entre la SEM ARAC Occitanie et la SPL ARAC Occitanie en date du 20 juin 2019 afin de mettre à disposition de manière temporaire à compter du 1^{er} juillet 2019 un nombre défini de salariés dans le cadre d'une prestation de services à but non lucratif. La présente convention est valable jusqu'au 31 décembre 2020 et pourra être prolongée d'un commun accord.

- **Convention de mise à disposition de personnel de la SPL ARAC Occitanie au bénéfice de la SEM ARAC signée le 20 juin 2019 :**

Une convention de mise à disposition de personnel a été conclue entre la SPL ARAC Occitanie et la SEM ARAC Occitanie en date du 20 juin 2019 afin de mettre à disposition de manière temporaire à compter du 1^{er} juillet 2019 un nombre défini de salariés dans le cadre d'une prestation de services à but non lucratif. La présente convention est valable jusqu'au 31 décembre 2020 et pourra être prolongée d'un commun accord.

- **Convention de mise à disposition de personnel de la SPL ARAC Occitanie au bénéfice de la SEM AREC signée le 20 juin 2019 :**

Une convention de mise à disposition de personnel a été conclue entre la SPL ARAC Occitanie et la SEM AREC Occitanie en date du 20 juin 2019 afin de mettre à disposition de manière temporaire à compter du 1^{er} juillet 2019 un nombre défini de salariés dans le cadre d'une prestation de services à but non lucratif. La présente convention est valable jusqu'au 31 décembre 2020 et pourra être prolongée d'un commun accord.

Nouvelles conventions conclues et autorisées au Conseil d'Administration du 15 janvier 2021

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel conclue entre la SPL ARAC Occitanie et la SEM ARAC Occitanie afin :

- de mettre à disposition de la SPL ARAC Occitanie un salarié complémentaire de la SEM ARAC Occitanie ;
- de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2021.

L'impact financier de cette convention de mise à disposition de personnel pour la SPL ARAC OCCITANIE représente une charge à hauteur des salaires, primes et avantages divers ainsi que les charges sociales, les indemnités de congés payés et les frais professionnels engagés par le salarié concerné, qui seront refacturés par la SEM ARAC OCCITANIE à la société.

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel conclue entre la SEM ARAC Occitanie et la SPL ARAC Occitanie afin :

- de mettre à disposition de la SEM ARAC Occitanie quatre salariés complémentaires de la SPL ARAC Occitanie ;
- de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2021.

L'impact financier de cette convention de mise à disposition de personnel pour la SPL ARAC OCCITANIE représente un produit à hauteur des salaires, primes et avantages divers ainsi que les charges sociales, les indemnités de congés payés et les frais professionnels engagés par les salariés concernés, qui seront refacturés par la société à la SEM ARAC OCCITANIE.

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel conclue entre la SEM AREC Occitanie et la SPL ARAC Occitanie afin :

- de mettre à disposition de la SEM AREC Occitanie cinq salariés complémentaires de la SPL ARAC Occitanie ;
- de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2021.

L'impact financier de cette convention de mise à disposition de personnel pour la SPL ARAC OCCITANIE représente un produit à hauteur des salaires, primes et avantages divers ainsi que les charges sociales, les indemnités de congés payés et les frais professionnels engagés par les salariés concernés, qui seront refacturés par la société à la SEM AREC OCCITANIE.

Nouvelles conventions conclues et autorisées au Conseil d'Administration du 11 mai 2021

- Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de personnel entre la SEM ARAC et SPL ARAC afin :

- de mettre à disposition à la SPL ARAC Occitanie 15 salariés complémentaires de la SEM ARAC Occitanie ;
- avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

L'impact financier de cette convention de mise à disposition de personnel et de son avenant pour la SPL ARAC OCCITANIE représente une charge à hauteur des salaires, primes et avantages divers ainsi que les charges sociales, les indemnités de congés payés et les frais professionnels engagés par le salarié concerné, qui seront refacturés par la SEM ARAC OCCITANIE à la société.

- **Convention de mise à disposition de personnel de la SPL ARAC
SPL AREC afin :**

- de mettre à disposition de manière temporaire un salarié de la SPL ARAC au bénéfice de la SPL AREC, dans le cadre d'une prestation de services à but non lucratif.
- avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 et pourra être prolongée d'un commun accord.

L'impact financier de cette convention de mise à disposition de personnel pour la SPL ARAC OCCITANIE représente un produit à hauteur des salaires, primes et avantages divers ainsi que les charges sociales, les indemnités de congés payés et les frais professionnels engagés par le salarié concerné, qui seront refacturés par la société à la SPL AREC Occitanie.

- **Convention de préfinancement des dépenses**

Par convention établie avec la Région Occitanie, cette dernière peut demander à la SPL ARAC le préfinancement des opérations de mandat. Les avances consenties par la société font l'objet d'un remboursement par la Région dans un délai maximum de 12 mois.

**4. DELEGATIONS DE COMPETENCES ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES
AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

Néant.



**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-183

Objet : SPL AREC Occitanie – Approbation du rapport d'activité 2021

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	94	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	115	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Présente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Daniel SABATHE
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent

89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2022-183

**SPL AREC OCCITANIE
APPROBATION RAPPORT ACTIVITÉ 2021**

Monsieur le Vice-Président Alain FRÉCHOU rappelle que la SPL AGENCE RÉGIONALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT Occitanie (SPL AREC Occitanie) est un outil stratégique ayant vocation à mener, sur l'ensemble du territoire de la Région Occitanie, des actions dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie pour le compte exclusif de ses actionnaires.

La Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges est actionnaire de la SPL AREC Occitanie.

À ce titre, il convient d'approuver le rapport d'activité 2021 retraçant le fonctionnement de la SPL au cours de cet exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **D'APPROUVER** le rapport d'activité 2021 de la SPL AREC OCCITANIE, joint en annexe.

POUR : 115
CONTRE : //
ABSTENTIONS : //

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 29 septembre 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIE



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 031-200072643-20220929-2022183-DE

I : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

En date du 17 mai 2018, le Conseil d'Administration a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et a désigné :

- **Monsieur Stéphane PERE**, Directeur Général de la SPL AREC Occitanie pour une durée de 6 années à compter du 17 mai 2018 (article 22-2 des statuts).
- **La Région Occitanie représentée en la personne de Monsieur Christian ASSAF**, Président du Conseil d'Administration de la SPL AREC Occitanie pour la durée de son mandat d'administrateur (article 16 des statuts), élu à l'issue du conseil d'administration du 23 septembre 2021.

2. MANDATS DES DIRIGEANTS, DES ADMINISTRATEURS, DES CENSEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.1. Direction Générale

Le tableau ci-dessous récapitule le mandat de la Direction Générale.

Direction Générale				
QUALITE	NOM	DATE NOMINATION	DUREE MANDAT	DATE FIN MANDAT
Directeur Général	Stéphane PERE	CA 17/05/2018	6 ans	17/05/2024

Les limitations de pouvoirs de la Direction Générale sont les suivantes :

Conformément à l'article 22.3 des statuts, le Directeur Général « *ne peut conclure, résilier ou modifier par voie d'avenant, un contrat liant la SPL AREC Occitanie avec un ou plusieurs de ses actionnaires sans y avoir été préalablement autorisé par le Conseil d'Administration dans les conditions prévues par les statuts, sous réserve de la délégation qui lui est confiée par le Conseil d'Administration. Dans le cadre de cette délégation, il sera prévu la possibilité de consulter les actionnaires par voie électronique, ces derniers ayant la possibilité d'approuver ou non les dits contrats, avant signature par le Directeur général. Les modalités de cette consultation seront précisées dans le cadre de cette délégation et du règlement intérieur* ».



Conformément à l'article 5 du règlement intérieur, le Directeur Général ~~« devra obtenir une autorisation préalable du Conseil d'Administration dans les domaines suivants :~~

- Cession, apport, acquisition, location à destination immobilière ;
- Prise de participation ;
- Transaction à l'occasion d'un contentieux à l'égard des tiers pour un montant supérieur à 30 000 euros ;
- La signature des conventions relevant de l'article 225-38 du Code de Commerce ;
- La conclusion, la résiliation ou la modification substantielle (au sens du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) des contrats de prestations de service liant la SPL à l'un ou plusieurs de ses actionnaires ».

2.2. Administrateurs, censeurs et commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des administrateurs, censeurs et commissaires aux comptes.

Administrateurs		
QUALITE	NOM (COLLECTIVITE ET/OU PERSONNE PHYSIQUE)	DUREE MANDAT
REPRESENTANTS DE LA REGION OCCITANIE	REGION OCCITANIE Représentée par Christian ASSAF	Durée du mandat électif
	REGION OCCITANIE Représentée par Philippe BAUBAY	
	REGION OCCITANIE Représentée par Christine BERNOT	
	REGION OCCITANIE Représentée par Patrice CANAYER	
	REGION OCCITANIE Représentée par Thierry COTELLE	
	REGION OCCITANIE Représentée par Yannick JAUZION	
	REGION OCCITANIE Représentée par Pierre LACAZE	
	REGION OCCITANIE Représentée par Agnès LANGEVINE	
REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE SPECIALE	PETR du Pays Sud Toulousain Représenté par Max CAZARRE	Durée du mandat électif
	Perpignan Méditerranée Métropole Communauté urbaine Représenté par Marc MEDINA	

	<p>Communauté d'agglomération du SICOVAL Représentée par Pascal CHICOT</p>	
	<p>Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes Pyrénées, représentée par Cécile PREVOST</p>	
	<p>Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises Représenté par Patricia QUINAT-RAYNAUD</p>	
	<p>Communauté d'agglomération de l'Albigeois Représentée par Jean-François ROCHEDREUX</p>	
	<p>Ville de Paulhac Représentée par Nathalie RUMEAU</p>	

Censeurs

Hussam AL MALLAK - Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup - Vice-Président

Laurent ALEXANDRE - Communauté de communes Decazeville Communauté – Vice-Président

Alain ASTIE - Syndicat Départemental d'Energie du Tarn - SDE 81 – Président

Guillaume BALDY - Ville de Figeac – Adjoint au Maire

Jean-Pierre BENAVENT - PETR du Pays Midi-Quercy – Vice-Président

Marie-Claude BERLY - Communauté d'agglomération du Grand Montauban – Déléguée communautaire

Raphaël BERNARDIN – Ville de Saint-Sulpice-La-Pointe - Maire

Martine BERRY-SEVENNES - Ville de Colomiers – Maire-Adjointe

Philippe BLANCQUART – Communauté de communes de la Lomagne Gersoise – Conseiller communautaire

Anthony BLOYET – Conseiller Délégué – Ville de Bessières

Jean-Marc CALVET - Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA) – Président

Roland CANAYER – Syndicat Mixte d'Electricité du Gars (SMEG 30) – Président

David-Olivier CARLIER - Communauté d'agglomération Le Muretain Agglo – Vice-Président

Alain CARRAL - Ville de Ramonville Saint-Agne – Maire-Adjoint

Françoise CASALE - Conseil Départemental du Gers – Vice-Présidente

François CHOLLET - Toulouse Métropole – Vice-Président

Roland COMBETTES - Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo – Vice-Président

Monique CORBIERE-FAUVEL - Communauté d'agglomération Gaillac – Graulhet – Conseillère communautaire

Jennifer COURTOIS PERISSE - Communauté de communes Cœur de Garonne – Vice-Présidente

Jean-Guy DUPUY - Syndicat Départemental d'Energies du Gers – SDEG – Vice-Président

Véronique DUTREY - Ville de Tarbes – Maire-Adjointe

Jean-Claude ESPIE - Syndicat mixte du SCoT du Nord Toulousain – Vice-Président

Jean-Claude ESPIE – Communauté de Communes des Hauts-Tolosans

Jean-Paul FERRE - Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège - SDE 09 – Président

Alain FRECHOU - Communauté de communes Cœur et coteaux du Comminges – Vice-Président

Thierry FRENOT - Communauté de communes du Grand Armagnac – Conseiller communautaire

Jacques GAYRAL - Syndicat Départemental d'Energie du Tarn-et-Garonne (SDE 82) – Président

Catherine GOUIRY - Parc Naturel Régional de de la Narbonnaise – Vice-Présidente

Stéphane GRILLOU - Ville de Roquesérière – Conseiller municipal

Ronny GUARDIA-MAZZOLENI – Ville de Fleurance -Maire

Yannick JOUSSEAUME - Syndicat Mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège – Délégué titulaire

Bernard LACOMBE - Ville de Plaisance-du-Touch – Conseiller municipal

Sylvain MABIRE- Maire de Roques-sur-Garonne

Carole MAILHOS - Communauté de communes Astarac-Arros en Gascogne – Vice-Présidente

Catherine MARLAS – Département du Lot – Conseillère départementale

Nathalie MASBOU - Communauté de communes du Grand Figeac – Vice-Présidente

Françoise MATHERON - Commune de Saint Bauzille-de-Montmel – Maire

Isabelle MEIFFREN – Ville de Tournefeuille – Maire-Adjointe

Bénédicte MELLO - Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne – Vice-Présidente

Agnès MESTRE - Ville de Saint-Orens de Gameville – Maire-Adjointe

Hervé MINEC - Communauté de communes Pyrénées Haut-Garonnaises – Conseiller
Communautaire
Nicole MORERE – SYDEL Pays Cœur d’Hérault
Serge MOUNIE - Syndicat Audois d’Energies & du Numérique (SYADEN) - secrétariat de la
direction transition énergétique – Président de la Commission Transition Energétique
Jean NADAL - PETR du Pays Val d’Adour – Membre du Comité Syndical
Dominique NITOUMBI - Ville de Portet-sur-Garonne – Maire-Adjoint
Serge PESCE - Communauté de communes La Domitienne – Vice-Président
Jean-Marie PETIT - PETR du Pays Lauragais – Membre du Bureau
Séverine PEYRETOUT - Parc naturel régional des Grands Causses – Membre du Bureau
Marie PIQUE - Parc naturel régional des Causses du Quercy – Membre du Bureau
Bernard PLANO - Communauté de communes du Plateau de Lannemezan – Président
Jean-Claude PONS - Communauté de communes du Limouxin – Conseiller Communautaire
Cécile POUCHELON - Communauté de communes des Portes d’Ariège Pyrénées – Conseillère
Communautaire
Gérard POUJADE - Ville du Séquestre – Maire
Alain RAUNA - Communauté d’agglomération du Grand Rodez Rodez Agglomération – Vice-
Président
Marie-Claude ROBERT - Communauté de communes Centre Tarn – Conseillère
Communautaire
Martine ROQUIGNY - Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine – Conseillère
Communautaire
Joël ROUDIL - Communauté de Communes Piémont Cévenol
Pierre SCHULTHEISS – Ville de Carmaux – 1^{er} Adjoint au Maire
Didier SOMEN - Communauté de communes du Carmausin – Ségala –Président
Thierry SUAUD – Syndicat d’Electricité de la Haute-Garonne – Président
Pascal TATIBOUET - Ville d’Auterive – Maire-Adjoint
Francesco TESTA - Communauté d’agglomération du Grand Cahors – Vice-Président
Alain TOMEO - Conseil départemental de l’Ariège – Conseiller Départemental
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE - Territoires d’Energies Lot (FDEL 46) SDE 46 – Vice-Président
Gisèle VINCENT - Syndicat Départemental d’Energie des Hautes-Pyrénées (65) – Vice-
Présidente

Commissaire aux Comptes

QUALITE	NOM	DATE NOMINATION	DUREE MANDAT	DATE FIN MANDAT
Titulaire	CIFRALEX Représenté par Jean RIGON	11/06/2021	6 exercices	
Suppléant	Sébastien FRANCHI	11/06/2021	6 exercices	

Les changements intervenus au cours de l'exercice clos le 31/12/2021 sont :

Collectivités	Représentants sortants	Nouveaux Représentants
Région Occitanie	François ARCANGELLI	Christian ASSAF
Région Occitanie	Ronny GUARDIA-MAZZOLENI	Philippe BAUBAY
Région Occitanie	Marie MEUNIER-POLGE	Christine BERNOT
Région Occitanie	Cathy FLOUTTARD	Patrice CANAYER
Région Occitanie	Thierry COTELLE	Thierry COTELLE
Région Occitanie	Marie-Caroline TEMPESTA	Yannick JAUZION
Région Occitanie	Kathy WERSINGER	Pierre LACAZE
Région Occitanie	Bernard GILABERT	Agnès LANGEVINE
Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo	Roland COMBETTES	Roland COMBETTES
Communauté d'agglomération de l'Albigeois Grand Albigeois	Jean-François ROCHEDREUX	Jean-François ROCHEDREUX
Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne	Bénédicte MELLO	Bénédicte MELLO
Communauté d'agglomération du Grand Cahors	Francesco TESTA	Francesco TESTA
Communauté d'agglomération du Grand Montauban	Marie-Claude BERLY	Marie-Claude BERLY
Communauté d'agglomération du Grand Rodez - Rodez Agglo	Alain RAUNA	Alain RAUNA
Communauté d'agglomération du SICOVAL	Pascal CHICOT	Pascal CHICOT
Communauté d'agglomération Gaillac - Graulhet	Monique CORBIERE FAUVEL	Monique CORBIERE FAUVEL
Communauté d'agglomération Le Muretain Agglo	David-Olivier CARLIER	David-Olivier CARLIER

Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées	Cécile PREVOST	Cécile PREVOST
Communauté de communes Centre Tarn	Marie-Claude ROBERT	Marie-Claude ROBERT
Communauté de communes Cœur de Garonne	Jennifer COURTOIS- PERISSE	Jennifer COURTOIS- PERISSE
Communauté de communes Cœur et coteaux du Comminges	Alain FRECHOU	Alain FRECHOU
Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine	Martine ROQUIGNY	Martine ROQUIGNY
Communauté de communes de la Lomagne Gersoise	Philippe BLANCQUART	Philippe BLANCQUART
Communauté de communes du Carmausin- Ségala	Thierry MALIET	Thierry MALIET
Communauté de communes du Grand Armagnac	Thierry FRENOT	Thierry FRENOT
Communauté de communes du Grand Figeac	Nathalie MASBOU	Nathalie MASBOU
Communauté de communes du Plateau de Lannemezan	Bernard PLANO	Bernard PLANO
Communauté de communes Pyrénées Haut- Garonnaises	Hervé MINEC	Hervé MINEC
Conseil départemental de l'Ariège	Michel ICART	Alain TOMEIO
Conseil départemental du Gers	Françoise CASALE	Françoise CASALE
Parc naturel régional des Causses du Quercy	Marie PIQUE	Marie PIQUE
Parc naturel régional des Grands Causses	Séverine PEYRETOU	Séverine PEYRETOU
Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises	Patricia QUINAT- RAYNAUD	Patricia QUINAT-RAYNAUD
Perpignan Méditerranée Métropole Communauté urbaine	Marc MEDINA	Marc MEDINA
PETR du Pays Lauragais	Jean-Marie PETIT	Jean-Marie PETIT
PETR du Pays Midi-Quercy	Jean-Pierre BENAVENT	Jean-Pierre BENAVENT
PETR du Pays Sud Toulousain	Max CAZARRE	Max CAZARRE
PETR du Pays Val d'Adour	Jean NADAL	Jean NADAL
Syndicat mixte du SCOT de la Vallée de l'Ariège	Yannick JOUSSEAUME	Yannick JOUSSEAUME
Toulouse Métropole	François CHOLLET	François CHOLLET
Ville de Carmaux	Saida FAKIR	Jean SCHULTHEISS
Ville de Colomiers	Martine BERRY SEVENNES	Martine BERRY SEVENNES
Ville de Figeac	Guillaume BALDY	Guillaume BALDY
Ville de Paulhac	Nathalie RUMEAU	Nathalie RUMEAU



Ville de Portet-sur-Garonne	Dominique NITOUMBI	Dominique NITOUMBI
Ville de Ramonville Saint-Agne	Alain CARRAL	Alain CARRAL
Ville de Roquesérière	Stéphane GRILLOU	Stéphane GRILLOU
Ville de Roques-sur-Garonne	Sylvain MABIRE	Sylvain MABIRE
Ville de Saint-Orens de Gameville	Agnès MESTRE	Agnès MESTRE
Ville de Tarbes	Véronique DUTREY	Véronique DUTREY
Ville du Séquestre	Gérard POUJADE	Gérard POUJADE

2.3. Autres mandats et fonctions exercés par des mandataires sociaux dans toute société

Le tableau récapitule les différents mandats ou fonctions exercées par les différents mandataires sociaux.

Nom du mandataire	Qualité ou fonctions	Nom de la société
Monsieur Stéphane PERE	Directeur Général	SEM AREC Occitanie, à compter du 13 juin 2018

3. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4-2 du Code de commerce, nous vous communiquons, ci-après, la liste des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie en 2021

- **Convention de mise à disposition de personnel conclue entre la SPL AREC Occitanie et la SEM AREC Occitanie et ses Avenants n°1 et 2 :**

Une convention de mise à disposition de personnel a été conclue entre la SPL AREC Occitanie et la SEM AREC Occitanie en date du 24 juin 2019 afin de mettre à disposition de manière temporaire à compter du 1^{er} juillet 2019 un nombre défini de salariés dans le cadre d'une prestation de services à but non lucratif. La présente convention est valable jusqu'au 31 décembre 2020 et pourra être prolongée d'un commun accord.

Un avenant n°1 à la convention de mise à disposition a été conclu entre la SPL AREC Occitanie et la SEM AREC Occitanie en date du 16 octobre 2019 afin de mettre à disposition de la SEM AREC Occitanie trois salariés complémentaires de la SPL AREC Occitanie.

Un avenant n°2 à la convention de mise à disposition a été conclu entre la SPL AREC Occitanie et la SEM AREC Occitanie en date du 7 décembre 2020 afin de mettre à disposition de la SEM AREC Occitanie six salariés complémentaires de la SPL AREC Occitanie et de prolonger ladite convention jusqu'au 31 décembre 2021.

Nouvelles conventions conclues et autorisées en 2021

- **Convention de mise à disposition de personnel conclue entre la SEM AREC Occitanie et la SPL AREC Occitanie et son avenant N°1 :**

Une convention de mise à disposition de personnel entre la SEM AREC Occitanie et la SPL AREC Occitanie a été conclue en date du 07 décembre 2020, afin de mettre à disposition, de manière temporaire à compter du 1^{er} décembre 2020 et jusqu'au 31 décembre 2021, trois salariés de la SEM AREC Occitanie, au bénéfice de la SPL AREC Occitanie, dans le cadre d'une prestation de services à but non lucratif.

Ladite convention peut être prolongée d'un commun accord. L'impact financier de cette convention de mise à disposition de personnel pour la SPL AREC OCCITANIE représenterait une charge à hauteur des salaires, primes et avantages divers ainsi que les charges sociales, les indemnités de congés payés et les frais professionnels engagés par les salariés concernés, qui seront refacturés par la SEM AREC OCCITANIE à la société.

Un avenant n°1 à cette convention de mise à disposition a ainsi été signé le 28 mai 2021 afin de mettre à disposition de la SPL AREC Occitanie quatre salariés complémentaires de la SEM AREC Occitanie.

- **Convention de mise à disposition de personnel conclue entre la SPL ARAC Occitanie et la SPL AREC Occitanie :**

Une convention a été signée le 28 mai 2021 pour la mise à disposition d'un salarié de la SPL ARAC au bénéfice de la SPL AREC, pour une période s'achevant au 31/12/2021.

4. DELEGATIONS DE COMPETENCES ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Néant.

II : RAPPORT DE GESTION

A. VIE DE LA SOCIETE ET PRESENTATION DES COMPTES

1. Vie sociale de la Société

2. Composition de l'Actionariat

Répartition du capital social au 31 décembre 2021

Nombre d'actionnaires	Collectivités actionnaires	Capital social en €	Nombre d'actions	Répartition du capital social %
1	Région Occitanie	41 768 377,00	2 694 734	99,9458%
2	Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	1 162,50	75	0,0028%
3	Rodez agglomération	775,00	50	0,0019%
4	Communauté d'agglomération du Sicoval	775,00	50	0,0019%
5	Communauté d'agglomération Le Muretain Agglo	775,00	50	0,0019%
6	Communauté d'agglomération du Grand Cahors	775,00	50	0,0019%
7	Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées	775,00	50	0,0019%
8	Communauté d'agglomération du Grand Montauban	775,00	50	0,0019%
9	Communauté d'agglomération de l'Albigeois	775,00	50	0,0019%
10	Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises	775,00	50	0,0019%
11	Conseil départemental du Gers	542,50	35	0,0013%
12	Conseil départemental de l'Ariège	542,50	35	0,0013%
13	Communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne	387,50	25	0,0009%
14	Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges	387,50	25	0,0009%

15	Communauté de communes Cœur de Garonne	387,50	25	0,0009%
16	Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine	387,50	25	0,0009%
17	Communauté de communes de la Lomagne Gersoise	387,50	25	0,0009%
18	Communauté de communes Grand Armagnac	387,50	25	0,0009%
19	Communauté de communes du Grand Figeac	387,50	25	0,0009%
20	Communauté de communes Carmausin-Ségala	387,50	25	0,0009%
21	Communauté de communes Centre Tarn	387,50	25	0,0009%
22	Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées	387,50	25	0,0009%
23	Communauté de Communes du Piémont Cévenol	310,00	20	0,0007%
24	Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège	310,00	20	0,0007%
25	Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne	310,00	20	0,0007%
26	Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne	310,00	20	0,0007%
27	Syndicat Départemental d'Energie du Gers	310,00	20	0,0007%
28	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée	310,00	20	0,0007%
29	Commune de Colomiers	310,00	20	0,0007%
30	Commune de Tarbes	310,00	20	0,0007%
31	Syndicat de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault	310,00	20	0,0007%
32	Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées	310,00	20	0,0007%
33	Conseil Départemental du Lot	310,00	20	0,0007%
34	Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises	310,00	20	0,0007%
35	Communauté de Communes La Domitienne	310,00	20	0,0007%
36	Communauté de Communes des Hauts Tolosans	310,00	20	0,0007%
37	Parc naturel régional des Causses du Quercy	310,00	20	0,0007%
38	Parc naturel régional des Grands Causses	310,00	20	0,0007%
39	Syndicat mixte du SCoT Vallée Ariège	155,00	10	0,0004%
40	Commune de Saint Sulpice-la-Pointe	155,00	10	0,0004%
41	Commune de Saint Bazille-de-Montmel	155,00	10	0,0004%
42	Commune d'Auterive	155,00	10	0,0004%

43	Commune de Tournefeuille	155,00	10	0,0004%
44	Commune de Roques-sur-Garonne	155,00	10	0,0004%
45	Commune de Portet-sur-Garonne	155,00	10	0,0004%
46	Commune de Ramonville Saint-Agne	155,00	10	0,0004%
47	Commune de Saint-Orens	155,00	10	0,0004%
48	PETR Pays du Sud Toulousain	155,00	10	0,0004%
49	Syndicat mixte SCoT du Nord Toulousain	155,00	10	0,0004%
50	PETR du Pays Lauragais	139,50	9	0,0003%
51	Commune de Figeac	155,00	10	0,0004%
52	PETR du Pays du Val d'Adour	155,00	10	0,0004%
53	Commune de Carmaux	155,00	10	0,0004%
54	PETR du Pays Midi-Quercy	155,00	10	0,0004%
55	Commune de Fleurance	155,00	10	0,0004%
56	Commune de Bessières	155,00	10	0,0004%
57	Communauté de communes du Plateau de Lannemezan	108,50	7	0,0003%
58	Commune de Paulhac	108,50	7	0,0003%
59	Commune du Séquestre	108,50	7	0,0003%
60	Commune de Roquesérière	108,50	7	0,0003%
61	Commune de Plaisance-du-Touch	108,50	7	0,0003%
62	Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole	31,00	2	0,0001%
63	Carcassonne Agglo	31,00	2	0,0001%
64	Toulouse Métropole	31,00	2	0,0001%
65	Communauté de communes du Grand Pic-Saint-Loup	31,00	2	0,0001%
66	Decazeville Communauté	31,00	2	0,0001%
67	Syndicat d'Energie du Tarn-et-Garonne - SDE 82 (prêt de la Région Occitanie)	310,00	20	0,0007%
68	Syndicat Mixte d'Electricité du Gard - SMEG 30 - (prêt de la Région Occitanie)	310,00	20	0,0007%
69	Syndicat Audois d'Energies et du Numérique - SYADEN 11 (prêt de la Région)	310,00	20	0,0007%

70	Syndicat Départemental d'Energie du Tarn (prêt de la Région Occitanie)	310,00	20	0,0007%
71	Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA) (prêt de la Région Occitanie)	310,00	20	0,0007%
72	Territoire d'Energie du Lot - FDEL 46 (prêt de la Région)	310,00	20	0,0007%
73	Communauté de Communes du Limouxin (prêt du PETR du Pays Lauragais)	15,50	1	0,00004%
	Total	41 791 007,00	2 696 194	100%

3. Dirigeants

Calendrier Mandats Conseil d'Administration au 31/12/2021

QUALITE	NOM	DATE	DUREE MANDAT	DATE FIN MANDAT
Présidence				
Président	REGION OCCITANIE représentée par Christian ASSAF	CA. 23/09/2021	Durée du mandat électif	
Collectivité Territoriale				
QUALITE	NOM	DATE	DUREE MANDAT	DATE FIN MANDAT
	REGION OCCITANIE représentée par Christian ASSAF	CA. 23/09/2021	Durée du mandat électif	
	REGION OCCITANIE représentée par Philippe BAUBAY	CA. 23/09/2021	Durée du mandat électif	
	REGION OCCITANIE représentée par Christine BERNOT	CA. 23/09/2021	Durée du mandat électif	
	REGION OCCITANIE représentée par Patrice CANAYER	CA. 23/09/2021	Durée du mandat électif	
	REGION OCCITANIE représentée par Thierry COTELLE	CA. 23/09/2021	Durée du mandat électif	
Administrateurs	REGION OCCITANIE représentée par Yannick JAUZION	CA. 23/09/2021	Durée du mandat électif	
	REGION OCCITANIE représentée par Pierre LACAZE	CA. 23/09/2021	Durée du mandat électif	
	REGION OCCITANIE représentée par Agnès LANGEVINE	CA. 23/09/2021	Durée du mandat électif	
	PETR du Pays Sud Toulousain représenté par Max CAZARRE	CA. 26/03/2021	Durée du mandat électif	
	Perpignan Méditerranée Métropole Communauté urbaine représenté par Marc MEDINA	CA. 26/03/2021	Durée du mandat électif	
	Communauté d'agglomération du SICOVAL représentée par Pascal CHICOT	CA. 26/03/2021	Durée du mandat électif	
	Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes Pyrénées, représentée par Cécile PREVOST	CA. 26/03/2021	Durée du mandat électif	

	Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises représenté par Patricia QUINAT-RAYNAUD	CA. 26/03/2021	Durée du mandat électif	
	Communauté d'agglomération de l'Albigeois représentée par Jean-François ROCHEDREUX	CA. 26/03/2021	Durée du mandat électif	
	Ville de Paulhac représentée par Nathalie RUMEAU	CA. 26/03/2021	Durée du mandat électif	
Censeur				
Calendrier Mandats Direction Générale				
QUALITE	NOM	DATE	DUREE MANDAT	DATE FIN MANDAT
Directeur Général	Stéphane PERE	CA 17/05/2018	6 ans -	18/05/2024
Calendrier Mandats Commissaire aux Comptes				
QUALITE	NOM	DATE NOMINATION	DUREE MANDAT	DATE FIN MANDAT
Titulaire	CIFRALEX représenté par Jean RIGON	11/06/2021	6 exercices	
Suppléant	Sébastien FRANCHI	11/06/2021	6 exercices	

4. Séances des Conseils d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois durant l'année 2021. Les principales décisions prises lors des différentes séances sont résumées ci-dessous :

Conseil d'Administration le 26 mars 2021

- Changement de représentants des collectivités actionnaires
- Changement de représentants communs de l'Assemblée Spéciale au Conseil d'Administration.
- Cession d'actions et entrée de nouveaux actionnaires
- Nouveaux mandats de Commissaires aux Comptes
- Mouvements de personnel
- Déménagement du site de Toulouse
- Arrêté des comptes de l'exercice 2020
- Préparation de l'Ordre du Jour et convocation de l'Assemblée Générale Mixte

Conseil d'Administration le 23 septembre 2021

- Nomination des nouveaux administrateurs de la Région Occitanie
- Désignation du Président de la SPL, Christian ASSAF
- Cession d'actions et entrée de nouveaux actionnaires
- Mise à jour du Budget prévisionnel 2021
- Conventions réglementées
- Pouvoirs - Formalités

5. Séances des Assemblées générales

Une Assemblée Générale Ordinaire Mixte s'est réunie le 11 juin 2021, avec les points suivants abordés :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 après lecture du Rapport du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Nomination des nouveaux Commissaires aux Comptes et modification corrélative des statuts (mixte) ;
- Ratification du transfert du siège social ;
- Prise d'acte du changement des représentants des collectivités actionnaires au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale et composition du Conseil d'Administration ;
- Nomination de nouveaux censeurs ;

6. Séances des Assemblées spéciales

L'Assemblée Spéciale s'est réunie 2 fois durant l'année 2021. Les principales décisions prises lors des différentes séances sont résumées ci-dessous :

- **Assemblée Spéciale du 26 mars 2021, avec les points suivants abordés :**
 - Vie sociale
 - Arrêté des comptes de l'exercice clos au 31/12/2020
 - Activité opérationnelle depuis le dernier Conseil d'Administration
 - Conventions réglementées
 - Informations sur les marches du GIE
 - Préparation de l'ordre du jour et convocation de l'Assemblée Générale Mixte.
 - Pouvoirs – formalités.

- **Assemblée Spéciale du 23 septembre 2021, avec les points suivants abordés :**

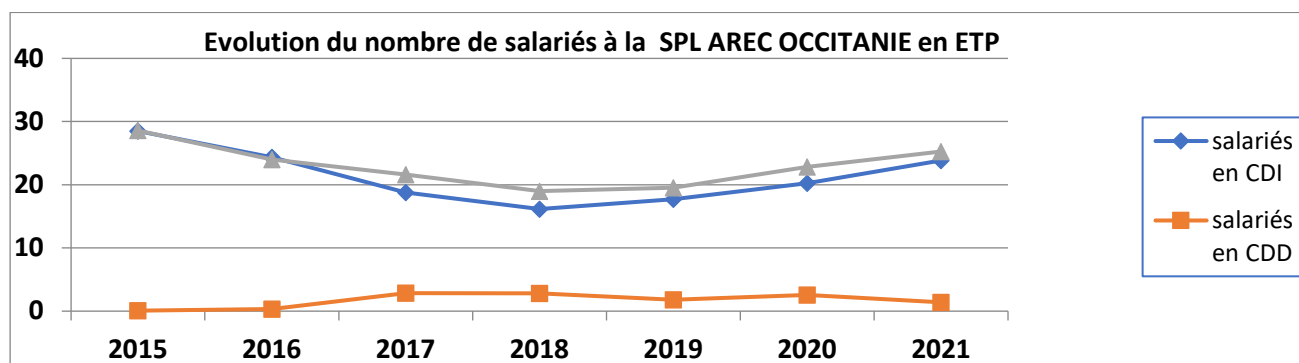
- Vie Sociale
- Changement des représentants des collectivités actionnaires
- Election du Président de la SPL
- Cession d'actions
- Mouvements de personnel
- Contrats signés depuis début 2021
- Budget 2021
- Conventions règlementées
- Pouvoirs - Formalités

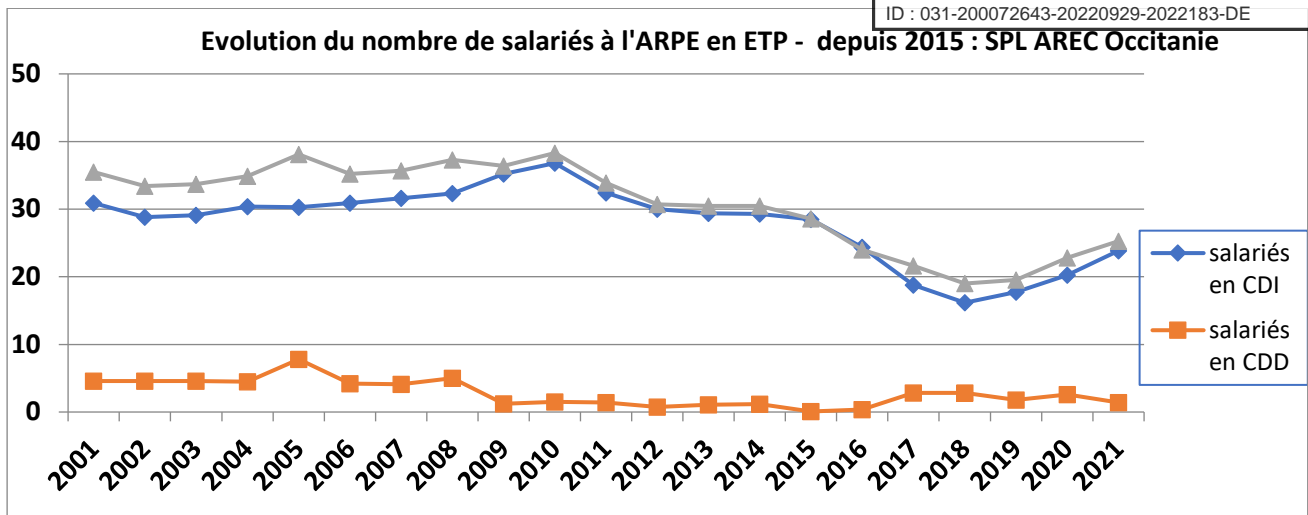
7. Le personnel

L'effectif 2021 :

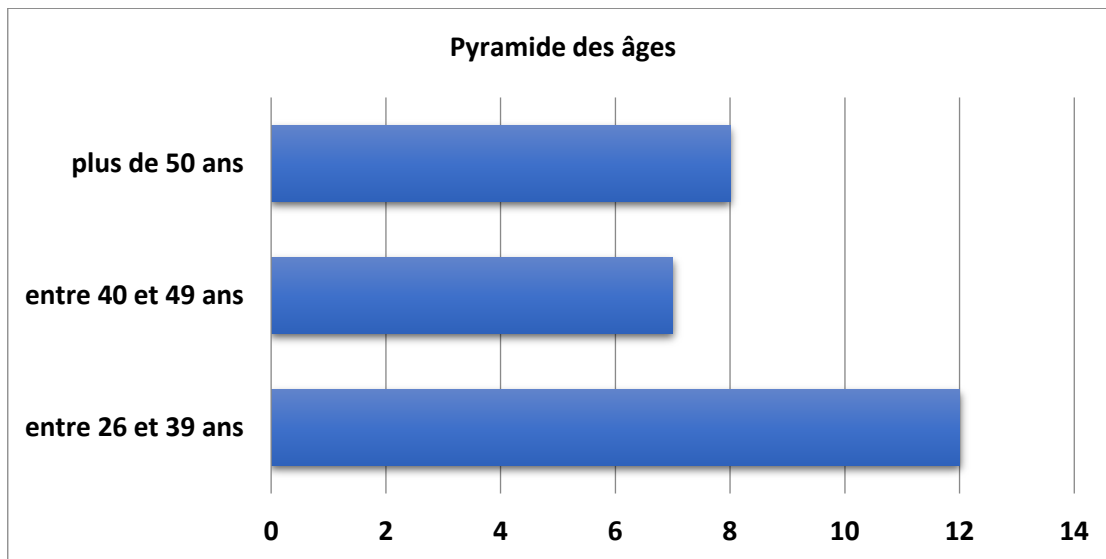
L'effectif 2021 est de 25.25 en Equivalent Temps Plein : 23.84 ETP en contrats à durée indéterminée, et 1.41 ETP en contrat à durée déterminée (22.81 ETP en 2020).

Au 31 décembre 2021, le personnel de la SPL AREC Occitanie est composé de 27 salariés permanents et d'1 salarié en contrat à durée déterminée (en 2020 : 23 CDI et 4 CDD).

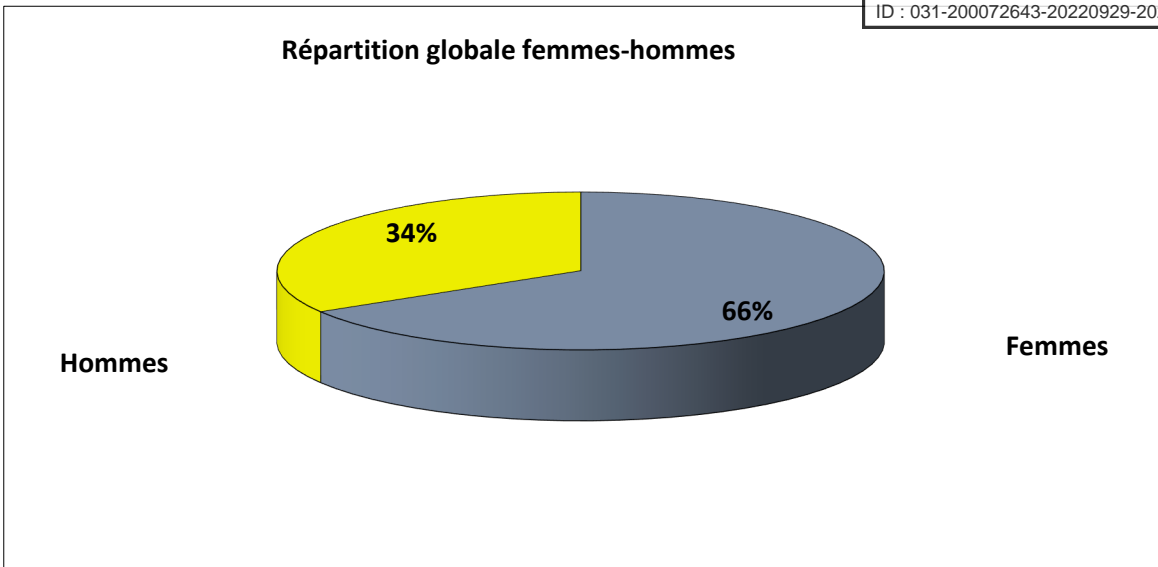




L'âge moyen du personnel permanent est de 40.96 ans (44 ans en 2020) respectivement 41.89 ans pour les femmes et 39.11 ans pour les hommes.

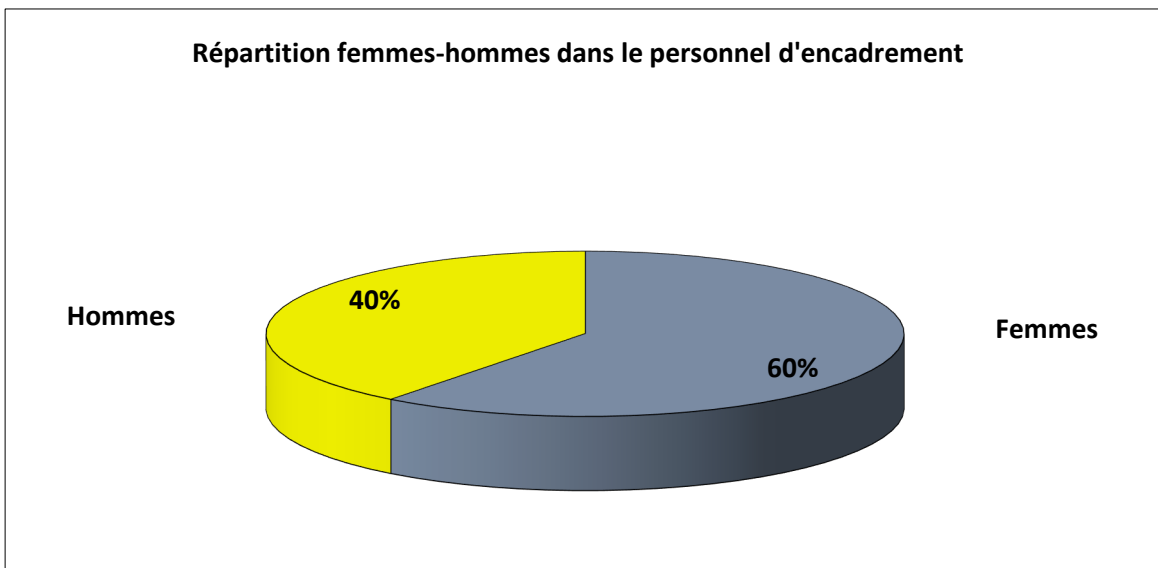


La part des femmes (15.807 ETP) dans l'effectif permanent représente 66 % de l'effectif et celle des hommes 34 % (8.031 ETP), (en 2020 : 66 % pour femmes et 34 % pour les hommes).



Le personnel à temps partiel est exclusivement féminin et représente 2.655 en Equivalent Temps Plein (ETP) du personnel permanent.

En 2020, le personnel à temps partiel représentait 3.025 en Equivalent Temps Plein (ETP) du personnel permanent.



La répartition hommes-femmes dans le personnel d'encadrement est respectivement de 40 % pour les hommes (8.031 ETP) et 60 % pour les femmes (12.245 ETP) (en 2020 : 43 % pour les hommes et 57 % pour les femmes).

Au 31 décembre 2021, la Présidence de la SPL AREC OCCITANIE est assurée par Christian ASSAF (Président), et la Direction par Stéphane PERE, Directeur Général, et Christophe DAGNEAU, Directeur Délégué, mis à disposition partiellement par le Groupement d'Employeurs GE- SCET.

Les mouvements du personnel :

En 2021, il y a eu trois départs de salariés permanents, Dolorès LAPORTE, le 31 janvier, et Hélène DUPONT, le 31 juillet, Assistantes, en fin de carrière (deux ruptures conventionnelles) et Stéphane MERLAUD, Chargé de mission Rénov'Occitanie, pour lequel la période d'essai a été rompue le 3 juillet, à la demande de l'employeur.

Deux salariés en contrat à durée déterminée, ont également terminé leurs contrats. Il s'agit d'Alexandre STAUB, doctorant, sous convention de recherche CIFRE, qui a quitté la société le 16 octobre 2021 et Maxime DINNAT en contrat professionnel jusqu'au 30 septembre 2021. Il a bénéficié d'un nouveau contrat professionnel au sein de la SEM AREC OCCITANIE, en raison de l'évolution de ses missions.

Des embauches ont été faites sous la forme de contrat :

- A durée indéterminée, dans les directions suivantes :
 - Activité « Stratégies Energétiques Territoriales (SET) » :
 - Alexandre GARCIA-COUSTEAU, Chargé de mission Transition Energétique-Econome de flux, depuis le 20 septembre 2021,
 - Gaëlle LUNEAU, Cheffe de projets territoriaux depuis le 1^{er} mars 2021
 - Lucas PAYA, Chef de projets territoriaux – transition énergétique depuis le 4 octobre 2021 ;
 - Activité « Service Public Intégré de la Rénovation Energétique (Rénov'Occitanie) » :
 - Marie-Agnès ALLIER, Chargée de mission Copropriété, depuis le 15 novembre 2021
 - Julie FOURNIER, Chargée de mission Rénov'Occitanie, depuis le 15 mars 2021
 - Estelle LOZANO, Analyste crédit, depuis 25 août 2021,
 - Stéphane MERLAUD, Chargé de mission, du 4 janvier au 3 juillet 2021.
- A durée déterminée :
 - Activité « Stratégies Energétiques Territoriales (SET) » : Réjane VEYRAT-DUREBEX, Chargée de mission – Transition énergétique depuis le 17 mai 2021 jusqu'au 31 mai 2022.
 -

Accueil des salariés handicapés :

La SPL AREC OCCITANIE a fait le choix, dans la mesure du possible de :

- Recruter de façon temporaire (stagiaire, CDD ou contrats de prestations de sociétés d'intérim) et selon ses besoins (remplacements, missions...) des salariés handicapés ;
- Passer commande à des sociétés ou associations employant du personnel handicapé.

En 2020, l'agence a recruté pour l'un de ses postes permanents, du personnel ayant une reconnaissance « travailleur handicapé » (TH).

Obligation légale TH en 2021 : À la suite de cette dernière embauche, la SPL AREC OCCTANIE remplit son obligation légale.

La masse salariale globale 2021 représente 1 691 754.67 € (Brut : 1 145 329.17 € et charges patronales : 546 425.55 €).

- **Masse salariale du personnel permanent** est de 1 664 418.19 € (Brut : 1 070 139.51 € et charges : 519 088.68 €)
- **Salaire brut moyen annuel (12 mois) :**
 - Cadre : 42 878.84 €*.
 - Non cadre : 32 420.81 €*.

* : moyenne calculée par rapport à un effectif moyen estimé en ETP (car entrées et sorties du personnel en cours d'année).

Politique contractuelle :

- Temps de travail :

Conformément à l'Accord de Réduction et d'Aménagement du Temps de Travail signé le 1^{er} septembre 1999, la durée théorique hebdomadaire de travail est de 39 heures avec JRTT ;

Pour atteindre un horaire collectif de 35 heures par semaine en moyenne sur l'année, il est octroyé 23 jours de récupération, dits jours de RTT pour un salarié à temps complet sur une année.

Négociations salariales :

A l'issue de plusieurs réunions de négociations, il a été signé le 14 décembre 2020, un accord relatif aux mesures salariales pour l'année 2021, avec les organisations syndicales, qui a conclu les dispositions suivantes :

- Augmentation générale au 1^{er} janvier 2021 de 1 % de la rémunération brute pour l'ensemble des salariés présents au 31 décembre 2020.
- Un budget d'augmentations individuelles au 1^{er} janvier 2021 représentant 0.4 % à 1 % maximum de la masse salariale, base équivalent temps plein.
- Un budget de primes individuelles pouvant représenter au maximum 3.5% de la masse salariale annuelle.
Cela représente pour la SPL AREC OCCITANIE, un budget global de 2.94% hors primes vacances.

Absentéisme – accidents de travail :

Le taux d'absentéisme pour 2021 tous motifs confondus est de 3.05 %.

Il est à noter des absences plus conséquentes pour une salariée en congé maternité et des arrêts maladies pour 3 salariées.

Il n'y a pas eu d'accidents du travail.

Accueil des stagiaires :

La SPL AREC OCCITANIE a accueilli et piloté 4 stagiaires en fin d'études pour des durées de 4 à 6 mois, partiellement en télétravail du fait des mesures sanitaires mises en place.

Les travaux ont porté sur, notamment, l'analyse crédit pour Rénov'Occitanie, le développement de stratégies et projets dans le domaine des énergies renouvelables en Occitanie, les indicateurs Mobilités et Transition énergétique, l'appui et la mise en place d'outils et de pratiques de gestion de projets.

Le Plan de Développement des Compétences 2021 – Formation continue :

En 2021, ont été notamment privilégiées, les formations collectives au bénéfice de l'ensemble des salariés de la SPL AREC OCCITANIE. Ces formations ont été également suivies par d'autres salariés (sessions communes) des entreprises de l'Union Economique et Sociale (UES). Des formations individuelles ont été également réalisées. Les thématiques traitées ont concerné les métiers et leur technicité, les outils, le management, l'hygiène et la sécurité, et le développement personnel.

Au 31/12/2021 : 15 salariés ont bénéficié au minimum d'une formation.

Il y a eu au total 19 formations réalisées sur 22 programmées. Cela représente 241 heures (34.5 jours) au titre de la formation continue 2021.

Le nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié, toutes catégories confondues, est de 8.9 heures.

55.56 % du personnel de la SPL AREC OCCITANIE ont donc été formés au 31 décembre 2021 pour un cout HT de 13 629€.

Les Instances Représentatives du Personnel (IRP) :

Les salariés sont représentés par les membres du Comité Social Economique (CSE) de l'Unité Economique et Sociale dont fait partie la SPL AREC OCCITANIE.

En 2021, 6 réunions du CSE se sont tenues dont 2 réunions extraordinaires.

Les sujets, ayant fait l'objet d'une consultation, d'information ou de négociation, concernent, notamment, le projet d'harmonisation sociale, les orientations stratégiques et la situation économique et financière, la Base de Données Economiques et Sociales (BDES), le télétravail, l'articulation de la démarche RSE avec le CSE, la consultation sur la politique sociale, le Plan de développement des compétences, la mise à jour du Document Unique sur l'évaluation des risques au regard des risques psycho-sociaux, la protection des données RGPD, la dénonciation des socles sociaux existants et le déploiement du socle social issu des négociations menées avec les Déléguées Syndicales au 1^{er} semestre 2021.

La Convention collective appliquée au 31 décembre 2021 : est la Convention Nationale des Bureaux d'Etudes Techniques « SYNTEC ».

8. Présentation des comptes annuels 2021

9. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application 83.1020 du 29 novembre 1983 concernant les Sociétés d'Economie Mixte régies par la loi du 7 juillet 1983 est appliquée à la SPL par extension.

10. Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

11. Évènements significatifs de l'exercice

Néant.

12. Analyse économique-financière

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur conformément aux états financiers joints en annexe.

Le résultat enregistré au 31 décembre 2021 présente un déficit de - **705 879 €**. Il est constitué, pour - **734 588 €** d'une perte au titre de la DSP Renov'Occitanie et pour **28 620 €** d'un bénéfice sur l'activité Stratégie Energétique Territoriale.

Le chiffre d'affaires global de la Société, toutes activités confondues, s'élève à **2 676 868 €** en 2021 et intègre **2 342 087 €** de chiffre d'affaires au titre des deux activités de la société et un montant de **334 693 €** au titre des refacturations entre membre de l'UES.

Afin de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la Société et de son évolution, nous vous présentons, ci-après, les chiffres les plus significatifs au travers des bilans et compte de résultat sous leur forme comptable ainsi que sous leur forme simplifiée par activité.

13. Analyse du résultat

Le compte de résultat du fonctionnement

La présentation ci-dessous diffère de celle des états financiers ;

- En effet, ce tableau présente la ventilation par pôle d'activité ;
- Par ailleurs, le chiffre d'affaires lié aux refacturations de charges entre membres pour 335 K€ est porté en diminution des dépenses.

Libellés	Réalisations 2020	Réalisations 2020 RENOV OCCITANIE	Réalisations 2020 SET	Réalisations 2021	Réalisations 2021 RENOV OCCITANIE	Réalisations 2021 SET
PRESTATIONS REGION - Poursuite contrats	556		556	0		
PRESTATIONS REGION - Nouveaux contrats	987		987	0		
SOUS TOTAL - PRESTATIONS REGION	1 543	0	1 543	1 669	0	1 669
PRESTATIONS AUTRES ACTIONNAIRES						
- Poursuite contrats	88		88	0		
PRESTATIONS AUTRES ACTIONNAIRES						
- Nouveaux contrats	74		74	0		
SOUS TOTAL - PRESTATIONS Autres Actionnaires	162	0	162	344	0	344
RENOV - PARCOURS TECHNIQUES						
(audit, accompagnement travaux, et CEE)	7	7		149	149	
RENOV - TIERS FINANCEMENT	0	0		3	3	
VENTES PRIMES CEE				177		177
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 712	7	1 705	2 342	152	2 190
REPRISES DE PROVISIONS				99		99
SUBVENTION ELENA	172	172		810	810	
AUTRES PRODUITS (SUBVENTION ADEME, AIDES)	192		192	280		280
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 076	179	1 898	3 531	962	2 569
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	339	125	214	575	280	295
ACHATS PRIMES CEE				113		113
SOUS-TRAITANCE	295	20	275	1 193	934	259
REFACT CHARGES DE FONCTIONNEMENT	291	46	245	282	59	222
ENTRE MEMBRES						
IMPOTS TAXES VERSTS ASSIMILES	29	4	24	69	14	54
SALAIRES et CHARGES	1 464	245	1 220	1 683	354	1 329
REFACT CHARGES DE PERSONNEL	242	38	204	261	55	206
ENTRE MEMBRES						
AUTRES CHARGES	2	1	1	0	0	0
DOTATIONS aux AMORT.	35	9	26	30	13	17
DOTATIONS aux PROVISIONS	11	2	10	5	0	5
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 709	490	2 219	4 211	1 710	2 501
RESULTAT D'EXPLOITATION	-633	-311	-322	-680	-748	68
DIVIDENDES				0	0	0
PRODUITS FINANCIERS	12	2	10	12	4	8
CHARGES FINANCIERES				3	3	0
RESULTAT FINANCIER	12	2	10	9	1	8
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-621	-309	-312	-671	-748	76
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2	2	0	16	13	3
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2	0	1	50	0	50
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1	2	-1	-35	13	-48
RESULTAT AVANT IS	-620	-307	-313	-706	-735	29
IS / CICE	0		0	0	0	0
RESULTAT NET	-620	-307	-313	-706	-735	29

Le Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation présente pour l'exercice écoulé un déficit de - 680 K€ soit une diminution de - 47 K€ par rapport à l'exercice précédent. Le déficit annoncé lors du dernier conseil d'administration s'élevait à - 988 K€.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 3 531 K€ contre 2 076 K€ en 2020, soit une augmentation de 1 455 K€.

Libellés	Réalizations 2020		Réalizations 2021	
	RÉNOV OCCITANIE	SET	RÉNOV OCCITANIE	SET
PRESTATIONS REGION - Poursuite contrats	556	556	0	0
PRESTATIONS REGION - Nouveaux contrats	987	987	0	0
SOUS TOTAL - PRESTATIONS REGION	1 543	0	1 669	0
PRESTATIONS AUTRES ACTIONNAIRES	88	88	0	0
- Poursuite contrats				
PRESTATIONS AUTRES ACTIONNAIRES	74	74	0	0
- Nouveaux contrats				
SOUS TOTAL - PRESTATIONS Autres Actionnaires	162	0	344	0
RENOV - PARCOURS TECHNIQUES	7	7	149	149
(audit, accompagnement travaux, et CEE)				
RENOV - TIERS FINANCEMENT	0	0	3	3
VENTES PRIMES CEE			177	177
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	1 712	7	2 342	152
REPRISES DE PROVISIONS			99	99
SUBVENTION ELENA	172	172	810	810
AUTRES PRODUITS (SUBVENTION ADEME, AIDES)	192	192	280	280
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 076	179	3 531	962

Le chiffre d'affaires SET était prévu initialement à hauteur de 2 115 K€, chiffre révisé à 1 997 K€ en raison de la réaffectation de certaines missions dans le poste « autres produits ». Il s'élève au final à 2 190 K€ dont 1 669 K€ au titre de la Région, 344 K€ au titre des autres actionnaires et 177 K€ dans le cadre de la vente de primes CEE.

Les autres produits SET s'élèvent à 280 K€ et enregistrent une hausse de +88 K€ par rapport à 2020. Ils concernent essentiellement des subventions de l'ADEME.

La hausse du chiffre d'affaires SET témoigne de la poursuite de la diversification des sources de revenus.

Le chiffre d'affaires de la DSP Rénov'Occitanie s'élève à 152 K€ et le montant de la subvention ELENA à 810 K€ ; elle correspond à 53 % des dépenses éligibles.

L'activité de la DSP et son déploiement ont été impactés par :

- Impact Financement SARE sur la structuration des guichets Uniques et qui entraîne une augmentation des coûts d'accompagnement supportés par le RÉNOV'OCCITANIE en valeur et en volume.
- Le démarrage effectif, à l'échelle de toute la Région, du nouveau service public au 1er janvier 2021 ainsi que les délais entre le premier contact avec un usager et la nécessité de financer des travaux, explique le décalage constaté sur l'activité de prêt par rapport au prévisionnel. L'activité a vocation à augmenter en volume sur la fin de l'année 2021 et sur l'année 2022 avec un taux de transformation qui demeure faible.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 4 211 K€ en 2021 contre 2 709 K€ en 2020, soit +1 502K€.

Les charges d'exploitation étaient prévues initialement à hauteur de 5 590 K€. Ce chiffre a été révisé à 4 930 K€ du fait notamment du décalage dans l'activité de Renov'Occitanie.

Leur variation est détaillée poste par poste ci-dessous.

Libellés	Réalisations 2020	Réalisations 2020 RENOV OCCITANIE	Réalisations 2020 SET	Réalisations 2021	Réalisations 2021 RENOV OCCITANIE	Réalisations 2021 SET
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	339	125	214	575	280	295
ACHATS PRIMES CEE				113		113
SOUS-TRAITANCE	295	20	275	1 193	934	259
REFACT CHARGES DE FONCTIONNEMENT ENTRE MEMBRES	291	46	245	282	59	222
IMPOTS TAXES VERSTS ASSIMILES	29	4	24	69	14	54
SALAIRES et CHARGES	1 464	245	1 220	1 683	354	1 329
REFACT CHARGES DE PERSONNEL ENTRE MEMBRES	242	38	204	261	55	206
AUTRES CHARGES	2	1	1	0	0	0
DOTATIONS aux AMORT.	35	9	26	30	13	17
DOTATIONS aux PROVISIONS	11	2	10	5	0	5
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 709	490	2 219	4 211	1 710	2 501

Achats et charges externes

Les achats, charges externes et sous-traitance s'élèvent en global à 1 881 K€ contre 634 K€ en 2020, attestant de la croissance de l'activité sur le pôle Renov'Occitanie. Elles sont par ailleurs au-dessus du niveau présenté lors du dernier Conseil d'Administration (1 757 k€) principalement suite à la réaffectation du poste d'achat primes CEE pour 117 K€.

Les refacturations de charges entre membres intègrent essentiellement la part des charges communes portées par le GIE et refacturées à la SPL AREC (notamment le loyer et charges liées). Elles s'élèvent en global 282 K€. La baisse par rapport à l'exercice 2020 s'explique par l'internalisation de compétences juridiques et financières en cours d'année 2021 et une diminution de la sollicitation des équipes du GIE.

Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent à 69 K€. Ils sont constitués de la CVAE/CFE ainsi que des diverses taxes assises sur les salaires (formation, apprentissage ...). Ils augmentent de 40 K€ par rapport à l'année précédente : La SPL AREC est assujettie à la taxe sur les salaires depuis le démarrage de l'activité Renov'Occitanie.

Frais de personnel

Les frais de personnel propres à la SPL représentent 1 683 k€ pour l'année 2021, soit 40 % des charges d'exploitation du fonctionnement. Ils sont en progression de +219 k€ (+13 %) par rapport à l'exercice précédent. L'effectif en équivalent temps plein est passé de 22.8 en 2020 à 25.25 en 2021 (+10.7 %) témoignant de l'internalisation de nouvelles compétences.

Les refacturations de charges de personnel entre membres s'élèvent à 261 K€. Elles intègrent la refacturation du personnel du GIE travaillant pour la SPL dans le cadre de fonctions support, ainsi que

la refacturation liée aux mises à disposition de personnel entre la SPL et la SLM. Elles sont en légère hausse au global par rapport à 2020 (242 K€).

Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements sont en légère baisse cette année de -5 K€. Elles concernent les immobilisations suivantes : du matériel informatique ainsi que du logiciel de crédit pour le suivi des prêts en lien avec l'activité Rénov'Occitanie.

Les dotations aux provisions d'un montant de 5 K€ correspondent à la dotation au titre de la provision pour risque.

Le Résultat financier

Le résultat financier 2021 s'élève à + 9 K€. Il correspond principalement aux intérêts de placements liés à l'excédent de trésorerie.

Le Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2021 s'élève à - 35 K€ et concerne essentiellement des indemnités versées dans le cadre d'un litige social.

Le Résultat net

Le résultat net de l'année 2021 présente un déficit de - 706 k€, soit une diminution de 86 k€ par rapport à l'exercice précédent, résultant de l'atteinte de l'équilibre sur l'activité SET et de la montée en charge de l'activité Rénov'Occitanie liée à la hausse d'activité, structurellement déficitaire.

14. Analyse du bilan

Le total du bilan s'élève en 2021 à 44 266 K€, soit une baisse de 1 381 K€ par rapport à 2020.

- A l'actif les principales évolutions sont les suivantes :
 - Des immobilisations incorporelles en hausse de 43 K€ du fait de l'acquisition du logiciel de suivi des prêts.
 - Des immobilisations financières en hausse de 243 K€ correspondant à l'essor de l'activité Rénov'Occitanie sur l'octroi de prêts aux particuliers.
 - Les créances s'élèvent à 2 797 K€ en baisse de 342 K€ par rapport à 2020 et concernent essentiellement :
 - Des créances clients pour 1 222 K€
 - Des créances sociales et fiscales pour 1 575 K€ dont 1 245 k€ au titre de subventions à recevoir
 - La trésorerie s'élève au 31/12/2021 à 10 819 K€, soit une baisse de 1 305 K€ par rapport à 2020 du fait de la consommation des fonds injectés suite à l'augmentation de capital par la biais de l'activité Rénov'Occitanie.

- Au passif, les principales variations sont les suivantes :

- La variation des capitaux propres qui passent de 41 117 K€ en 2020 à 40 415 K€ en 2021 s'explique par le résultat déficitaire de l'exercice. A noter également des subventions d'investissement pour un montant de 32 K€ venant couvrir une partie des investissements de Rénov'Occitanie.
- Les provisions pour risques et charges correspondent à la provision au titre des indemnités de départ à la retraite pour 195 K€ ainsi qu'à une provision au titre d'un litige social pour 5 K€.
- Les avances et acomptes reçus correspondent aux avances versées sur CPI pour 436 K€.
- Les dettes d'exploitation s'élèvent à 1 623 K€ et intègrent :
 - Des dettes fournisseurs pour 962 K€
 - Des dettes sociales pour 228 K€
 - Des dettes fiscales pour 419 K€ (TVA essentiellement)
- Les produits constatés d'avance d'un montant de 1 590 K€ correspondent à la part des subventions notifiées mais non encore utilisées.

Bilan Actif :

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2021 (12)	31/12/2020 (12)
Capital souscrit non appelé	29 999 998		29 999 998	29 999 998
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	119 405	47 522	71 883	29 341
Avances, acomptes immob. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniq., matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	144 567	104 061	40 506	37 266
Immobilisations en cours				24 360
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	8 540		8 540	8 540
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	368 187		368 187	124 574
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	30 640 696	151 582	30 489 114	30 224 078
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnement	27 056		27 056	
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes	488		488	927
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés	1 222 353		1 222 353	1 136 022
Autres créances	1 574 611		1 574 611	2 003 086
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Autres titre				
Valeurs mobilières de placement (dt actions propres <input type="text"/>)	76		76	76
Disponibilités	10 819 448		10 819 448	12 123 865
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	132 851		132 851	158 931
ACTIF CIRCULANT	13 776 882		13 776 882	15 422 908
Frais émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursés des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	44 417 578	151 582	44 265 996	45 646 986

Bilan Passif :

Rubriques	31/12/2021 (12)	31/12/2020 (12)
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : 11 791 009)	41 791 007	41 791 007
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence : <input type="text"/>)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. prov. Fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat d'œuvres originales artistes)	19	19
Report à nouveau	-701 782	-81 638
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-705 879	-620 144
Subventions d'investissements	32 066	27 633
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	40 415 431	41 116 876
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	5 000	93 663
Provisions pour charges	195 356	200 896
PROVISIONS	200 356	294 559
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	683	417
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	436 095	827 190
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	962 795	584 928
Dettes fiscales et sociales	647 609	506 612
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 568	26 124
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 590 459	2 290 279
DETTES	3 650 209	4 235 551
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	44 265 996	45 646 986

15. Informations sur les délais de paiement

	Article D.441 I.-1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	90 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	90 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de paiement												
Nombre de factures concernées	64	9	5	4	4	86	185	50	41	109	116	501
Montant total des factures concernées TTC	581 608	23 775	21 852	20 293	17 837	665 365	647 026	136 280	9 176	14 013	17 370	823 865
% du montant total des achats de l'exercice	21%	1%	1%	1%	1%	24%						
% du chiffre d'affaires de l'exercice							20%	4%	0%	0%	1%	26%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures												

16. Proposition d'affectation du résultat

Compte tenu du résultat déficitaire de la société de - 705 879,31 euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration propose de l'affecter en report à nouveau.

17. Informations financières diverses

Concernant les dépenses de recherche et de développement, la Société n'a effectué aucune dépense au titre de l'exercice 2021.

Le montant des dividendes versés au cours des 3 derniers exercices aux actionnaires s'établit comme suit :

	2020	2019	2018
Montant des dividendes distribués	-	-	-

Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2021 12	31/12/2020 12	31/12/2019 12	31/12/2018 12	31/12/2017 12
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	41 791 007	41 791 007	1 791 010	1 791 010	253 448
Nombre d'actions - ordinaires	2 696 194	2 696 194	115 549	115 549	12 165
Nombre maximum d'actions à créer					
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 676 868	1 871 494	2 436 812	2 471 247	1 783 423
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	-772 997	-573 625	-158 548	-11 501	-323 294
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	-67 118	46 519	-90 486	-3 115	294 306
Résultat net	-705 879	-620 144	-68 062	-8 386	-617 601
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	-0,29	-0,21	-1,37	-0,10	-26,58
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-0,26	-0,23	-0,59	-0,07	-50,77
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	25	23	20	19	21
Masse salariale	1 182 374	1 025 403	901 520	934 564	997 325
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	501 116	439 095	361 132	375 193	421 275

18. Analyse chiffrée de l'activité

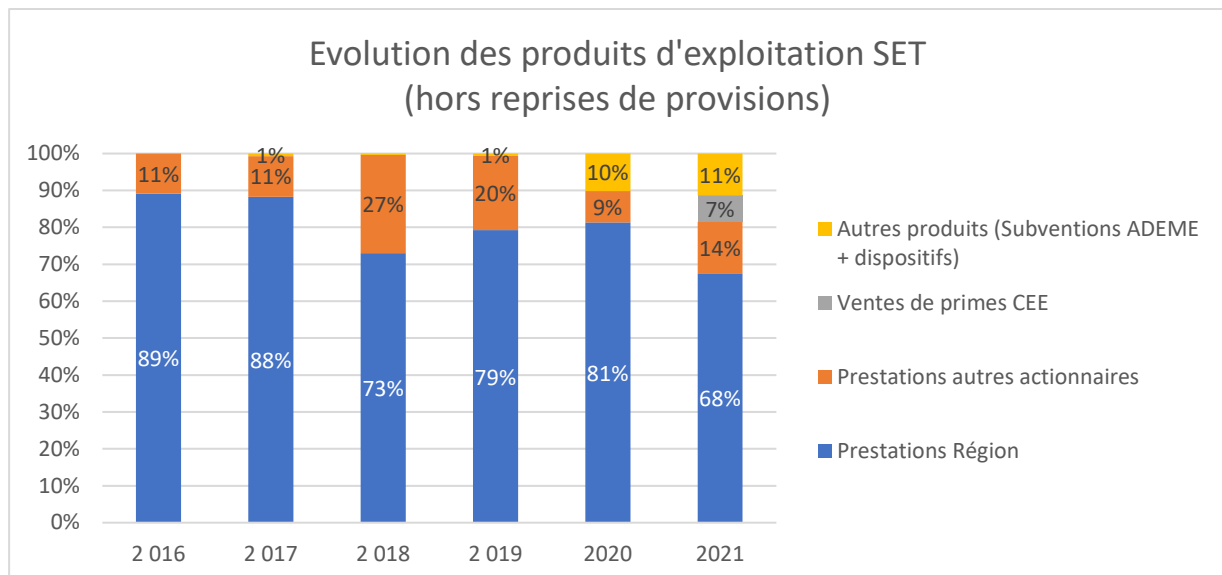
Opérations obtenues en 2021

Activité SET :

L'exercice 2021 aura permis la signature de 39 nouveaux contrats dont :

- 15 CPI avec les services de la Région pour un total de 1 024 k€ sur l'exercice,
- 17 avec les collectivités actionnaires pour un montant de 305 K€ sur l'exercice,
- 7 autres contrats incluant les partenariats financiers et la convention pour le traitement des primes CEE représentant un montant de 283 K€.

L'activité du pôle SET sur l'exercice témoigne de la capacité à diversifier les sources de revenus de la structure, et ce, sur différentes thématiques répondant aux enjeux territoriaux de transition énergétique.



Activité Rénov'Occitanie :

L'activité Rénov'Occitanie a permis de générer en 2021, 152 k€ de chiffre d'affaires correspondant à 1914 audits de logements individuels et 2 audits de copropriétés.

L'année 2021 a permis de finaliser la structuration des offres d'accompagnement Rénov'Occitanie portées par l'AREC pour les logements individuels et de lancer l'activité d'audit à destination des copropriétés. L'activité des 2 dernières années est présentée ci-dessous.

	2020	2021	TOTAL
Contrats signés	210	2347	2557
Audit Logements individuels	87	1901	1988
AMO Travaux Logements individuels	6	201	207
Audit Copro	0	2	2
AMO Travaux Copro	0	0	0

Le décollage de l'activité en 2021 est notable avec le déploiement depuis le 1er janvier de cette année de la marque Rénov'Occitanie et du réseau des guichets sur tout le territoire régional : près de 2350 contrats d'accompagnement pour la rénovation de maisons individuelles ont été signés en 2021.

L'année 2021 a également permis de structurer l'offre d'accompagnement à destination des copropriétés avec une offre d'audit global opérationnelle depuis février 2021, et une offre de mission d'AMO en cours de mise en place qui sera opérationnelle d'ici fin janvier 2022. Une vingtaine d'audits de copropriétés sont en cours actuellement.

2021 a été marquée par le déploiement d'un outil logiciel de type ERP (ERPR'O) permettant la gestion des usagers et le lien avec les opérateurs sous-traitants de l'AREC et les conseillers des guichets Rénov'Occitanie. Cet outil doit permettre la gestion d'un volume d'environ 5000 contrats annuels par l'équipe actuellement en place.

Au niveau de l'activité de crédit, 560 000 € sont engagés à fin 2021 pour des prêts individuels, et 27 000 € en tant que caisse d'avance de subvention. Un prêt collectif à destination d'un projet en copropriété est en cours d'instruction.

L'année 2021 a également permis de structurer tous les process de contrôles liés à l'activité de crédit :

- Contrôle interne au niveau des équipes opérationnelles et de la direction sous l'égide du Conseil d'Administration,
- Contrôle permanent de 2nd niveau réalisé en octobre 2021 par les équipes de PWC Bordeaux.
- Et contrôle périodique, dont le premier a été réalisé en novembre 2021 par les équipes de PWC Paris.

19. Perspectives et développement pour l'année 2022

Les états financiers prévisionnels séparent volontairement l'activité SET et l'activité RÉNOV'OCCITANIE dans un souci d'évaluation objective de chacune des directions. En effet, la structure intrinsèquement déficitaire du plan d'affaire de la DSP RÉNOV'OCCITANIE et le contexte mouvant du marché de l'accompagnement et du financement des travaux de rénovation énergétique pour les particuliers imposent une analyse comptable et financière distincte pour cette activité.

Les prévisions initiales établies pour le budget de fonctionnement 2022 telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'Administration du 27 janvier 2022 font apparaître un résultat déficitaire de – 3 315 K€, correspondant principalement au déficit sur la DSP Rénov'Occitanie. L'activité du pôle SET cible un équilibre financier.

Libellés	Réalizations 2021			Budget 2022		
	Réalizations 2021	Réalizations 2021 RENOV OCCITANIE	Réalizations 2021 SET	CA 27/01/22	Budget 2022 - RENOV CA 27/01/22	Budget 2022 - SET CA 27/01/22
PRESTATIONS REGION - Poursuite contrats	0			0		
PRESTATIONS REGION - Nouveaux contrats	0			0		
SOUS TOTAL - PRESTATIONS REGION	1 669	0	1 669	0	0	1 800
PRESTATIONS AUTRES ACTIONNAIRES	0			0		
- Poursuite contrats						
PRESTATIONS AUTRES ACTIONNAIRES	0			0		
- Nouveaux contrats						
SOUS TOTAL - PRESTATIONS Autres Actionnaires	344	0	344	0	0	400
RENOV - PARCOURS TECHNIQUES	149	149		1 223	1 223	
(audit, accompagnement travaux, et CEE)						
RENOV - TIERS FINANCEMENT	3	3		162	162	
VENTES PRIMES CEE	177		177			
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	2 342	152	2 190	3 585	1 385	2 200
REPRISES DE PROVISIONS	99		99	0		
SUBVENTION ELENA	810	810		905	905	
AUTRES PRODUITS (SUBVENTION ADEME, AIDES)	280		280	320		320
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	3 531	962	2 569	4 810	2 290	2 520
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	575	280	295	621	350	271
ACHATS PRIMES CEE	113		113			
SOUS-TRAITANCE	1 193	934	259	4 828	4 468	360
REFACT CHARGES DE FONCTIONNEMENT	282	59	222	317	77	240
ENTRE MEMBRES						
IMPOTS TAXES VERSTS ASSIMILES	69	14	54	103	60	43
SALAIRES et CHARGES	1 683	354	1 329	1 900	470	1 430
REFACT CHARGES DE PERSONNEL	261	55	206	236	69	166
ENTRE MEMBRES						
AUTRES CHARGES	0	0	0	0	0	0
DOTATIONS aux AMORT.	30	13	17	42	30	12
DOTATIONS aux PROVISIONS	5	0	5	0	0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	4 211	1 710	2 501	8 047	5 524	2 523
RESULTAT D'EXPLOITATION	-680	-748	68	-3 237	-3 234	-3
DIVIDENDES	0	0	0	0	0	0
PRODUITS FINANCIERS	12	4	8	0	0	0
CHARGES FINANCIERES	3	3	0	81	81	0
RESULTAT FINANCIER	9	1	8	-81	-81	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-671	-748	76	-3 318	-3 315	-3
PRODUITS EXCEPTIONNELS	16	13	3	0	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	50	0	50	0	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-35	13	-48	0	0	0
RESULTAT AVANT IS	-706	-735	29	-3 318	-3 315	-3
IS / CICE	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET	-706	-735	29	-3 318	-3 315	-3

Ces prévisions ont été construites autour d'un chiffre d'affaires de 3 585 K€, avec :

Pour la partie SET, un chiffre d'affaires de 2 200 K€, intégrant :

- Des prestations pour la Région à 1 800 K€ représentant 80 % du chiffre d'affaires.
- Des prestations pour les autres actionnaires à 400 K€ : poursuite de la dynamique entreprise auprès des collectivités autres actionnaires et notamment par le biais du déploiement de l'offre d'abonnement pluriannuel.



Pour le pôle Rénov'Occitanie :

L'année 2022 permettra d'accélérer l'activité de Rénov'Occitanie, en capitalisant sur la structuration des processus qui a été établie courant 2021 : le déploiement des guichets uniques de la rénovation, les relais territoriaux du service public, et le lancement des campagnes de communication visant le grand public. Le chiffre d'affaires pourrait atteindre 1 385 K€ avec les objectifs suivants :

Nombre de dossiers estimés	
	2022
LOGEMENTS INDIVIDUELS	
Prises de contact	14 000
Audit	4 000
Travaux	439
TiersFi	100
<i>dont dossiers complémentaires</i>	46
<i>Nombre de rénovations accompagnées</i>	452
COPROPRIETES - COPRO	
Prises de contact	4 000
Audit (nb de lots)	1 000
Travaux (nb de lots)	400
TiersFi (nb de lots)	100
<i>Nombre de rénovations accompagnées</i>	423

Le budget 2022 intègre également 905 k€ de subvention ELENA pour la DSP couvrant 53 % de la masse salariale et de la sous-traitance affectée à l'activité ainsi que 320 K€ d'autres produits de l'activité SET correspondant essentiellement à des subventions ADEME et attestant de la diversification des sources de revenus de ce pôle d'activité.

Les charges d'exploitation prévues s'élèvent à 8 047 K€ dont 5 524 K€ pour Rénov'Occitanie et 2 523 K€ pour SET.

La forte progression des charges de Rénov'Occitanie est en lien avec la forte progression de l'activité qui est structurellement déficitaire : le poste sous-traitance est notamment prévu à hauteur de 4 828 K€.

Les charges de l'activité SET affichent une légère hausse (+22 K€).

Les charges de personnel sont prévues en global à 1 900 K€ contre 1 683 k€ en 2021. L'ETP global afficherait 28 contre 25,2 en 2021, soit +2,8 ETP intégrant l'impact en année pleine des nouvelles embauches 2021 et le potentiel recrutement pour accompagner l'essor de l'activité Rénov'Occitanie.

Les refacturations en provenance d'autres membres sont prévues en baisse pour les charges de personnel et ceci essentiellement du fait de la diminution des charges externes refacturées par le GIE. Les charges de fonctionnement quant à elle prévoient une hausse expliquée notamment par l'absence de refacturation de charges à la SPL ARAC.

B. ACTIVITE OPERATIONNELLE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2021

A. ACTIVITE SET

L'année 2021 s'est déroulée autour de 5 grandes thématiques activités : outils/données/animation, stratégie territoriale de transition (aménagement, mobilité, planification), efficacité énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, Innovation/assistance à maîtrise d'ouvrage de projet complexe.

L'activité outils/données/animation a étendu son périmètre au sujet du suivi et adaptation du changement climatique. L'OREO a poursuivi la mise en place d'un système de gestion de ses bases de données et a également pris en main le suivi du scénario REPOS.

L'activité stratégie territoriale s'est inscrit dans la continuité de l'accompagnement des plans climat. Les équipes ont mis en place une offre de service opérationnelle de mise en œuvre des projets territoriaux de transition énergétique intégrant à la fois les réalités techniques mais aussi les solutions juridiques et financières ainsi que la mobilisation des acteurs locaux pour les réalisations (projets de production photovoltaïque, rénovation de bâtiments, mise en place de services de mobilités durables, ...).

L'équipe a ainsi été mobilisée sur 62 missions (28 missions pour le compte de la Région et 24 missions pour le compte d'autres collectivités) dont 10 ont fait l'objet d'un partenariat financier avec l'Etat ou l'Europe.

Le chiffre d'affaires 2021 se répartit de la façon suivante sur les thématiques de la transition énergétique :

- 46 % sur le volet données et centre de ressources ainsi que l'animation et la mobilisation d'acteurs en réseau : mission de l'observatoire régional énergie OREO (développement de l'outil TerriSTORY, centre régional gaz vert, plateforme TOTEN, animation REPOS,....)
- 30 % efficacité énergétique des bâtiments suivi de filière et projets
- 10% sur l'activité énergies renouvelables suivi de filière et projets
- 8 % sur des Assistance à maîtrise d'ouvrage innovation dont des études hydrogène et les projets du SICOVAL et de la ville de Colomiers
- 6 % sur l'activité stratégie territoriale de transition (aménagement, mobilité, planification)

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des contrats de prestation ou de conventions de partenariat financier contribuant à l'activité SET de la SPL AREC.



Code prestation	Objet	Client	TYPE ACTIONNAIRE	année de cmdle	Prix total HT (€)
SIRCEE2021	suite SIRCEE 2021	CEE	autres	2021	177 000,00
CTSP17820AREC15	strat patromoine bati	Auterive	autres actionnaires	2021	5 100,00
SPL0320AREC19	SICOVAL CMA 2020	SICOVAL	autres actionnaires	2020	24 400,00
SPL032114	AMOboucleocalegeothermie	SICOVAL	autres actionnaires	2021	177 175,00
SPL032119	mobilité communauté mode actif 2021	SICOVAL	autres actionnaires	2021	25 000,00
SPL1620AREC16	prefig schema directeur énergie TLP	TLP	autres actionnaires	2020	9 600,00
SPL222125	AMO technique et innovation sociale	Colomiers	autres actionnaires	2021	39 525,00
SPL312120	Chaleur renouvelablePAYSSUDTOULOUSE/COMMINGECO	Pays Sud toulousain	autres actionnaires	2021	16 600,00
SPL424207	Stratégie gestion patrimoniale énergétique PMM	PMM	autres actionnaires	2021	24 800,00
SPL442107CT	SDIE PMM CT	PMM	autres actionnaires	2021	12 800,00
SPL442111	Etude H2 PMM	PMM	autres actionnaires	2021	45 000,00
SPL4516TRA39	Plan climat	CU Perpignan	autres actionnaires	2017	67 188,00
SPL512131	CCPH etude territ H2	CCPHG	autres actionnaires	2021	35 275,00
SPL522122	appui PCAET gaillac graulhet	Agglo Graulhet-Gaillac	autres actionnaires	2021	36 125,00
SPL612105	Appui animation digitale	Grand Pic Saint Loup	autres actionnaires	2021	5 525,00
SPL6319AREC29	Grappe photovoltaïque	Astarac Arros	autres actionnaires	2019	25 200,00
SPL6518AREC18	PCAET	CC du Limouxin	autres actionnaires	2018	80 000,00
SPL6620AREC17	appui PCAET CARCA	Agglo Carcassonne	autres actionnaires	2020	11 200,00
SPL742115	formation ELUS urbanisme et transition énergétique	CC la domitienne	autres actionnaires	2021	5 000,00
SPL7820AREC15	strat patromoine bati	Auterive	autres actionnaires	2020	19 975,00
SPL782108	étude d'opportunité photovoltaïque	Auterive	autres actionnaires	2021	2 125,00
SPL842126	accompagnementPCAETpayscoeur d'herault	Pays cœur d'herault	autres actionnaires	2021	20 000,00
SPL862102	schema directeur transition	Plaisance du touch	autres actionnaires	2021	17 600,00
SPL902129	Accompagnement Projet PV/aménagement	St Bauzille de MONTMEL	autres actionnaires	2021	2 975,00
SPL932124	appui PV auto consommation	tournefeuille	autres actionnaires	2021	5 525,00
0120AREC05ADEME	OREO	ADEME	Partenaire financier	2020	215 000,00
0120AREC07ADEME	géothermieADEME	ADEME	Partenaire financier	2020	22 152,00
0120AREC09ADEME	centre ressource gaz vert ADEME	ADEME	Partenaire financier	2020	66 000,00
attente de signature	COCOPEOPADEME	ADEME	Partenaire financier	2021	180 000,00
SPL012101ADEME	ADEMEdeploiement Terristroy 2021-2022	ADEME	Partenaire financier	2021	35 000,00
SPL012104ADEME	ADEME TOTEN 2021-2022	ADEME	Partenaire financier	2021	10 000,00
SPL012113ADEME	ADEMEenrcc	ADEME	Partenaire financier	2021	17 500,00
SPL012121FNCCR	ACTEE:parcours transition +animation programme	FNCCR	Partenaire financier	2021	69 000,00
STEPPING	STEPPING	Europe	Partenaire financier	2021	73 291,00
SPL0118AREC14	Expertise Méthanisation	Région DITEE	Région	2018	78 400,00
SPL0119AREC23	Instruct* techniq projet NoWatt	Région DITEE	Région	2019	123 600,00
SPL0120AREC01	Appui technique pour la gestion, le pilotage et le déploiement du dispositif régional Eco-chèque logement"	Région DITEE	Région	2020	160 000,00
SPL0120AREC02	Appui technique au dispositif de soutien de la rénovation énergétiquement performante des logements sociaux locatifs	Région DITEE	Région	2020	160 000,00
SPL0120AREC05	OREO	Région DITEE	Région	2020	297 000,00
SPL0120AREC06	dynamique REPOS	Région DITEE	Région	2020	247 500,00
SPL0120AREC07	géothermie	Région DITEE	Région	2020	32 647,50
SPL0120AREC08	ERC	Région DAFU	Région	2020	16 800,00
SPL0120AREC10	CEE mise en place dispositif	Région DITEE	Région	2020	206 050,00
SPL0120AREC11	CSR	Région DITEE	Région	2020	38 400,00
SPL0120AREC18	Appui DMOE PV COM	Région DMOE	Région	2020	51 125,00
SPL0120AREC20	formaction enrcc	Région DITEE	Région	2020	35 500,00
SPL0120AREC21	déploiement boîte à outil enr	Région DITEE	Région	2020	19 200,00
SPL012101	déploiement Terristroy 2021-2022	Région DITEE	Région	2021	189 360,00
SPL012103	Appui technique à la mise en place des Guichets Renov'Occitanie	Région DITEE	Région	2021	171 700,00
SPL012104	TOTEN 2021-2022	Région DITEE	Région	2021	358 900,00
SPL012106	Appui technique à la mise en place des Guichets Renov'Occitanie SARE	Région DITEE	Région	2021	66 050,00
SPL012109	modèle et source financement H2	Région DITEE	Région	2021	51 425,00
SPL012110	PV Flottant: accompagnement territoires plaquettes info guide pratique	Région DITEE	Région	2021	65 450,00
SPL012110 option	OPTION CPI PV Flottant:	Région DITEE	Région	2021	4 250,00
SPL012113	suite feuille de route enrcc	Région DITEE	Région	2021	100 000,00
SPL012116	centre gaz vert 2021	Région DITEE	Région	2021	95 367,00
SPL012117	Parcours batiment public	Région DITEE	Région	2021	68 850,00
SPL012118	dispo micromission mobilité	Regionmobilité	Région	2021	125 000,00
SPL012121	ACTEE:parcours transition +animation programme	Région DITEE	Région	2021	104 040,00
SPL012127	REPOS 2	Région DITEE	Région	2021	108 200,00
SPL012130	COCOPEOPREGION	Région DITEE	Région	2021	165 000,00
SPL0120AREC08	ERCavenant2021	Région DAFU	Région	2021	7 370,00

B. POINT SUR LA DSP RENOV'OCCITANIE

L'année 2021 a permis de finaliser la structuration des offres d'accompagnement Rénov'Occitanie portées par l'AREC pour les logements individuels et de lancer l'activité d'audit à destination des copropriétés. L'activité des 2 dernières années est présentée ci-dessous.

	2020	2021	TOTAL
Contrats signés	210	2336	2557
Audit Logements individuels	87	1914	1988
AMO Travaux Logements individuels	6	196	207
Audit Copro	0	2	2
AMO Travaux Copro	0	0	0

Le décollage de l'activité en 2021 est notable avec le déploiement depuis le 1er janvier de cette année de la marque Rénov'Occitanie et du réseau des guichets sur tout le territoire régional : près de 2336 contrats d'accompagnement pour la rénovation de maisons individuelles ont été signés en 2021.

L'année 2021 a également permis de structurer l'offre d'accompagnement à destination des copropriétés avec une offre d'audit global opérationnelle depuis février 2021, et une offre de mission d'AMO qui sera opérationnelle début 2022. Une vingtaine d'audits de copropriétés sont en cours actuellement.

2021 a été marquée par le déploiement d'un outil logiciel de type ERP (ERPR'O) permettant la gestion des usagers et le lien avec les opérateurs sous-traitants de l'AREC et les conseillers des guichets Rénov'Occitanie. Cet outil doit permettre la gestion d'un volume d'environ 5000 contrats annuels par l'équipe actuellement en place.

Au niveau de l'activité de crédit, 560 000 € sont engagés à fin 2021 pour des prêts individuels, et 27 000 € en tant que caisse d'avance de subvention. Un prêt collectif à destination d'un projet en copropriété est en cours d'instruction.

Le démarrage effectif, à l'échelle de toute la Région, du nouveau service public au 1er janvier 2021 ainsi que les délais entre le premier contact avec un usager et la nécessité de financer des travaux, explique le décalage constaté sur l'activité de prêt par rapport au prévisionnel. L'activité a vocation à augmenter en volume sur la fin de l'année 2021 et sur l'année 2022 avec un taux de transformation qui demeure faible.

L'année 2021 a également permis de structurer tous les process de contrôles liés à l'activité de crédit :

- Contrôle interne au niveau des équipes opérationnelles et de la direction sous l'égide du Conseil d'Administration,
- Contrôle permanent de 1^{er} niveau, réalisé par les équipes de PWC Bordeaux en octobre 2021,
- Et contrôle périodique, dont le premier a été réalisé par les équipes de PWC Paris en novembre 2021.

Le résultat du contrôle permanent de niveau 2 a conclu à un niveau « **Perfectible** » sur une échelle de 4 niveaux (satisfaisant, Perfectible, Incomplet et Insatisfaisant).

Le résultat du contrôle périodique a conclu à un niveau « Convenable » sur une échelle de 4 niveaux (Satisfaisant, Convenable, Incomplet et Dégradé). Ainsi la situation observée fait apparaître des anomalies limitées. Certaines peuvent présenter des enjeux importants et doivent être traitées dans les meilleurs délais, mais elles ne compromettent pas le fonctionnement global ni de l'activité audité, ni de l'organisation. Le dispositif de maîtrise est structuré mais peut encore être renforcé.

Au cours, dudit exercice et faisant suite aux différents contrôles, la SPL AREC OCCITANIE a fait évoluer son dispositif de contrôle interne. Les modifications apportées à la cartographie des risques, à la carte des processus, aux procédures nouvelles et modifiées ont été présentées et validées en comité de crédit.

Statuts du Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch

Article 1 : Constitution

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, un syndicat mixte qui prend la dénomination de Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT) est formé entre les collectivités suivantes :

- Les communes de Bérat, Casties-Labrande, Cazac, Fabas, Fonsorbes, Labastide-Clermont, Labastide-Paumès, Labastidette, Lamasquère, Lautignac, Lherm, Montastruc-Savès, Muret, Plaisance-du-Touch, Polastron, Poucharramet, Pouy-de-Touges, Rieumes, Saint-André, Saint-Araille, Saint-Clar-de-Rivière, Saint-Lys, Savères, Sénarens, Seysses.
- La Communauté de communes de Cœur de Garonne
- La Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges
- La Communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain
- La Communauté de communes du Volvestre
- La Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine

Article 2 : Territoire (Hors compétence A)

Le périmètre d'intervention du Syndicat correspond aux bassins versants de l'Aussonnelle, de la Garonne moyenne, de la Louge, du Touch et leurs affluents.

Le territoire de chaque membre couvert par le Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch est le suivant :

❖ **La Communauté de communes de Cœur de Garonne**

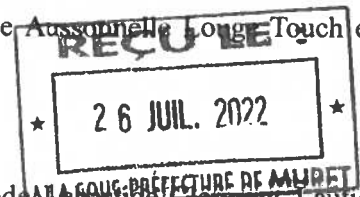
En représentation-substitution des communes de Bérat, Casties-Labrande, Cazac, Fabas, Fonsorbes, Labastide-Clermont, Lautignac, Lherm, Montastruc-Savès, Polastron, Poucharramet, Pouy-de-Touges, Rieumes, Saint-Araille, Savères et Sénarens.

Pour tout ou partie du territoire des communes de Beaufort (100%), Boussens (100%), Cambernard (100%), Castelnau-Picampeau (100%), Cazères-sur-Garonne (98%), Couladère (44%), Forgues (24%), Francon (100%), Fustignac (100%), Gratens (100%), Lahage (58%), Le Fousseret (100%), Le-Pin-Murelet (35%), Lescuns (100%), Lussan-Adeilhac (100%), Marignac-Lasclares (100%), Marignac-Laspeyres (100%), Martres-Tolosane (100%), Mauran (100%), Mondavezan (100%), Montclar-de-Comminges (100%), Montégut-Bourjac (100%), Montgras (41%), Montoussin (100%), Palaminy (100%), Plagne (100%), Plagnole (62%), Saint-Elix-le-Château (100%), Sainte-Foy-de-Peyrolières (100%), Saint-Michel (37%), Sajas (97%) et Sana (100%).

❖ **La Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges**

En représentation-substitution des communes de Cazac, Fabas, Labastide-Paumès et Saint-André.

Pour tout ou partie du territoire des communes de Alan (78%), Ambax (31%), Aulon (37%), Aurignac (65%), Bachas (100%), Benque (100%), Boussan (100%), Cardeilhac (90%), Cassagnabère-Tournas (100%), Castelgaillard (25%), Castéra-Vignoles (49%), Charlas (38%), Ciadoux (65%), Eoux (100%), Escanecrabe (43%), Esparron (100%), Franquevielle (64%), Lalouret-Laffiteau (100%), Larcans (34%), Latoue (9%), Le Cuing (53%), Lespugue (6%), Lihac (55%), Lodes (99%), Loudet (56%), Montgaillard-sur-Save (26%), Montoulieu-Saint-Bernard (100%), Peyrissas (100%), Peyrouzet (76%), Riolas (45%), Saint-Frajou (10%),



Saint-Ignan (10%), Saint-Lary-Boujean (100%), Saint-Marcet (93%), ~~Saint-Rancard (5%), Salerm (0%),~~ Saman (87%), Samouillan (100%), Sarremezan (39%), Terrebasse (100%), et Villeneuve-Lécussan (22%).

❖ **La Communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain**

En représentation-substitution de la commune de Plaisance-du-Touch,

Pour tout ou partie du territoire des communes de La-Salvetat-Saint-Gilles (100%), Lasserre-Pradère (27%), Léguevin (100%), Mérenvielle (34%),

❖ **La Communauté de communes du Volvestre**

Pour tout ou partie du territoire des communes de Bois de la Pierre (100%), Capens (65%), Gensac-sur-Garonne (55%), Lafitte-Vigordane (100%), Lavelanet-de-Comminges (100%), Longages (100%), Marquefave (32%), Mauzac (53%), Noé (100%), Peyssies (100%), Saint-Julien-sur-Garonne (100%), et Salles-sur-Garonne (100%).

Par augmentation du périmètre d'adhésion de la CC pour : Carbonne (85%), Montaut (6%), Rieux Volvestre (10%).

❖ **La Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine**

Pour tout ou partie du territoire des communes de Auradé (19%), Fontenilles (100%), Lias (75%), et l'Isle-Jourdain (1%), Pujaudran (87%)

Article 3 : Objet

Le syndicat exerce les compétences à la carte suivantes sur le territoire ou fraction de territoire (tels que fixés à l'Article 2) des collectivités membres situées sur les bassins versant de l'Aussonnelle, de la Garonne moyenne, de la Louge, du Touch et leurs affluents :

Compétence A : La gestion de ressources en eau existantes : retenues de Fabas/Saint-André, Savères/Lautignac, et de la Bure.

Compétence B : Les travaux d'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique et les études afférentes, à l'exclusion de la réalisation des études de portée générale à l'échelle des bassins hydrographiques de type plan pluriannuel de gestion (PPG) ou programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI).

Compétence C : Les travaux d'entretien et d'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau et les études afférentes, à l'exclusion de la réalisation des études de portée générale à l'échelle des bassins hydrographiques de type plan pluriannuel de gestion (PPG) ou programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI).

Compétence D : Les travaux de défense contre les inondations et contre la mer et les études afférentes, à l'exclusion de la réalisation des études de portée générale à l'échelle des bassins hydrographiques de type plan pluriannuel de gestion (PPG) ou programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI).

Compétence E : Les travaux de protection et de restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines et les études afférentes, à l'exclusion de la réalisation des études de portée générale à l'échelle des bassins hydrographiques de type plan pluriannuel de gestion (PPG) ou programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI).

Compétence F : La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols.

Compétence G : L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Compétence H : Réalisation d'études de portée générale à l'échelle des bassins hydrographiques de type pluriannuel de gestion (PPG) ou programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI), pour les compétences 1, 2, 5, 8 de l'article L 211-7 du code de l'environnement.

Article 4 : Habilitation statutaire

Le syndicat pourra passer des conventions avec des structures intercommunales existantes ou à créer, des collectivités territoriales, établissements publics (EPCI-FP, des syndicats mixtes voisins) ou privés et généralement tout organisme, membres ou non, pour la réalisation d'opérations précises relevant de sa compétence.

Elles pourront avoir comme objet l'exercice d'une ou plusieurs des compétences A, B, C, D, E, F, G ou H décrites à l'article 3.

Elles auront un caractère marginal et ponctuel, et seront réalisées dans le respect de la commande publique.

Article 5 : Siège

Le siège social du syndicat est 12, rue Notre Dame à Rieumes.

Article 6 : Durée

Le syndicat est institué pour une durée illimitée.

Article 7 : Comité syndical

Le syndicat est administré par un comité syndical constitué de délégués élus par les assemblées délibérantes de chacune des collectivités membres à raison de :

- pour les communes membres : 1 titulaire et 1 suppléant
- pour la CC Cœur de Garonne : 13 titulaires et 13 suppléants
- pour la CC Cœur et Coteaux du Comminges : 4 titulaires et 4 suppléants
- pour les CC du Volvestre, Le Grand Ouest Toulousain et la Gascogne Toulousaine : 1 titulaire et 1 suppléant.

Article 8 : Bureau

Le bureau est composé d'un président, un ou plusieurs vice-présidents et un ou plusieurs membres. Le nombre des vice-présidents et des membres du Bureau est déterminé par l'organe délibérant.

Article 9 : Fonctionnement

En cas de retrait, d'adhésion de communes ou d'EPCI FP ou en cas de modification de statuts ou de dissolution du syndicat, les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales seront appliquées.

Article 10 : Modalités de transfert et de reprise de compétences

La délibération portant transfert ou reprise d'une compétence optionnelle est notifiée par le Maire ou le Président de l'EPCI-FP au Président du syndicat.

Celui-ci en informe le Maire ou le Président de chacune des collectivités membres.

⇒ Le transfert d'une compétence optionnelle prend effet au premier jour :

Du trimestre civil suivant la date à laquelle la délibération de l'assemblée délibérante est devenue exécutoire.

⇒ La reprise d'une compétence optionnelle est soumise à l'accord du Comité Syndical qui détermine également les modalités de cette reprise.

Article 11 : Adhésion à un Établissement Public

L'adhésion à un Établissement Public est décidée par une délibération du Comité Syndical prise à la majorité simple.

Article 12 : Formalités

Les présents statuts sont remis aux représentants des collectivités adhérentes, ainsi qu'à chacune des assemblées délibérantes, en la personne du Maire ou du Président et ce, à chaque renouvellement du Comité Syndical.

Article 13 : Ressources du Syndicat

Conformément aux dispositions énoncées à l'article L.5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les recettes du budget du syndicat comprennent :

- 1° La contribution des communes associées ;
- 2° Le revenu des biens, meubles ou immeubles, du syndicat ;
- 3° Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;
- 4° Les subventions de l'État, de la région, du département et des communes ;
- 5° Les produits des dons et legs ;
- 6° Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
- 7° Le produit des emprunts.



Article 14 : Contribution des membres

Les critères de calcul utilisés pour le calcul des contributions des membres **sont les suivants** :

- **Population présente sur le bassin versant**
- **Linéaires des cours d'eau suivants : Aussonnelle, Garonne moyenne, Louge, Touch et leurs affluents ;**
- **Surface de bassin versant ;**
- **Potentiel fiscal**
- **Coefficient risque**

Leur mode de calcul sera déterminé par délibération du comité syndical.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 031-200072643-20220929-2022184-DE

Article 1 : Constitution

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, un syndicat mixte qui prend la dénomination de Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT) est formé entre les collectivités suivantes :

- Les communes de Bérat, Casties-Labrande, Cazac, Fabas, Fonsorbes, Labastide-Clermont, Labastide-Paumès, Labastidette, Lamasquère, Lautignac, Lherm, Montastruc-Savès, Muret, Plaisance-du-Touch, Polastron, Poucharramet, Pouy-de-Touges, Rieumes, Saint-André, Saint-Araille, Saint-Clar-de-Rivière, Saint-Lys, Savères, Sénarens, Seysses.

- La Communauté de communes de Cœur de Garonne
- La Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges
- La Communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain
- La Communauté de communes du Volvestre
- La Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine

Article 2 : Territoire (Hors compétence A)

Le périmètre d'intervention du Syndicat correspond aux bassins versants de l'Aussonnelle, de la Garonne moyenne, de la Louge, du Touch et leurs affluents.

Le territoire de chaque membre couvert par le Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch est le suivant :

- ❖ **La Communauté de communes de Cœur de Garonne**

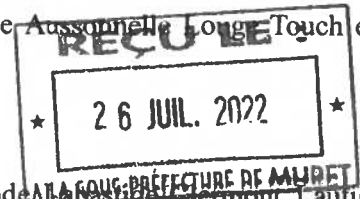
En représentation-substitution des communes de Bérat, Casties-Labrande, Cazac, Fabas, Fonsorbes, Labastide-Clermont, Lautignac, Lherm, Montastruc-Savès, Polastron, Poucharramet, Pouy-de-Touges, Rieumes, Saint-Araille, Savères et Sénarens.

Pour tout ou partie du territoire des communes de Beaufort (100%), Boussens (100%), Cambernard (100%), Castelnau-Picampeau (100%), Cazères-sur-Garonne (98%), Couladère (44%), Forgues (24%), Francon (100%), Fustignac (100%), Gratens (100%), Lahage (58%), Le Fousseret (100%), Le-Pin-Murelet (35%), Lescuns (100%), Lussan-Adeilhac (100%), Marignac-Lasclares (100%), Marignac-Laspeyres (100%), Martres-Tolosane (100%), Mauran (100%), Mondavezan (100%), Montclar-de-Comminges (100%), Montégut-Bourjac (100%), Montgras (41%), Montoussin (100%), Palaminy (100%), Plagne (100%), Plagnole (62%), Saint-Elix-le-Château (100%), Sainte-Foy-de-Peyrolières (100%), Saint-Michel (37%), Sajas (97%) et Sana (100%).

- ❖ **La Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges**

En représentation-substitution des communes de Cazac, Fabas, Labastide-Paumès et Saint-André.

Pour tout ou partie du territoire des communes de Alan (78%), Ambax (31%), Aulon (37%), Aurignac (65%), Bachas (100%), Benque (100%), Boussan (100%), Cardeilhac (90%), Cassagnabère-Tournas (100%), Castelgaillard (25%), Castéra-Vignoles (49%), Charlas (38%), Ciadoux (65%), Eoux (100%), Escanecrabe (43%), Esparron (100%), Franquevielle (64%), Lalouret-Laffiteau (100%), Larcans (34%), Latoue (9%), Le Cuing (53%), Lespugue (6%), Lihac (55%), Lodes (99%), Loudet (56%), Montgaillard-sur-Save (26%), Montoulieu-Saint-Bernard (100%), Peyrissas (100%), Peyrouzet (76%), Riolas (45%), Saint-Frajou (10%),



Saint-Ignan (10%), Saint-Lary-Boujean (100%), Saint-Marcet (93%), Saint-Plancard (5%), Salerm (6%), Saman (87%), Samouillan (100%), Sarremezan (39%), Terrebasse (100%), et Villeneuve-Lécussan (22%).

❖ **La Communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain**

En représentation-substitution de la commune de Plaisance-du-Touch,

Pour tout ou partie du territoire des communes de La-Salvetat-Saint-Gilles (100%), Lasserre-Pradère (27%), Léguevin (100%), Mérenvielle (34%),

❖ **La Communauté de communes du Volvestre**

Pour tout ou partie du territoire des communes de Bois de la Pierre (100%), Capens (65%), Gensac-sur-Garonne (55%), Lafitte-Vigordane (100%), Lavelanet-de-Comminges (100%), Longages (100%), Marquefave (32%), Mauzac (53%), Noé (100%), Peyssies (100%), Saint-Julien-sur-Garonne (100%), et Salles-sur-Garonne (100%).

Par augmentation du périmètre d'adhésion de la CC pour : Carbonne (85%), Montaut (6%), Rieux Volvestre (10%).

❖ **La Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine**

Pour tout ou partie du territoire des communes de Auradé (19%), Fontenilles (100%), Lias (75%), et l'Isle-Jourdain (1%), Pujaudran (87%)

Article 3 : Objet

Le syndicat exerce les compétences à la carte suivantes sur le territoire ou fraction de territoire (tels que fixés à l'Article 2) des collectivités membres situées sur les bassins versant de l'Aussonnelle, de la Garonne moyenne, de la Louge, du Touch et leurs affluents :

Compétence A : La gestion de ressources en eau existantes : retenues de Fabas/Saint-André, Savères/Lautignac, et de la Bure.

Compétence B : Les travaux d'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique et les études afférentes, à l'exclusion de la réalisation des études de portée générale à l'échelle des bassins hydrographiques de type plan pluriannuel de gestion (PPG) ou programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI).

Compétence C : Les travaux d'entretien et d'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau et les études afférentes, à l'exclusion de la réalisation des études de portée générale à l'échelle des bassins hydrographiques de type plan pluriannuel de gestion (PPG) ou programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI).

Compétence D : Les travaux de défense contre les inondations et contre la mer et les études afférentes, à l'exclusion de la réalisation des études de portée générale à l'échelle des bassins hydrographiques de type plan pluriannuel de gestion (PPG) ou programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI).

Compétence E : Les travaux de protection et de restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines et les études afférentes, à l'exclusion de la réalisation des études de portée générale à l'échelle des bassins hydrographiques de type plan pluriannuel de gestion (PPG) ou programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI).

Compétence F : La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols.

Compétence G : L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Compétence H : Réalisation d'études de portée générale à l'échelle des bassins hydrographiques de type pluriannuel de gestion (PPG) ou programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI), pour les compétences 1, 2, 5, 8 de l'article L 211-7 du code de l'environnement.

Article 4 : Habilitation statutaire

Le syndicat pourra passer des conventions avec des structures intercommunales existantes ou à créer, des collectivités territoriales, établissements publics (EPCI-FP, des syndicats mixtes voisins) ou privés et généralement tout organisme, membres ou non, pour la réalisation d'opérations précises relevant de sa compétence.

Elles pourront avoir comme objet l'exercice d'une ou plusieurs des compétences A, B, C, D, E, F, G ou H décrites à l'article 3.

Elles auront un caractère marginal et ponctuel, et seront réalisées dans le respect de la commande publique.

Article 5 : Siège

Le siège social du syndicat est 12, rue Notre Dame à Rieumes.

Article 6 : Durée

Le syndicat est institué pour une durée illimitée.

Article 7 : Comité syndical

Le syndicat est administré par un comité syndical constitué de délégués élus par les assemblées délibérantes de chacune des collectivités membres à raison de :

- pour les communes membres : 1 titulaire et 1 suppléant
- pour la CC Cœur de Garonne : 13 titulaires et 13 suppléants
- pour la CC Cœur et Coteaux du Comminges : 4 titulaires et 4 suppléants
- pour les CC du Volvestre, Le Grand Ouest Toulousain et la Gascogne Toulousaine : 1 titulaire et 1 suppléant.

Article 8 : Bureau

Le bureau est composé d'un président, un ou plusieurs vice-présidents et un ou plusieurs membres. Le nombre des vice-présidents et des membres du Bureau est déterminé par l'organe délibérant.

Article 9 : Fonctionnement

En cas de retrait, d'adhésion de communes ou d'EPCI FP ou en cas de modification de statuts ou de dissolution du syndicat, les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales seront appliquées.

Article 10 : Modalités de transfert et de reprise de compétences

La délibération portant transfert ou reprise d'une compétence optionnelle est notifiée par le Maire ou le Président de l'EPCI-FP au Président du syndicat.

Celui-ci en informe le Maire ou le Président de chacune des collectivités membres.

⇒ Le transfert d'une compétence optionnelle prend effet au premier jour :

Du trimestre civil suivant la date à laquelle la délibération de l'assemblée délibérante est devenue exécutoire.

⇒ La reprise d'une compétence optionnelle est soumise à l'accord du Comité Syndical qui détermine également les modalités de cette reprise.

Article 11 : Adhésion à un Établissement Public

L'adhésion à un Établissement Public est décidée par une délibération du Comité Syndical prise à la majorité simple.

Article 12 : Formalités

Les présents statuts sont remis aux représentants des collectivités adhérentes, ainsi qu'à chacune des assemblées délibérantes, en la personne du Maire ou du Président et ce, à chaque renouvellement du Comité Syndical.

Article 13 : Ressources du Syndicat

Conformément aux dispositions énoncées à l'article L.5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les recettes du budget du syndicat comprennent :

- 1° La contribution des communes associées ;
- 2° Le revenu des biens, meubles ou immeubles, du syndicat ;
- 3° Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;
- 4° Les subventions de l'État, de la région, du département et des communes ;
- 5° Les produits des dons et legs ;
- 6° Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
- 7° Le produit des emprunts.

Article 14 : Contribution des membres

Les critères de calcul utilisés pour le calcul des contributions des membres **sont les suivants :**

- **Population présente sur le bassin versant**
- **Linéaires des cours d'eau suivants : Aussonnelle, Garonne moyenne, Louge, Touch et leurs affluents ;**
- **Surface de bassin versant ;**
- **Potentiel fiscal**
- **Coefficient risque**

Leur mode de calcul sera déterminé par délibération du comité syndical.



**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-185

Objet : Modification des statuts du SIVOM

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	94	Date de la convocation : 22 septembre 2022
Suffrages exprimés	87	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Procuration à Laurence DARNISE
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Présent
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Suppléé par Jean-Claude CAVAILLE
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Procuration à Magali GASTO-OUSTRIC
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Procuration à Jérôme ADOUE
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Phillippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLÓS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLÓS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Présente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Absent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Procuration à Jacqueline RAMOS
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présente
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Présent
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Procuration à Jean-Charles DASQUE
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présente
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Présent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Suppléé par Thierry SAINT-BLANCAT
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Procuration à Philippe BRILAUD
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Absente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Daniel SABATHE
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présente
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Absent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Absent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent

89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Présent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Alain FRECHOU
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Céline LAURENTIES
A	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Jean-François AGNES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Josette CAZES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Annie NAVARRE
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Jean FERRERE
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présente
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Absent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Procuration à Jean-Claude DURROUX
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Pierre-Yves BARRAU
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Véronique BERREBI
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Céline RICOUL
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Absente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUEILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Absente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2022-185

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Le Conseil communautaire a approuvé le 7 juillet dernier la modification des statuts du SIVOM consistant à préciser la compétence Pompes Funèbres afin de donner à cette activité plus de possibilités d'actions notamment dans le cadre de la gestion du futur crématorium et également à supprimer les compétences qui ne sont plus utilisées comme : « valorisation des boues de stations d'épuration » et « montage et location de podiums et chapiteaux ».

Par la délibération n° 2022-65 du Comité Syndical du 1er juillet 2022, le SIVOM a approuvé la suppression de la notion de compétences obligatoires de l'article 3 des statuts, l'ensemble des compétences devenant optionnelles.

Le SIVOM souhaite englober ces deux modifications qui portent toutes les deux sur l'article 3 des statuts.

Vu l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modifié du 26 septembre 1968 portant création du SIVOM Saint-Gaudens- Montréjeau - Aspet ;

Vu la délibération n° 2022-55 bis du Comité Syndical du 1er juin 2022 précisant la rédaction de l'article 3 des statuts concernant les compétences du syndicat et notamment la compétence funéraire ;

Vu la délibération n° 2022-65 du Comité Syndical du 1er juillet 2022 supprimant la notion de compétences obligatoires à l'article 3 des statuts, l'ensemble des compétences devenant optionnelles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- **D'APPROUVER** les modifications statutaires entérinées par le Comité Syndical et la nouvelle rédaction des statuts du SIVOM ;
- **D'APPROUVER** les nouveaux statuts ci-annexés.

POUR : 87
CONTRE : //
ABSTENTIONS : 28

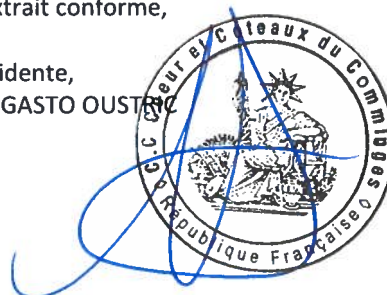
ADOPTÉ

Fait et délibéré le 29 septembre 2022

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTREAU



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



Nouvelle Rédaction

STATUTS DU SIVOM SAINT-GAUDENS MONTREJEAU ASPET MAGNOAC

I. Dispositions Générales :

Article 1^{er} : En application des articles L.5212-16, chapitre II et L.5721-2, livre VII – Titre II, du code général des collectivités territoriales, Le SIVOM de SAINT-GAUDENS MONTREJEAU ASPET MAGNOAC est transformé en syndicat mixte, à la carte.

Article 2 : Les collectivités adhérentes sont :

Les communes :

Arbon, Arguenos, Arné (65), Aspet, Aspret-Sarrat, Ausson, Balesta, Bazordan (65), Bordes-de-Rivière, Boudrac, Cazaril-Tambourès, Cazaunous, Clarac, Cuguron, Estancarbon, Franquevielle, Juzet-d'Izaut, Labarthe-Inard, Labarthe-Rivière, Lalouret-Laffiteau, Landorthe, Larcan, Le Cuing, Les Tournelles, Lécussan, Lespiteau, Liéoux, Lodes, Loudet, Milhas, Miramont-de-Comminges, Monléon-Magnoac (65), Moncaup, Montréjeau, Pointis-Inard, Ponlat-Taillebourg, Razecueillé, Régades, Rieucazé, Saint-Gaudens, Saint-Ignan, Saint-Marcet, Saint-Plancard, Saux-et-Pomarède, Savarthès, Sédellhac, Sengouagnet, Uglas (65), Valentine, Villeneuve-de-Rivière, Villeneuve-Lécussan.

La communauté de communes « du Pays de Trie et du Magnoac ».

Les communautés de communes en représentation-substitution :

Communauté de communes « Cagire-Garonne Salat », Communauté de communes « cœur et coteaux du Comminges » et Communauté de communes « du Plateau de Lannemezan », dans les conditions fixées à l'article 1^{er} de l'arrêté interpréfectoral n° 17- 39 du 22 mai 2017

Article 3 : Objet

Les membres du Syndicat adhèrent à ce dernier pour tout ou partie des compétences suivantes :

- Traitement des déchets ménagers, assimilés et gravats
- Transport des déchets ménagers, assimilés, gravats et produits recyclables
- Collecte des déchets ménagers
- Collecte sélective, valorisation matière des déchets ménagers et assimilés



- **Travaux de voirie- travaux et interventions diverses pour les équipements des communes adhérentes – entretien des bâtiments, cimetières, espaces verts, matériel des communes autres que ceux d'intérêt communautaire**
- **Funéraire :**
 - **Service extérieur des pompes funèbres,**
 - **Création, extension et exploitation de crématorium,**
- **Secrétariat Intercommunal**
- **Restauration Scolaire**
- **Portage de repas à domicile**
- **Bois Energie, fabrication de plaquettes de bois sous forme de plaquettes forestières, de bois déchiqueté ou de granulés pour alimenter des chaudières collectives ou de particuliers et fabrication de Bois Raméal Fragmenté BRF pour l'amendement des sols. Dans ce cadre le SIVOM est compétent pour effectuer des coupes de bois sur des parcelles forestières, transporter le bois issu de ces coupes fabriquer et livrer les produits finis après transformations.**

Dans le cadre de l'activité restauration, le SIVOM est compétent pour :

- **Fabriquer des repas à destination des cantines scolaires, des personnes âgées, des agents de collectivités.**
- **Servir des repas pour ses agents, les agents des communes adhérentes, des collectivités ou services extérieurs.**
- **Préparer et servir éventuellement des repas à l'issue des réunions de ses élus (comité, bureau, diverses commissions) ou pour des réunions d'organismes externes se déroulant dans ses locaux.**
- **Transporter et livrer des repas pour les cantines scolaires ou chez des particuliers dans le cadre du portage de repas à domicile.**

A titre accessoire, le SIVOM peut effectuer des prestations relevant de ses compétences pour le compte de collectivités territoriales, établissements publics non membres, ainsi que des particuliers.

La liste des compétences attribuées, membre par membre, figure en annexe aux présents statuts.

Article 4 : Nom

Le Syndicat prend le nom de « SIVOM des cantons de Saint-Gaudens- Montréjeau – Aspet- Magnoac »

Article 5 : Durée

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée

Article 6 : Siège

Son siège est fixé à la mairie de Montréjeau

II. Organes :

Articles 7 : Comité

Le Syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les collectivités adhérentes dans les conditions prévues à l'article L.5211-7 du C.G.C.T.

Chaque commune est représentée dans le comité par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

Les groupements de collectivités : Communautés de communes, disposent du même nombre de délégués et de la même représentativité que les communes auxquelles elles se substituent pour les compétences que celles-ci leur ont transférées.

Les communes conservent leur droit, représentation, et obligations pour les compétences qu'elles n'ont pas transférées aux communautés de communes.

Les délégués des collectivités adhérentes suivent le sort de leurs assemblées quant à la durée de leur mandat au comité syndical.

Les délégués sortants sont rééligibles.

En cas de vacance parmi les délégués par suite de décès, démission ou autre cause, l'organe délibérant de la collectivité doit pourvoir au remplacement dans un délai d'un mois.

Article 8 : Le Président

Le Président est l'organe exécutif du syndicat.

Il prépare et exécute les délibérations du comité.

Il est ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du syndicat.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du bureau. Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur et directeur adjoint.

Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Il représente le syndicat en justice.

Le Président et les vice-présidents peuvent bénéficier d'une indemnité dont le montant est voté par le comité syndical en fonction d'un barème arrêté par décret.

Article 9 : Le Bureau

Le comité syndical élit parmi ses membres un bureau composé de :

- Un Président
- Un ou plusieurs vice(s)-président(s)

- Un certain nombre de membres.

Conformément à l'article L.5211-10 du C.G.C.T., le nombre de membres du bureau sera librement déterminé par le comité (dans la limite des 30% autorisés) et sera précisé dans le règlement intérieur.

Le comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions au bureau à l'exception :

- Du vote du budget,
- De l'approbation du compte administratif,
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat,
- De l'adhésion du syndicat à un établissement public,
- Des mesures de même nature que celles visées à l'article L.1612-15,
- De la délégation de la gestion d'un service public.

Lors de chaque réunion du comité, le président rend compte des travaux du bureau.

Article 10 : Règlement intérieur

Le syndicat adopte un règlement intérieur soumis à l'approbation du comité syndical statuant à la majorité de ses membres.

Celui-ci détermine :

- Les conditions d'organisation des débats et des votes du comité syndical,
- Le principe de la création d'une commission permanente ayant pour mission de faire participer les délégués des collectivités adhérentes au fonctionnement du syndicat,
- Le nombre exact des membres composant le bureau.

III. Fonctionnement :

Article 11 :

Le comité syndical se réunit au moins une fois par trimestre ou à la demande du tiers au moins des membres.

A la demande de cinq membres ou du Président, si la majorité absolue des membres du comité syndical présents ou représentés le décide, le comité syndical peut se réunir à huis clos.

Article 12 :

Une commune, un groupement de collectivités, peut adhérer au syndicat pour une partie seulement des compétences exercées par celui-ci.

La décision institutive ou modificative détermine les compétences du syndicat, la liste des collectivités adhérentes et les compétences qu'elles ont transférées au syndicat.

Chaque collectivité supporte obligatoirement dans les conditions fixées, chaque année au moment du budget, les dépenses correspondant aux compétences qu'elle a transférées au syndicat ainsi qu'une part des dépenses d'administration générale.

Article 13 :

Tous les délégués prennent part au vote pour les affaires représentant un intérêt commun à toutes les collectivités et notamment pour l'élection du Président et des membres du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ; dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les délégués représentant les collectivités concernées par l'affaire mise en délibération.

Le Président prend part à tous les votes sauf en cas d'application des articles L.2121-14 et L.2131-11.

IV. Dispositions Financières :

Article 14 :

Le budget du syndicat pourvoit aux dépenses de création et d'entretien des établissements ou services pour lesquels le syndicat est constitué.

Le budget du syndicat comprend :

En recettes :

- a) La contribution des communes associées. Cette contribution est obligatoire par lesdites communes pendant la durée du syndicat et dans la limite des nécessités du service telle que les décisions du syndicat l'ont déterminée.

Le comité du syndicat peut décider que cette contribution sera remplacée par le produit des impôts. La mise en recouvrement de ces impôts ne peut toutefois être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté dans un délai de quarante jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

- b) Le revenu des biens, meubles ou immeubles du syndicat,
- c) Les subventions de l'Etat, du Département et des communes,
- d) Les produits des dons et legs,
- e) Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,
- f) Le produit des emprunts,
- g) Pour financer le service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou la redevance des ordures ménagères.
- h) Les sommes qu'il perçoit des collectivités externes, d'administrations publiques, d'associations ou de particuliers en échange d'une prestation rendue dans le cadre de ses compétences.

En dépense :

Les frais d'administration du syndicat (dépenses de personnel et de matériel). Les dépenses résultant des activités propres du syndicat telles qu'elles peuvent résulter des dispositions de l'article 3 ci-dessus. Copie des budgets et des comptes du syndicat est adressée chaque année aux délégués des collectivités adhérentes.

V. Modification des conditions initiales de composition et de fonctionnement

Article 15 : Admission de nouvelles collectivités

De nouvelles collectivités peuvent être admises à faire partie du syndicat avec le consentement du comité.

La demande d'adhésion de la collectivité fait l'objet d'une délibération du comité syndical qui doit être notifiée aux exécutifs de chacune des collectivités adhérentes qui dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification, pour se prononcer sur la demande d'adhésion. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

La décision d'admission est prise par le représentant de l'Etat dans le département.

Article 16 : Modification

Le comité délibère sur l'extension des attributions et la modification des conditions initiales de fonctionnement du syndicat.

La délibération du comité est notifiée aux exécutifs de chacune des collectivités adhérentes.

Les organes délibérants sont consultés dans les conditions prévues à l'article 15 des statuts.

La décision d'extension ou de modification est prise par le représentant de l'Etat sous réserve de l'accord des deux tiers au moins des collectivités adhérentes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des collectivités adhérentes représentant plus des deux tiers de la population totale.

Cette majorité doit nécessairement comporter les conseils des collectivités dont la population totale est supérieure au quart de la population totale concernée.

Article 17 : Reprise des compétences

Les compétences transférées antérieurement par les collectivités au moment de leur adhésion et utilisées actuellement par celles-ci sont « gelées » et seront reprises dans une délibération conjointe du comité syndical et de l'organe délibérant de la collectivité, et ne pourront faire l'objet d'un retrait total ou partiel pendant un délai d'un an à compter de la notification de l'arrêté préfectoral entérinant les modifications statutaires du syndicat.

A l'issue de ce délai, les compétences auxquelles les collectivités ont adhéré pourront être reprises au syndicat dans les conditions suivantes :

a) Conditions de forme et de procédure

Une collectivité pourra retirer une compétence transférée au syndicat avec le consentement du comité.

La délibération du comité sera soumise aux organes délibérants des collectivités adhérentes qui disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération pour se prononcer sur le retrait envisagé.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée défavorable.

La décision de retrait sera prise par le représentant de l'Etat dans le département sauf si plus d'un tiers des collectivités adhérentes s'y oppose.



b) Condition de délai

La reprise prendra effet au premier jour du trimestre suivant la date de notification de l'arrêté préfectoral constatant le retrait de la compétence.

c) Conditions financières

La collectivité reprenant une compétence au syndicat continuera à supporter la charge de la dette pour les emprunts contractés par le syndicat pour l'exercice de la compétence pendant la période où elle lui avait délégué cette compétence et ce, jusqu'à l'amortissement complet des dits emprunts.

La collectivité, reprenant au syndicat l'une des compétences transférées, continuera à contribuer pendant une période de 3 ans aux dépenses de fonctionnement afférentes à l'exercice de cette compétence.

En ce qui concerne la vocation Voirie, le montant de la contribution financière, que la commune aura à acquitter pendant les 3 ans, sera calculé sur la base d'une moyenne des programmes Pool Routier et entretien des dix dernières années.

Les autres modalités de reprise non prévues aux statuts seront fixées par le comité syndical.

Article 18 : Retrait d'une collectivité

Une collectivité peut se retirer du syndicat avec le consentement du comité. Celui-ci fixe en accord avec celle-ci les conditions auxquelles s'opère le retrait.

Les conditions de retrait prévues à l'article 17 des statuts s'appliquent de plein droit.

La délibération est notifiée aux exécutifs de chacune des collectivités adhérentes.

Les organes délibérants des collectivités sont consultés dans les conditions prévues à l'article 15 des statuts.

La décision de retrait est prise par le représentant de l'Etat dans le département sauf si un tiers des conseils des collectivités adhérentes s'y oppose.

Conformément à la loi du 12 juillet 1999, une commune peut être autorisée par le représentant de l'Etat dans le département, après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale à se retirer d'un syndicat mixte pour adhérer à une communauté de communes ou conformément aux statuts du syndicat lui retirer une ou plusieurs compétences qu'elle lui a transférées pour les transférer à la communauté de communes dont elle est membre dans les conditions prévues à l'article 15 des statuts.

VI. Dissolution

Article 19 : Le syndicat est dissout :

- a)** Par consentement de tous les conseils des collectivités adhérentes ;
- b)** Sur la demande motivée de la majorité des conseils des collectivités adhérentes ;
- c)** Le syndicat qui n'exerce aucune activité depuis deux ans au moins peut être dissout par arrêté de représentant de l'Etat.

Le Président,
Jean-Paul MANENT-MANENT

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 04/10/2022



ID : 031-200072643-20220929-2022185-DE